

L'aménagement des sites universitaires en France. Quelle qualité d'usage, urbanistique et paysagère ? Éléments d'évaluation prospective

**Recherche exploratoire
pour le Plan Urbanisme Construction et Architecture**

Septembre 2012

Éric Daniel-Lacombe, maître assistant à l'École Nationale Supérieure d'Architecture Paris la Villette, Gerphau - Umr Cnrs Lavue 7812.

Jodelle Zetlaoui-Léger, professeur à l'ENSA Paris la Villette, membre du LET- Umr Cnrs Lavue 7812 et chercheuse associée au Lab'Urba (Pres Paris Est).

**Mandataire :
Lab'Urba, Université Paris Est Créteil-Val de Marne**



En janvier 2010,
l'Université Paris 12 – Val de Marne
devient
l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)



Sommaire

Présentation de l'étude	2
A. Les bibliothèques : quelles formes de partage entre ville et université ?	8
Les cas de la Bibliothèque Universitaire St-Serge à Angers et de la Médiathèque de l'Agglomération du Grand Troyes.	
B. L'expérience de colocation de logements étudiants à projets solidaires (KAPS) de l'Association de la Fondation Étudiante pour la ville	41
C. Le développement de lieux de vie sur les sites universitaires : les Maisons de l'Étudiant.	64
Le cas de l'Espace de la Vie Étudiante et du Carreau Rive Gauche à Grenoble	
D. La conception d'équipements universitaires complexes en ville : le bâtiment Buffon (Paris 7 – Diderot) sur le site de Paris Rive Gauche (13^e)	92
E. Nouvelles pratiques pédagogiques liées au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et architecture universitaire.	111
Le cas de l'université de Strasbourg.	
Conclusion	130
Bibliographie	133

Présentation de l'étude

L'annonce au début de l'année 2008 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche d'un Plan Campus, associée à celle portée par le Président de la République à la fin de l'année 2009 de consacrer aux universités 8 des 35 milliards d'euros d'un grand emprunt public visant à relancer l'économie française, ont été les signes de la préparation d'un vaste chantier d'opérations de constructions universitaires en France.

Cette initiative, la plus importante dans ce domaine depuis les Plans « Université 2000 » et « U3M » qui s'étaient succédés au cours des années 90, a pour ambition d'articuler un projet de restructurations pédagogiques et scientifiques sous-tendu par la constitution des Pôles de Recherches et d'Enseignement Supérieur (PRES) à un projet de recomposition et de rénovation immobilière devant se traduire par un remaniement de la carte des implantations universitaires dans certaines agglomérations et par une amélioration de la vie étudiante.

Les réflexions sur l'urbanisme universitaire qui s'étaient multipliées il y a vingt ans alors qu'il s'agissait de construire et d'aménager plusieurs centaines de milliers de mètres carrés après deux décennies durant lesquelles les investissements avaient fortement décliné dans ce secteur, avaient conduit à une virulente critique des opérations menées dans l'urgence au cours des années 60 et des campus inachevés à *la française*. En guise de préconisations, elles avaient alors donné lieu à un plaidoyer en faveur de nouveaux principes qui devaient guider les opérations d'aménagement et de construction à venir, comme celui d'une meilleure intégration socio-économique et spatiale des sites universitaire à leur environnement illustré notamment par le fameux slogan du « retour de l'université en ville », ou comme celui appelant à une réinvention de l'architecture universitaire¹.

Au cours des années 90, de nombreuses recherches, études et ouvrages ont présenté et ont été témoins de la volonté et des modalités de mise en œuvre de ces intentions. En revanche, on sait encore peu de choses de la façon dont les réalisations qui en ont été le produit, ont effectivement répondu sur un plan qualitatif aux ambitions qui avaient été définies². L'évaluation des opérations de construction et surtout d'aménagement du point de leur qualité d'usages nécessite de prendre un peu de recul avant de pouvoir être mises en œuvre et d'en tirer des enseignements prospectifs : celui du temps de l'installation dans les lieux et de leur appropriation par leurs utilisateurs et usagers ou encore par les populations citadines concernées. Alors que d'ambitieux programmes de construction sont annoncés et que le mode de management de ces opérations tend à évoluer sous l'impulsion de la Loi de Responsabilisation des Universités adoptée en 2007³, il paraît aujourd'hui particulièrement pertinent de procéder à un tel travail.

¹ Ministère de l'Éducation Nationale, *Universités 2000. Quelle Université pour demain ?*, La Documentation Française, 1991.

² Les ouvrages et rapports parlementaires consacrés à des évaluations de ces programmes ont davantage mis en exergue des indicateurs quantitatifs.

³ Cette loi tend en effet à faire des universités les propriétaires de leur patrimoine, et donc de façon systématique les maîtres d'ouvrage de leurs opérations, position que peu d'entre elles avaient adopté bien qu'en ayant la possibilité au cours des plans Université 2000 et U3M (12% des mètres carrés réalisés l'ont été sous maîtrise d'ouvrage universitaire entre 1990 et 2000, source *Revue Vie universitaire*, février 2000). Elles n'étaient encore qu'une minorité à exercer ce droit en 2007 : 35% des opérations étaient assurés par des établissements, universitaires, 45% par les services rectoraux de l'État, 20% par les collectivités. (source :

Objectifs

Dans un contexte de mutation importante du système universitaire français, aussi bien dans ses formes d'organisation que par rapport à l'émergence de nouveaux enjeux sociétaux (économiques, sociaux, technologiques, environnementaux), L'étude exploratoire qui a été menée pendant 18 mois et qui fait l'objet de ce rapport, revêt à ce titre un triple objectif :

- appréhender comment s'expriment les qualités d'usages, urbanistique et paysagère d'opérations d'aménagement et de constructions, telles que perçues par ceux qui gèrent et font usage des lieux ; nous avons essayé de comprendre à cette occasion comment des intentions d'aménagement exprimées à chacune de ces échelles se combinent, entrent en cohérence ou en conflit dans l'usage quotidien des espaces concernés ;
- identifier et expliciter les liens existant et établis entre processus et produits, autrement dit entre démarches de projet et résultats obtenus ;
- proposer des éléments de méthode permettant aux maîtrises d'ouvrage universitaires en cours de constitution, d'engager puis de systématiser des démarches d'évaluation d'usages afin de suivre l'évolution de leur patrimoine et de mieux envisager leurs futures opérations.

Plus précisément, en nous intéressant à la qualité d'usages des aménagements, nous avons essayé d'analyser en quoi les caractéristiques spatiales, physiques et techniques des espaces, référées également à leur mode de gestion, contribuent ou non à la qualité de vie dans l'établissement et aux objectifs de service public à rendre, tels qu'ils sont envisagés et partagés par différents acteurs concernés à un moment donné (Conan, Daniel-Lacombe, 1998).

La portée des dimensions techniques, esthétiques et symboliques associées à l'acte de bâtir et d'aménager ont été abordées à la fois en termes de pratiques et de représentations, mettant ainsi en jeu des processus d'appropriation par des groupes d'acteurs de la communauté éducative ou de la ville (Zetlalui-Léger, 2012).

La notion de paysage a pour sa part été appréhendée pas comme objet, un environnement, mais dans une acception culturelle plus ample, un espace habité, approprié. C'est donc bien à travers "une relation toujours mouvante, pas seulement parce que s'y produisent divers changements physiques mais surtout parce qu'il ne s'agit pas d'un objet statique existant en soi" que le paysage sera considéré. "Il naît d'une dynamique où dans un continuel déplacement, s'allient le percevant le perçu." (Berque, 1999)

Pour apprécier la façon dont se posent aujourd'hui des questions liées à la qualité d'usage et d'appropriation des lieux dans les opérations universitaires, nous avons retenu cinq entrées thématiques principales liées à des évolutions importantes qu'a connu l'Université comme organisation sociale territorialisée, au cours des vingt dernières années :

- la diversification de la demande de logements étudiants, avec notamment l'essor de la colocation, pour faire face à des déficits aussi bien quantitatifs que qualitatifs ;

- la sophistication et la modernisation permanente des outils de recherche, en sciences alors que les réglementations en terme de sécurité et d'accessibilité ne font que se renforcer ;
- la recherche de mutualisation d'équipements pour des raisons urbanistiques (rapprochement entre ville et université) et économiques ;
- la diffusion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication dans les modalités d'enseignement et de recours à de la documentation ;
- le développement de la vie universitaire par la réalisation de nouveaux équipements et services sur les campus, éventuellement pris en charge dans leur gestion et leur animation par les étudiants.

Comment ont été identifiées et prises en compte ces évolutions dans la programmation et la conception des aménagements et des constructions ? Quels problèmes ont-elles fait émerger ? Quels nouveaux espaces, aménagements, types d'équipements ont t-elles générées ?

Comment ont été ou sont établis les liens entre usages, modes de gestion à favoriser et méthodes de projet ? Quels dispositifs sont mis en place pour pouvoir suivre et accompagner les évolutions en cours ? Comment les universités se structurent-elles pour faire face à ces questions immobilières et dans la perspective de devoir prendre de plus en plus en charge non seulement leurs opérations mais aussi leurs biens immobiliers.

Éléments de méthode

Le type d'évaluation à laquelle nous avons procédé a été mené dans une perspective "constructiviste"⁴. Les objectifs, les problèmes et les solutions identifiés n'ont pas été *a priori* énoncés comme tels au nom d'une "vérité supérieure" qui s'imposerait de façon extérieure quels que soient les contextes, mais ont été la résultante d'un travail d'élaboration empirique s'appuyant sur les expériences et les préoccupations des acteurs associés.

La démarche a reposé de ce fait sur un dispositif d'investigation mené à deux échelles. Au niveau national, il s'est appuyé sur la constitution d'un petit comité de suivi réunissant des représentants du PUCA et de la Conférence des Présidents d'Université chargés des affaires immobilières afin de préciser les objectifs de cette investigation et de sélectionner le corpus des opérations à évaluer. Les séminaires organisés sous l'égide du PUCA sur la thématique Universités et Territoires au cours des années 2010 à 2012, ont également contribué à définir des axes de travail et à repérer des cas d'étude.

Au niveau local, la démarche d'évaluation d'usages a été menée selon une méthodologie que nous avons développée depuis le début des années 90 et qui s'est inspirée des travaux anglo-saxons sur la Post-Occupancy Evaluation (Preisner, 1992 ; Daniel-Lacombe, Zetlaoui, 2000).

- chaque opération a fait l'objet du recueil préalable d'un certain nombre d'informations sur le projet d'établissement du site concerné et sur les préoccupations des acteurs initiateurs des opérations ;

- une visite critique d'une demi-journée à une journée des opérations retenues a été organisée. Elle a donné lieu dans un premier temps à des entretiens collectifs ou individuels

⁴ Cette posture que nous avons adoptée et qui est proposée par Michel Conan dans son ouvrage *L'évaluation constructive* (1998), s'inspire des travaux d'Egon Guba et Yvonna Lincoln qui ont marqué dans les années 80 aux États-Unis une rupture par rapport aux approches positivistes alors dominantes en matière d'évaluation. Principalement théorisée et appliquée dans le champ des politiques publiques, nous l'avons depuis près de vingt ans adaptée au domaine du cadre bâti au cours de plusieurs travaux de recherches et d'expérimentations (cf. biographies personnelles et références)

avec les protagonistes des projets qui ont été en charge de leur montage ou en sont des utilisateurs actuels (vice-présidents aux constructions, élus, chefs de projet, financeurs, gestionnaires,...) afin de comprendre les intentions qui ont présidé aux opérations en termes de projet d'établissement et de projet de vie, de qualité d'insertion urbaine et paysagère, d'usages et de gestion recherchée,...

- les espaces aménagés ont ensuite été observés.

Des entretiens individuels ou collectifs avec différents types d'acteurs, usagers (personnels de direction d'encadrement, de gestion, d'entretien des équipements, logements, concernées, étudiants...), ainsi que des photographies et relevés de situations d'aménagement ont été réalisés à cette occasion ;

- les récits des différents acteurs rencontrés ont été mis en rapport avec les observations réalisées. Des analyses de plans ont ensuite été formalisées, dont certaines par "espaces dits de transaction"⁵ permettant ainsi de dépasser les approches fonctionnalistes traditionnelles et de bien identifier les modalités de mutualisations d'espaces et les éventuels conflits d'usages

L'étude s'est appuyée sur un corpus de six projets réalisés au cours des vingt dernières années et qui font figure d'expérimentations.

De par les objectifs qui les sous-tendent et les conditions de leur réalisation, ils sont évocateurs de nouvelles problématiques de développement auxquelles ont été confrontées les universités et leurs usagers au cours des dix dernières années:

- le partage d'équipements entre l'université et la ville à travers les cas de la Bibliothèque Universitaire St-Serge proposant des services aux citoyens d'une part, et de la Médiathèque de l'Agglomération de Troyes qui conclut un partenariat avec les deux principaux établissements universitaires locaux ;

- le développement de lieux de vie sur les campus universitaires avec la création de la maison de l'Étudiant, l'Espace de Vie Étudiante (EVE) à Grenoble à l'initiative d'étudiants qui a suivi celle d'une galerie commerciale privée, le Carreau Rive Gauche, sur le domaine public de l'État ;

- la diversification de l'offre de logements pour étudiants avec les projets en Colocation solidaires, Kap's développés par l'Association de la Fondation des Étudiants pour la Ville depuis 2009 ;

- la réalisation de bâtiments universitaires sophistiqués consacrés à la recherche biologique dans un contexte urbain dense et en pleine requalification : le bâtiment Buffon de l'université Paris 7 Diderot sur le site de Paris Rive Gauche ;

- le développement de services aux étudiants liés aux NTIC dans les bâtiments d'enseignement de l'université de Strasbourg.

Pour chacun des cas analysés, nous avons retenu la logique d'exposition suivante :

⁵ Le concept d'espace de transaction avait été proposé par Michel Conan à l'occasion de la préparation du programme SEPIA (*Secteur Expérimental pour la Programmation Innovante de l'Habitat pour Personnes Âgées*) pour le Plan Construction et Architecture. Il avait été construit par référence au concept de "transaction sociale" qu'avaient défini Jean Rémy et Liliane Voyer en 1978 pour analyser les processus d'élaboration des compromis pratiques dans des situations de coopérations conflictuelles entre acteurs. Nous l'avons précisé au cours de nos derniers travaux.

On appelle "espace de transaction" l'ensemble des lieux où se déroulent des situations ordinaires de vie collective réunissant des personnes caractérisées par leur rôle respectif et un ensemble de relations et d'actions courantes qui les y mettent en rapport les uns avec les autres. L'espace de transaction ne se réduit pas aux limites d'une pièce dédiée à une activité mais englobe l'ensemble des lieux où se déroulent plusieurs activités concourant à un type d'activité principal.

- rappel du contexte général, à l'échelle nationale voir internationale des enjeux de ces vingt dernières années liés au type d'opération retenue.
- présentation du contexte organisationnel et immobilier de l'université ou pôle universitaire qui a conduit l'opération : il s'agit d'opérer des liens entre des politiques d'établissement et des politiques immobilières, de comprendre les objectifs qui ont présidé à l'opération ;
- exposé des moyens mis en oeuvre pour la réalisation du projet : système d'acteurs, processus et procédures mobilisés, méthodes de programmation, conception, voire de suivi ou d'évaluation après mise en service ;
- appréciation les résultats produits en termes de qualités d'usages et d'appropriation, en lien avec les objectifs poursuivis à l'époque et aujourd'hui.
- identification des enseignements tirés de ces expériences par les acteurs en présence, de leur sensibilité aux problématiques d'usages et à la façon dont elles les conduisent éventuellement à reconsidérer la façon d'envisager des réaménagements, des projets ultérieurs.

Schémas, dessins, : Éric Daniel-Lacombe

Photographies : Jodelle Zetlaoui-Léger, sauf mention spéciale

Plans à partir de vues aériennes : TL

A. Les bibliothèques : quelles formes de partage entre ville et université ?

Les cas de la Bibliothèque Universitaire St-Serge à Angers et de la Médiathèque de l'Agglomération du Grand Troyes.

La réalisation de locaux d'accompagnement de la vie étudiante sur les sites universitaires n'avait pas été une priorité des opérations de constructions des années 50-60, rendant rapidement inopportune toute comparaison entre les campus français et anglo-saxons. La quasi absence de mise en service de nouvelles surfaces au cours des deux décennies suivantes tandis que les effectifs étudiants continuaient à augmenter aggrava encore les conditions d'accès de la communauté universitaire à des lieux de ressources et de travail documentaire. Le rapport établi par André Miquel à la fin des années 80, à la demande de Lionel Jospin, constituera une étape marquante de la réflexion en France sur la situation des bibliothèques universitaires. Il dresse un constat alarmant de *la situation* : "saturation complète des capacités d'accueil, fonctionnement des services de plus en plus fondé sur des expédients, horaires d'ouverture très insuffisants. »⁶ Faisant référence à un ratio théorique souhaitable de 1,5 mètre carré par étudiant, il souligne que "le retard de la France (0,73 mètre carré en 1970) n'a fait que s'accroître. Nous sommes aujourd'hui tombés à 0,65 mètre carré, et quarante-trois sections de bibliothèques sont en réalité très en dessous de ce taux [...] À lui seul, le déficit en région parisienne est de 6 000 places"⁷.

Il note par ailleurs que "le nombre de personnels de bibliothèque par rapport au nombre des étudiants est en diminution constante depuis 20 ans", que les B. U. n'ouvrent en moyenne que 40h par semaine, et que la majorité des bibliothèques universitaires françaises sont « *au-dessous du seuil minimal où l'on peut véritablement parler de collections* »⁸ En définitive, le rapport préconise la construction de 370 000 mètres carrés de surfaces nouvelles, la création de 1 500 emplois et, globalement, le quadruplement des budgets de fonctionnement des BU. En termes de programmation et de gestion des moyens, la Commission Miquel inscrit ses recommandations **dans la logique de décentralisation et de contractualisation engagée par l'État** en incitant à des partenariats entre universités, collectivités locales et entreprises. Elle invite à prendre aussi la mesure des nouveaux modes d'accès à l'information : "La bibliothèque d'aujourd'hui, c'est l'association d'une bibliothèque réelle et d'une bibliothèque virtuelle".⁹ **La réflexion sur l'aménagement des bibliothèques universitaires va en effet être marquée au cours des années 90 par l'importance croissante prise par les nouvelles technologies de l'informatisation et de la communication mais aussi par la création de services communs de documentation** prévus par la loi Savary de 1984 et qui se généralisent au cours de la décennie suivante. Les SCD sont censés mettre fin à ce qui est considéré par bon nombre d'administrations des universités et de gestionnaires des services documentaires, à une "balkanisation" des moyens, chaque composante étant jusqu'alors amenée à disposer de son propre centre de documentation.

La priorité donnée par le Plan Université 2000 au rattrapage des retards accumulés en constructions de locaux d'enseignement et de recherche, et les difficultés rencontrées dans la

⁶ MIQUEL (André), *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*, Paris, La Documentation française, 1989, p. 27.

⁷ Op. cit. p. 26.

⁸ Op. cit. p. 56.

⁹ Op. Cit. p. 30.

mise en œuvre des projets ne permettront pas au cours de la première moitié des années 90 de répondre aux objectifs quantitatifs du rapport Miquel. Seulement 37,1 % du total recommandé sont atteints¹⁰. Compte tenu des retards qu'ont pris d'une manière générale **les réalisations liées à l'accompagnement de la vie étudiante, le Plan Université du troisième millénaire (U3M) lancé par Claude Allègre à la fin des années 90 affiche comme premier des cinq principes qu'il énonce le soutien à la vie étudiante auquel un quart des crédits des CPER 2000-2006 est censé être consacré.** *"La construction de bibliothèques et de salles de travail pour étudiants"* est énoncée comme une *"priorité"*¹¹. Francine Demiquel, directrice de l'enseignement supérieur invite alors à repenser les bibliothèques non pas seulement autour du livre mais **autour de l'étudiant, comme lieu de socialisation, d'échange, de conversation notamment pour les premiers cycles**¹². Elle émet également l'objectif de 60h hebdomadaire d'ouverture.

Le début des années 2000 son celles d'une remise en question des modèles traditionnels de bibliothèque¹³ par la dématérialisation croissante des supports de diffusion de l'information, la généralisation des usages du numérique dans les différentes couches de la population, l'évolution des pratiques culturelles de Français, la diffusion de la référence aux *Learning centres* expérimentés dans les pays anglo-saxons dans les années 90 comme lieux de cohabitation entre des usages et des publics très divers, universitaires et citadins.

Comment évoluent les réflexions sur les espaces architecturaux des bibliothèques en lien avec ces nouvelles préoccupations ?

1. La réalisation des B. U. à partir des années 90

Le référentiel des constructions universitaires de la Direction Générale des Enseignement Supérieur de 1997 est assez peu développé concernant les bibliothèques universitaires, il renvoie en fait directement au guide *"Construire une bibliothèque universitaire"* établi sous la direction de Marie-Françoise Bisbrouck et Daniel Renoult pour la Direction de la Programmation et du Développement Universitaire - Sous direction des bibliothèques, en 1993. Il rappelle quelques grands principes de programmation des surfaces en identifiant *"cinq types d'espaces nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque projetée :*

- les espaces d'accueil et d'orientation du public ;
- les espaces de consultation et de mise à disposition des documents imprimés audiovisuels et informatiques;
- les espaces de formation à la recherche documentaire ;

¹⁰ D'après LE NEZET (Romain), "Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires. Retour sur un constat sans concessions" in *Bulletin des Bibliothèques Françaises*, sous la direction de Claude Jolly, Tome 54, n°3, 2009, pp. 38-42,

¹¹ ALLÈGRE (Claude), *Présentation du Plan U3M à la presse le 13 décembre 1999*, Ministère de l'Éducation nationale de la Recherche et de la Technologie, p.2.

¹² "Entretien avec Francine Demichel, Directrice de l'enseignement supérieur", in *Vie Universitaire*, n°15, mars 1999, p. 26.

¹³ POISSENOT (Claude), *La nouvelle bibliothèque. Contribution pour la bibliothèque de demain*, BBF, 2009, n° 6, pp. 104-105.

" La nouvelle conception de la bibliothèque se caractérise par sa plasticité en fonction des situations et des publics à desservir. Cela signifie qu'elle ne saurait donner naissance à des bibliothèques standardisées ni qu'elle a vocation à être figée. C'est un modèle au sens où il oriente l'action, et non au sens où il devrait s'imposer pour tous les équipements et toujours."

CLÉMENT (Catherine), "L'essoufflement du modèle : symptômes et causes" in Anne-Marie BERTRAND (dir.), *Quel modèle de bibliothèque ?*, Presses de l'ENSSIB, Villeurbanne, 2008.

- les espaces de travail du personnel de la bibliothèque ;
- les espaces de stockage des documents."

Le ratio théorique moyen par étudiant avancé est de 1,5 m² dans l'œuvre. Si la référence en matière de surface utile est de 1 m² cela signifie que 33% des surfaces sont consacrées aux circulation et aux locaux techniques¹⁴.

On notera que l'étude de la spécificité des contextes urbanistiques d'implantation, des politiques urbaines et culturelles à différentes échelles territoriales, n'est quasiment pas évoquée dans ces ouvrages de recommandations qui sont en fait centrés sur les bâtiments comme objets architecturaux, alors que ces équipements sont par excellence concernés par la problématique des relations entre ville et université.

Alors que la rénovation des bibliothèques universitaires préconisée par la Commission Miquel peine à aboutir dix ans plus tard, ces équipements sont en prise avec des transformations incessantes liées à la dynamique de diffusion des innovations dans la **dématérialisation de l'information et l'usage des technologies numériques, l'individualisation et l'individuation des pratiques culturelles qui concernent l'ensemble de la société sans oublier les nouvelles exigences réglementaires à observer en matière énergétique, d'accessibilité tout public etc.**¹⁵.

De plus en plus familiarisés avec les téléphones portables, les moteurs de recherche les plus courants (Google, Yahoo, etc.), l'usage des courriels, des blogs, des wikis..., les publics et leurs demandes évoluent. Si la demande vis-à-vis des services de bibliothèque concerne en premier lieu les services de base (salles de lecture agréables, documentation et ordinateurs en libre accès), l'attente vis-à-vis des services en ligne n'est pas moins importante. En 1999, le rapport rédigé sous la direction de Bruno Van Dooren établit que *"le développement des nouvelles technologies dans les bibliothèques universitaires ne relève pas d'une alternative entre la bibliothèque matérielle et la bibliothèque immatérielle mais plutôt de la nécessaire adaptation de l'université à un nouveau média et à de nouveaux produits"*¹⁶. Il évalue à 700 000 m² la construction de locaux indispensables à l'intégration des technologies nouvelles dont 200 000 m² de restructuration. Il chiffre par ailleurs la nécessité de créer près de 2200 nouveaux emplois pour assurer des services auprès des usagers, former les personnels à l'accès à l'information documentaire, gérer les systèmes d'informations documentaires, organiser et effectuer la maintenance des ressources électroniques,...

L'importance prise conjointement par l'accès à des ressources documentaires en ligne et par la dimension socialisante des bibliothèques a incité ces dernières années plusieurs établissements universitaires français à développer des projets *Learning centres* dans le cadre du lancement des opérations campus et stimulés par la concurrence internationale. Inspirés d'expériences anglo-saxonnes et hollandaises¹⁷, il s'agit de concentrer sur un même lieu des ressources documentaires physiques et virtuelles, des ressources

¹⁴ Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction Générale des Enseignement Supérieur, Bureau des Constructions et de la maintenance, *Référentiel des constructions universitaires*, 1997. pp. 57-61.

¹⁵ ASCHER (François), *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, Editions de l'Aube.

¹⁶ VAN DOOREN (Bruno), *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies*, Rapport remis au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie en juin 1999, p. 2.

¹⁷ La première initiative de Learning Centre fut celle réalisée par Graham Bullpitt à Sheffield, Hallam university en 1996, autour de trois principes *teaching* (enseigner), *learning* (apprendre), *training* (s'exercer). Dans le même lieu, le *learning centre* concentre des ressources documentaires physiques et virtuelles, des ressources technologiques, des services de soutien aux étudiants et une aide aux enseignants dans leur production pédagogique. Le point commun à toutes ces activités est d'être en réseau. CARBONE (Pierre), La problématique et les enjeux des Learning centres aujourd'hui, 1^{er} juin 2011, <http://liberlibri.blogspot.com/2011/06/creer-un-learning-centre-pourquoi.html>

technologiques, des services de soutien aux étudiants et une aide aux enseignants dans leur production pédagogique. **Les Learning centres se doivent aussi d'être ouverts au grand public, confortables, flexibles et comprenant une proportion importante d'espaces de détente.** Ils supposent ainsi un fort investissement dans les ressources humaines dans la durée : il s'agit "de leur donner les moyens d'étendre leurs connaissances de manière à intervenir en synergie avec les programmes pédagogiques et en appui aux enseignants, mais également ouvrir le périmètre de leurs interventions vers les nouvelles technologies de l'information, le conseil méthodologique ou encore le soutien à l'apprentissage"¹⁸. Les rôles des bibliothécaires et les relations entre personnels des bibliothèques, enseignants et chercheurs supposent d'être repensées. L'importance des outils informatiques et de la modularité de l'espace pose également des limites aux bibliothèques universitaires existantes dans leur capacité d'évolution vers de telles structures. Dans son rapport de 2008, Daniel Renoult rappelle que **60% des bibliothèques universitaires actuelles ont été conçues avant 1988, "selon un programme architectural à trois composantes : salles de lecture, bureaux et magasins relativement importants."** Il s'agirait donc à la fois de repenser le projet d'établissement, le projet de vie et le projet d'espace pour envisager **une "bibliothèque, non plus organisée autour des collections mais autour des espaces d'apprentissage."**¹⁹ De tels projets supposent enfin plus que jamais un portage collectif de la réflexion associant la communauté universitaire et les collectivités locales, de la programmation à la gestion courante. **Ils posent aussi la question de la concentration des efforts et des moyens sur un équipement sophistiqué...**

Deux équipements illustrant les évolutions en cours

Les deux bibliothèques qui ont été observées ont été choisies en fonction du rôle particulier qu'elles tiennent dans la façon d'envisager les relations entre ville et université.

La bibliothèque Saint-Serge à Angers illustre le retour de l'université en ville. Elle est l'un des premiers équipements créés dans le nouveau quartier universitaire aménagé par la communauté d'agglomération dans les années 90 entre la gare et son center ancien. Gérée par le Service Commun de Documentation de l'université, **elle est censée proposer une ouverture ciblée sur la ville.** Gratuite d'accès pour tout citoyen, son directeur a souhaité surtout en faire un lieu qui prépare les jeunes à l'entrée à l'université mais aussi qui accompagne ceux qui souhaitent revenir se former à l'université au cours de leur vie professionnelle.

Sa programmation a été l'occasion de réflexions particulières sur l'évolution des usages des bibliothèques conduisant à des remises en questions importantes des dispositifs et normes traditionnellement appliquées : réduction drastique de la taille du magasin et des circulations, priorité donnée à une diversité de modes de travail et de consultation.... avec un désir de centrer la réflexion sur l'usager plutôt que sur la gestion documentaire.

La médiathèque de la Communauté d'Agglomération de Troyes a été réalisée au début des années 90 dans un mouvement général de développement d'antennes d'universités mères, en l'occurrence de celle de Reims, que les collectivités locales soutiennent. Sous maîtrise

¹⁸ HUGOT (Christophe), "Enjeux et problématiques des Learning Centres : l'exemple de Lille 3", in *Insula*, 1^{er} Août 2011, <http://bsa.biblio.univ-lille3.fr/blog/category/learning-center-archeologie/>.

¹⁹ BULPITT, Graham. Les *learning centres* : De nouveaux espaces pour une nouvelle façon de travailler avec les étudiants [en ligne] in *La bibliothèque, lieu de formation ?*, 9es Rencontres Formist, 18 juin 2009, école nationale des sciences de l'information et des bibliothèques, Lyon Villeurbanne. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-40478>>

d'ouvrage et gestion territoriale, **elle fait l'objet lors de sa mise en projet d'une intention d'ouverture aux étudiants et d'une mutualisation de ses ressources avec le centre universitaire de Troyes** Elle fait partie des toutes premières Bibliothèques à Vocation Régionale et Municipale qui ont bénéficié de moyens importants de la part des pouvoirs publics.

Dans les deux cas, ce sont surtout des bibliothécaires qui ont été à l'origine de ce projet et la programmation de ces équipements a en grande partie été menée sous leur direction, ; **cette prise en charge de la programmation des bibliothèques par les responsables des services communs de documentation ou les conservateurs des bibliothèques municipales, semble avoir été un fait marquant de ces quarante dernières années** comme le montrent les ouvrages consacrés à l'architecture de ces équipements et les articles du Bulletin des Bibliothèques Françaises.

2. La Bibliothèque Universitaire Saint-Serge à Angers



Caractéristiques de l'équipement

La Bibliothèque universitaire Saint-Serge à Angers est un équipement dont la première tranche de 2500 m² a ouvert ses portes en 1998. Elle a connu une extension à la fin de la première décennie des années 2000, pour proposer depuis 2010, 880 places assises dont 35 dites de convivialité sur 5 000 m².

Elle dispose d'un fonds tournant pour privilégier les espaces de travail et de consultation.

Elle est d'un accès gratuit pour tout habitant. L'accès à internet, au WIFI et aux bases de données à distance l'est aussi pour les personnes de la communauté universitaire mais assujetti à l'acquittement d'un droit de bibliothèque de 32 € pour les autres usagers.

Outre les étudiants, les publics visés sont les lycéens et les professionnels dans le cadre de formations continues. Cette B. U. garde une offre documentaire assez spécialisée en Droit, Sc. Économique, Gestion, Santé.

Elle ouvre du lundi au samedi de 8h30 à 22h30, soit 84h par semaine.

Situation urbanistique de la médiathèque et des principaux pôles universitaires

La première université d'Angers est née au XIV^e puis disparaît à la Révolution. Une université catholique lui succède au XIX^e siècle. Des centres universitaires en Sciences, Droit, Lettres, un IUT sont créés au cours des années 50 et 60 qui sont regroupés en une université pluridisciplinaire en 1971. Si quelques composantes (juridiques, médecine, pharmacie) sont en centre-ville, **l'université se développe sur un campus périphérique, à Belle-Beille où s'installe aussi une bibliothèque universitaire au début des années 90.** Une nouvelle implantation universitaire autour du Droit, de la Gestion, du Tourisme, ouvre en 1996 dans le quartier Saint-Serge en centre-ville, entre la gare et le centre ancien, en bordure de la Maine.

L'université compte aujourd'hui près de 18 000 étudiants, auxquels s'ajoutent 14 000 étudiants d'autres établissements d'enseignement supérieur. Après une hausse continue de ses effectifs jusqu'au milieu des années 90, elle a ensuite connu une certaine désaffection. Elle regagne des inscriptions depuis le début des années 2000.

Angers s'inscrit dans une agglomération de 287 000 habitants qui a connu un important développement démographique et économique des années 60 au milieu des années 2000. Elle bénéficie d'un tissu diversifié de PME / PMI dans l'industrie automobile (équipementiers), l'électronique, la santé, le tourisme, et l'horticulture (pôle européen le plus important). La situation socio-économique locale est néanmoins contrastée : Angers s'oppose à sa banlieue résidentielle et aux communautés de communes périurbaines peu concernées par la pauvreté. En 2007, Angers concentrait en effet plus des trois-quarts des ménages pauvres ainsi que des logements sociaux du territoire du Pays de Loire-Angers alors que seulement la moitié de la population y résidait. La ville a engagé de nombreux projets d'urbanisme au cours des années 2000 avec cinq opérations de rénovation urbaine (dont l'une concerne le quartier de Belle-Beille), la réalisation d'un tramway (2007-2010) la réhabilitation des berges de la Maine dans laquelle s'inscrit l'aménagement du quartier Saint-Serge.

Depuis 2001, la communauté d'agglomération du Grand Angers a succédé au District de l'agglomération angevine et s'appelle depuis 2005 Angers Loire métropole.

Origine du projet :

La réalisation de la bibliothèque Saint-Serge a accompagné celle d'un quartier qui **illustre la dynamique nationale impulsée par le plan Université 2000 en faveur d'un**

retour de l'Université en ville. Le premier projet de la B.U. Saint-Serge fut porté par le premier directeur du Service Commun de Documentation de l'université, Jean-Claude Brouillard. Sa stratégie d'accumulation documentaire au cours des années 70 et 80 dans une université nouvelle qui n'héritait d'aucune collection, et l'ouverture d'un service commun de documentation en 1985, lui avaient permis de justifier la réalisation d'un B. U. sur le campus de Belle-Beille. Une première tranche sera mise en service en 1990 puis une seconde en 1992. Dans une même logique mais aussi soutenu par le plan national de restauration des bibliothèques universitaires en France faisant suite au rapport de Pierre Miquel de 1989, Jean-Claude Brouillard obtient la construction d'une bibliothèque universitaire dans le nouveau centre universitaire Saint-Serge.

Démarche de projet

Organisation de la maîtrise d'ouvrage

La réalisation de la première tranche de la bibliothèque de Saint-Serge fait partie d'un Contrat de Plan État Région (11^e CPER). L'État la finance alors que ce sera au tour de la communauté d'agglomération pour la seconde tranche (12^e CPER). Les différents partenaires du CPER n'auraient pas mis de conditions à leur financement. **La communauté d'agglomération qui prendra la maîtrise d'ouvrage de la réalisation ne semble pas avoir d'attentes particulières vis-à-vis de ce projet.** La Société d'Aménagement de la Région d'Angers est désignée comme mandataire tandis que la programmation est confiée à l'agence ARP.

Programmation et réalisation de la première tranche

La première séquence du projet est pilotée dans ses options programmatiques par le directeur du SCD et son adjointe. Elle se concrétise par la construction sur dalle d'une bibliothèque de 2 500 m² proposant 342 places assises et 12 postes informatiques répartis dans deux salles de lecteur auxquelles s'ajoutent un magasin et des bureaux pour le personnel. Une consultation de concepteurs est lancée. La maîtrise d'oeuvre sera assurée par Pierre Pacaud de l'agence Arcature de La Rochelle. La conception est envisagée selon une logique de symétrie afin qu'on puisse par la suite dupliquer la première tranche. En 1998, la B. U. est l'un des premiers bâtiments du centre universitaire Saint-Serge à ouvrir.

Programmation et réalisation de la seconde tranche

Bien qu'annoncée dans le 11^e contrat de Plan État région, la réalisation de cette seconde tranche ne paraît pas être absolument indispensable pour la communauté d'agglomération. D'après certains acteurs rencontrés, c'était un projet qui dans le contexte social local n'allait pas forcément de soi, les élus pouvant craindre de se voir reprocher par la population d'investir "pour des enfants de riche qui vont à la fac. de Droit". Le SCD doit argumenter en prenant appui sur les ratios d'accueil de la B. U., "0,63 m² par étudiant et une place pour 11,4 étudiants aux préconisations de la Sous-Direction des Bibliothèques et de l'Information scientifique du ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur qui sont de 1,5 m² par étudiant et d'une place pour 8 étudiants". La situation justifierait la mise à disposition "d'une B. U. de 5 922 m² et de 493 places assises."²⁰ **L'État qui a réalisé la première tranche contraint également la communauté d'agglomération à tenir ses engagements.** En février 2002 la programmation de l'extension est finalement engagée, le début des travaux est prévu pour novembre 2003. La superficie de la B. U. doit être portée à 5 000 m², 580 places de lecture dont 104 informatisées, et à 2,5 km de documentation en libre accès.

²⁰ D'après une note de travail d'Olivier Tachau, 11 septembre 2007.

La Communauté d'agglomération doit prendre en charge la seconde tranche à hauteur de 6 millions d'euros dont 600 000 € d'équipement.

En novembre 2002, le pré-programme proposé par ARP est remis en question par le nouveau directeur du SCD Olivier Tachau au cours d'une réunion du comité de pilotage qui associe les différents partenaires de la maîtrise d'ouvrage et curieusement le maître d'œuvre, Pierre Pacau dont la mission a été prolongée comme le permet le code des marchés publics dans ce cas de figure d'extension de bâtiments. O. Tachau estime que l'on n'a pas pris la mesure des problèmes que pose la B.U. dans son organisation actuelle, en particulier avec un accueil sur dalle qui fait butter les visiteurs sur un mur aveugle de magasin de stockage d'ouvrages et un accès pour les personnes à mobilité réduite qui les obligent à solliciter le personnel et à passer par l'espace de l'administration. Il pense qu'il est peu pertinent de prévoir un magasin supplémentaire avec 5 km linéaire pour la documentation et considère ; l'avenir est selon lui aux formats dématérialisés. Il envisage de privilégier les abonnements des périodiques en ligne en s'appuyant sur le consortium Couperin dont Angers a été à l'initiative au début des années 2000²¹. **Il entend gérer les "documents papier" en flux tendus, quitte à utiliser des systèmes de silos à l'extérieur : une bibliothèque, ce doit être avant tout "un espace habité".**

Pour Olivier Tachau qui n'hésite pas à faire connaître régulièrement et publiquement ses points de vue souvent polémiques sur la gestion des bibliothèques dans des revues spécialisées et sur son blog, la relation aux publics est trop négligée dans la gestion des bibliothèques : *"l'évaluation des besoins et leur satisfaction est placée en arrière-plan de contingences jugées plus nobles comme la sélection, l'indexation, la classification, l'organisation ou encore la conservation des collections, en bref, après la gestion documentaire posée comme nécessité première et ultime." (...) Cet évitement documentaire conduit généralement les bibliothécaires, et en particulier les directeurs de BU, à méconnaître et à idéaliser ce qui se passe dans et hors les murs de leur bibliothèque en s'affranchissant précisément d'interroger la nature et l'évolution de la relation usager/bibliothèque. À cet égard, la défiance d'une majorité de professionnels envers certaines démarches qualitatives, telles que Libqual+ 4, illustre assez bien cette dichotomie entre documentation et bibliothèque"*²²

Les circulations sont d'après lui aussi sur-évaluées. Dans le programme d'ARP, **les surfaces avaient d'une façon générale été établies sur la base des recommandations émises par Marie-Françoise Bisbrouck et Anne-Marie Chaintreau qui font quasiment offices de normes pour les programmistes** puisqu'elles sont utilisées comme références par le ministère depuis les années 90 pour accorder des subventions.

O. Tachau a donc proposé à la maîtrise d'ouvrage **de revoir significativement le programme. En supprimant une partie du magasin il gagne ainsi 400 m². Il décroïssonne des espaces, installe des postes de travail et de consultation le long des linéaires (murs, façades d'atrium).**

Le programme approuvé pour l'extension prévoira finalement 17% de surfaces de circulations au lieu des près de 35% initialement prévues²³, 760 places assises dont 150 en

²¹ Il s'agit d'un consortium de bibliothèques à l'échelle nationale qui s'associent pour acheter des formats numériques. Le principe serait né à Angers, O. Tachau entend tirer ainsi profit d'un contexte local qui s'est acculturé à la documentation électronique.

²² TACHAU (Olivier), "Pour une bibliothèque universitaire réincarnée", in *Urgences universitaires, Bulletin des Bibliothèques de France*, 2009 - t. 54, n° 6, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0066-014>.

²³ Dans ses ouvrages, M.F. Bisbrouck recommande de 25% (pour les grands espaces) à 40% (petits espaces) de surfaces de circulations. C'est ce que montre aussi une note de référence intitulée *"Normes de surfaces pour la construction des bibliothèques – décembre 2006"* dont elle a été l'auteur et sur laquelle s'appuient les personnels des bibliothèques et les programmistes.

carrels, 100 en postes audiovisuels-informatiques, 60 en places individuelles, 450 en lecture. Le Rez-de-Chaussée est pensé comme une *"plate-forme pluridisciplinaire offrant services et collections de références à TOUS les étudiants angevins et tournée vers la ville et les lecteurs extérieurs. Une galerie d'expositions est prévue dans le hall."*

En 2005, lors de l'élaboration de l'Avant Projet Sommaire des surcoûts de structure apparaissent : le classement sismique du site a été modifié et le rectorat entend arrimer à la B.U. un restaurant universitaire. Les fondations et la charpente doivent être renforcées or la communauté d'agglomération ne veut pas prendre en charge un surcoût. Pour que le projet se concrétise, le responsable du SCD doit donc trouver des économies. Il décide d'utiliser une partie du budget mobilier pour faire face à ce surcoût. Par ailleurs, le coût de l'acier augmente et projet de création d'une bibliothèque de médecine est abandonné au cours de cette période. O. Tachau négocie alors avec l'université les conditions de rapatriement de 220 places assises dans la B. U. Saint-Serge : il entend intégrer le personnel qui devait être dévolu à cette bibliothèque du secteur Santé. Au final, en 2007, le budget alloué pour l'équipement mobilier se voit réduit de moitié, la galerie d'exposition est supprimée et transférée dans la B. U. de Belle-Beille, pour permettre l'installation en RDC d'une trentaine de places, 190 places sont aussi créées le long des murs rideaux. Les antivols ont été placés au-delà des sanitaires ce qui a fait gagner des espaces de consultation. La vidéosurveillance est supprimée, le SCD estimant qu'il n'aurait pas de personnel pour la faire fonctionner. Au total, 880 places assises sont proposées. Les délais de réalisation vont être allongés en raison d'une erreur du géomètre qui s'est traduit par un décalage de 15 cm dans le système d'accroche des structures

En définitive, la B. U. avec sa surface étendue ouvre ses portes en 2010, l'économie générale du projet en surfaces est restée la même depuis le lancement de l'extension en 2002, **le directeur du SDC a fait face aux surcoûts en trouvant des économies grâce à des reventilations des dépenses et des espaces, en particulier de circulation au profit de m² "habités"**.

Pratiques, usages quotidiens de la B. U. de Saint-Serge, perspectives d'évolution

La fréquentation de la B. U. Saint-Serge par les étudiants paraît importante y compris le week-end à la différence de celle du campus de Belle-Beille visitée également en fin de semaine qui était par contre quasiment vide.

L'ouverture jusqu'à 22h30 et le week-end a été rendu possible par une politique spécifique de ressources humaines : 16 étudiants en monitorat assurent le fonctionnement de la B. U. au delà de 18h à la banque d'accueil. Ils n'ont pas à occuper les bureaux des personnels permanents. **Les responsables de la B. U. ont accepté d'être alors à tour de rôle en système d'astreinte.** Un agent de sécurité est également présent lors de ces extensions d'ouverture. Ainsi, aussi bien par son organisation spatiale qui en fait un équipement à l'accès autonome du reste de l'université, que par le mode de gestion du personnel, le fonctionnement de la B. U. s'avère relativement souple. Autrement dit, pour le responsable de la SCD, à tout moment il serait possible de revoir les modalités d'ouverture de la B. U. sans bouleverser les modalités de travail du personnel permanent.



Le SCD de l'université d'Angers ne demande plus de démarches d'inscription volontaire des étudiants à la BU depuis janvier 2006, leurs données personnelles étant directement récupérées de l'annuaire général de l'université. **Elle a progressivement introduite une gratuité d'accès à la consultation et au prêt de documents pour tous les citoyens**, seuls les accès à internet, au WIFI et aux bases de données, sont restés payants pour les personnes extérieures à la communauté universitaire.

La B. U. de Saint-Serge se veut tournée vers la ville, pour autant elle ne fait pas office de bibliothèque municipale avec laquelle elle ne souhaite pas entrer en concurrence : un peu en retrait des circulations urbaines principales, proposant un fonds spécialisé, elle cherche à garder une spécificité universitaire. Son ouverture vers la ville s'opère par des actions ciblées : **elle entend acculturer les lycéens à l'université avant qu'ils n'y entrent et vise également dans l'avenir le public des professionnels en formation continue** en espérant nouer des collaborations avec la Chambre de Commerce et de l'Industrie, des cabinets de notaires et des centres de santé.

La gestion des surcoûts et des aléas du projet de la bibliothèque de médecine a **conduit à une réflexion astucieuse sur l'allocation des surfaces, néanmoins, la rationalisation des espaces poussée à l'extrême peut trouver des limites**. Le découloignement des espaces a permis de gagner des places de consultation et de lecture, pour autant il pose des problèmes de régulation thermique, la B. U. est difficile à chauffer. **Certains espaces de consultation en façade exposés au soleil et donc à des effets de surchauffe sont moins utilisés.**

L'accueil de personnels supplémentaires²⁴ a dû conduire à revoir à la baisse le nombre de places en carrels et a nécessité d'installer une partie de l'administration à un étage différent de leurs collègues. La directrice adjointe trouve un intérêt à être plus en relation, au moins visuelle avec le public que dans le "bunker" réservé à l'administration, mais la communication avec les autres personnels est rendue moins facile, ainsi qu'aux toilettes; ce positionnement serait peu pratique pour permettre à une personne à mobilité réduite d'occuper son bureau actuel.

²⁴ Aux 10 personnes en charge de la B. U. Saint-Serge prévues dans le programme initial, se sont rajoutées 6 personnes de la bibliothèque de Santé et 5 personnes du SCD de l'université.

Le quartier St-Serge et ses espaces universitaires ouverts sur la ville



Le tramway au cœur du quartier St-Serge



L'espace public paysager du tramway se prolonge sur l'esplanade du campus



Un quartier universitaire et urbain



De l'ancienne BU à la nouvelle



Des bornes d'enregistrement automatique et un accueil personnalisé

Multiplier les postes de travail en recherchant une diversification des situations d'installation et une optimisation des espaces.



Des postes de travail disposés autour de l'atrium



Des postes de travail le long des façades, au milieu des plateaux ou dans des coins plus protégés



Des carrels individuels aux "carrés groupes"

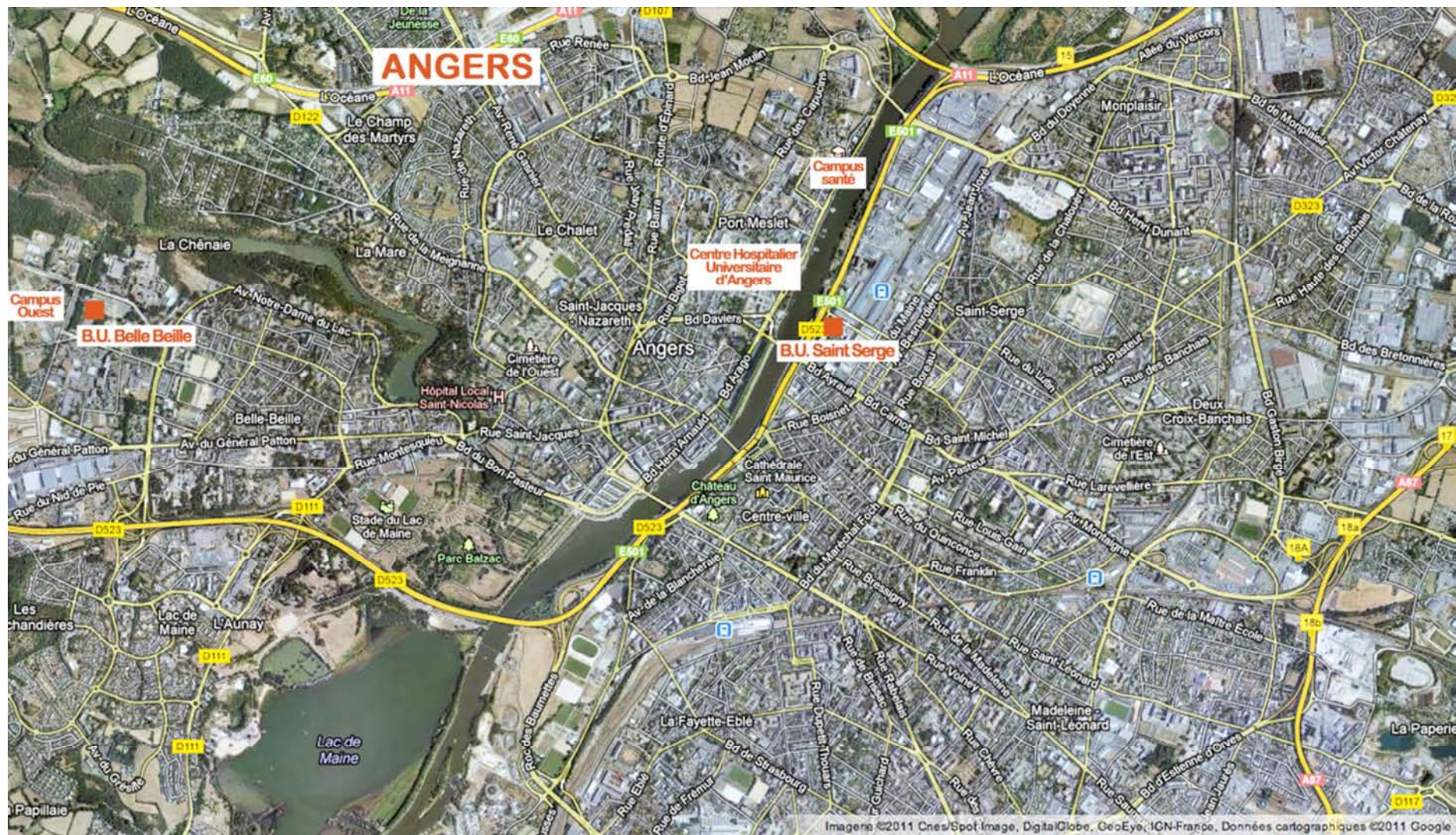


L'ancienne entrée de la BU réservée à présent aux personnels

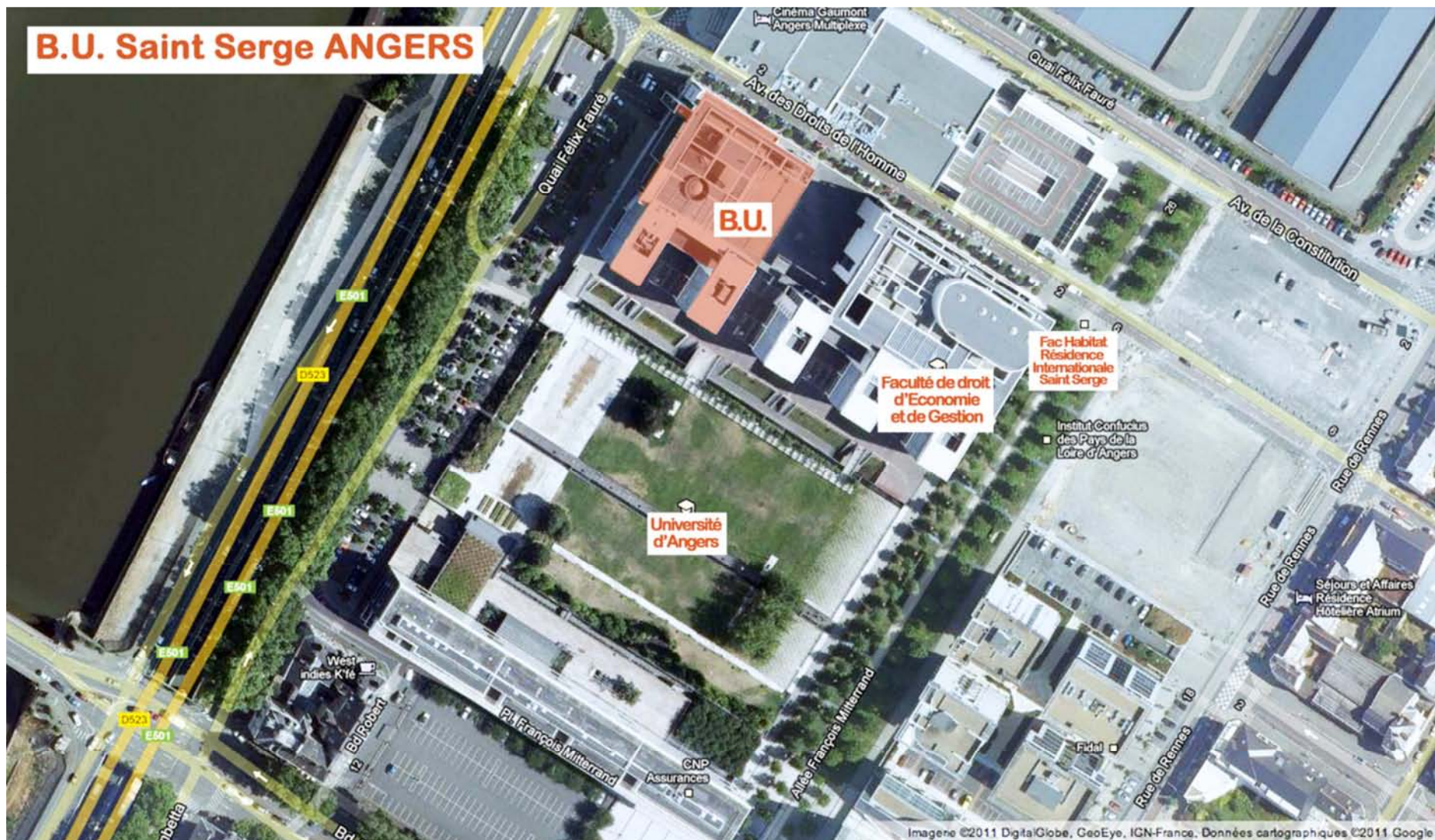


Appropriation et recherche d'intimité dans les bureaux du personnel

Les B. U. d'Angers

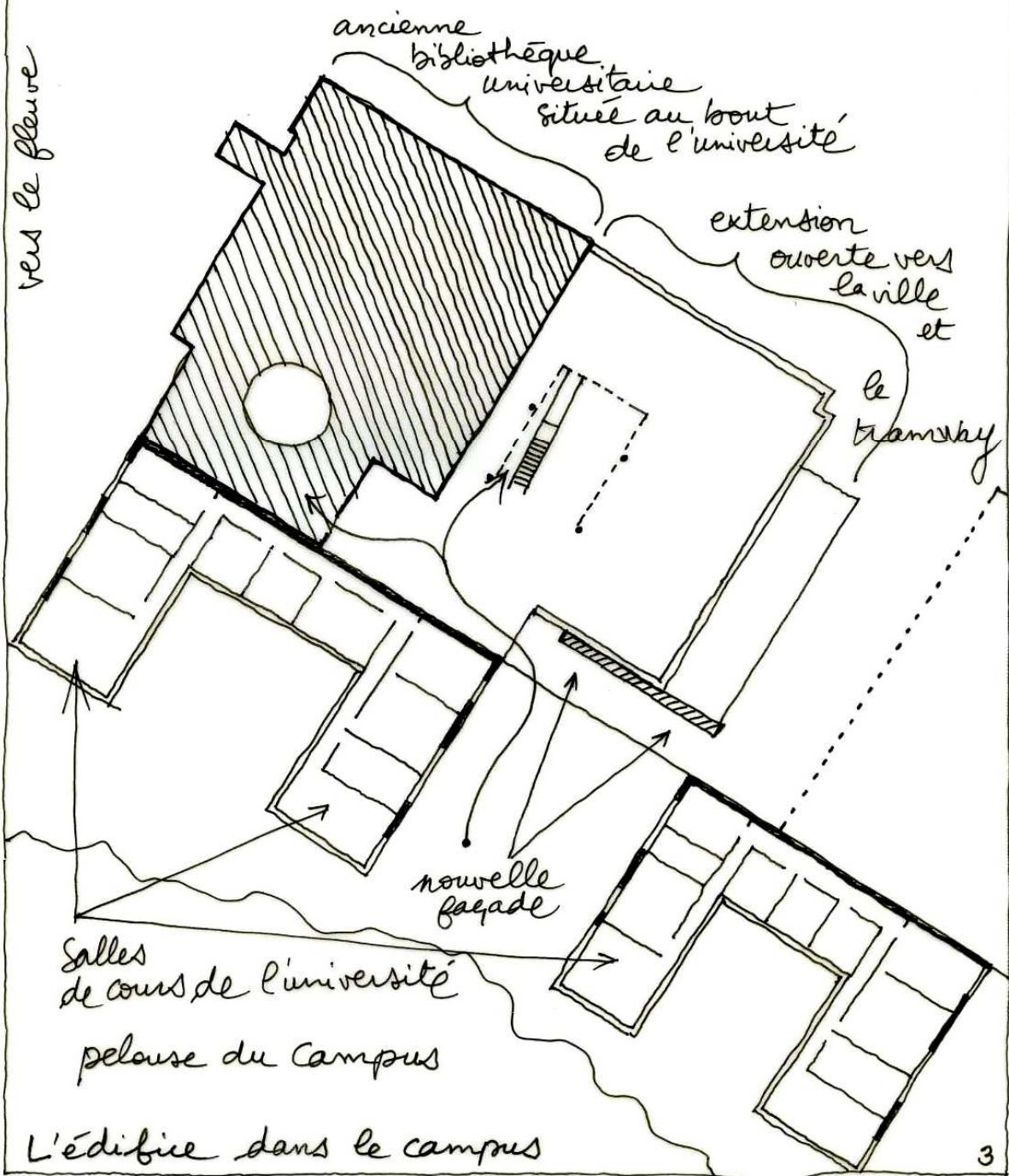


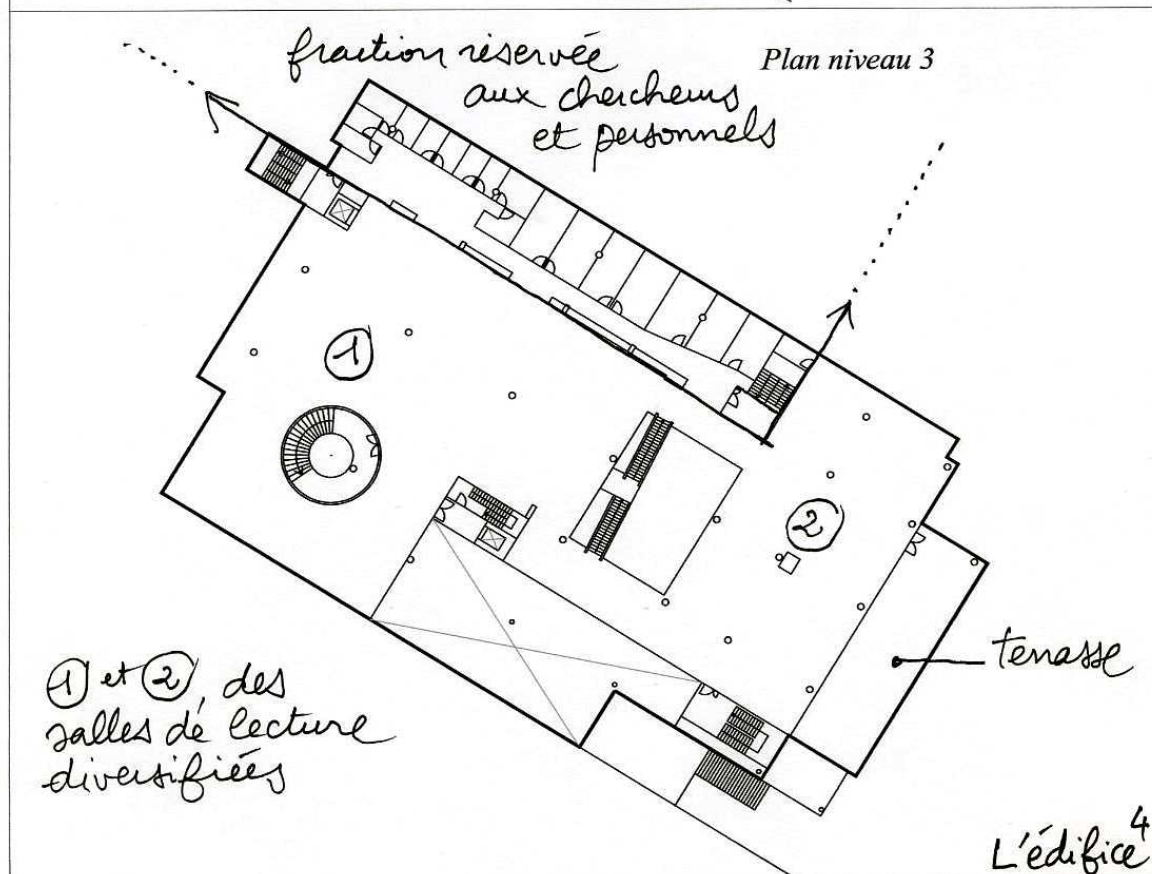
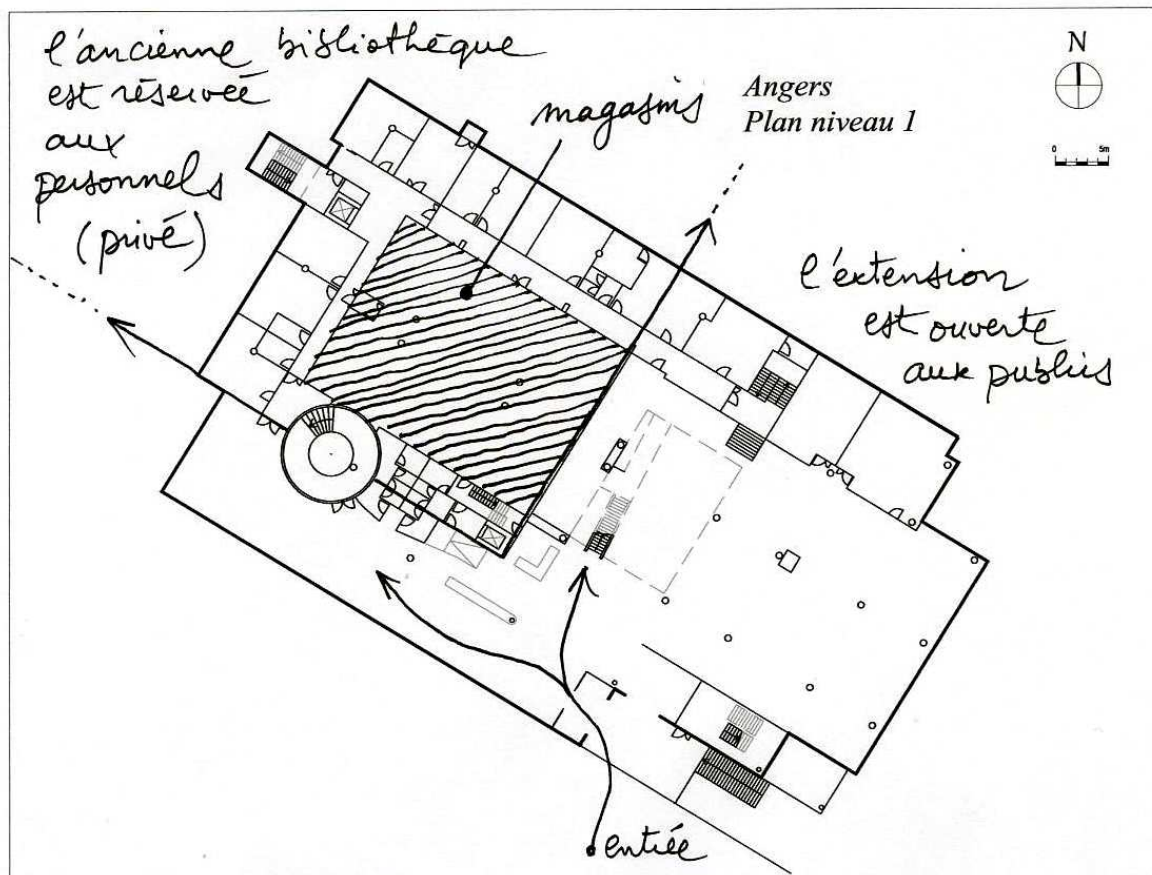




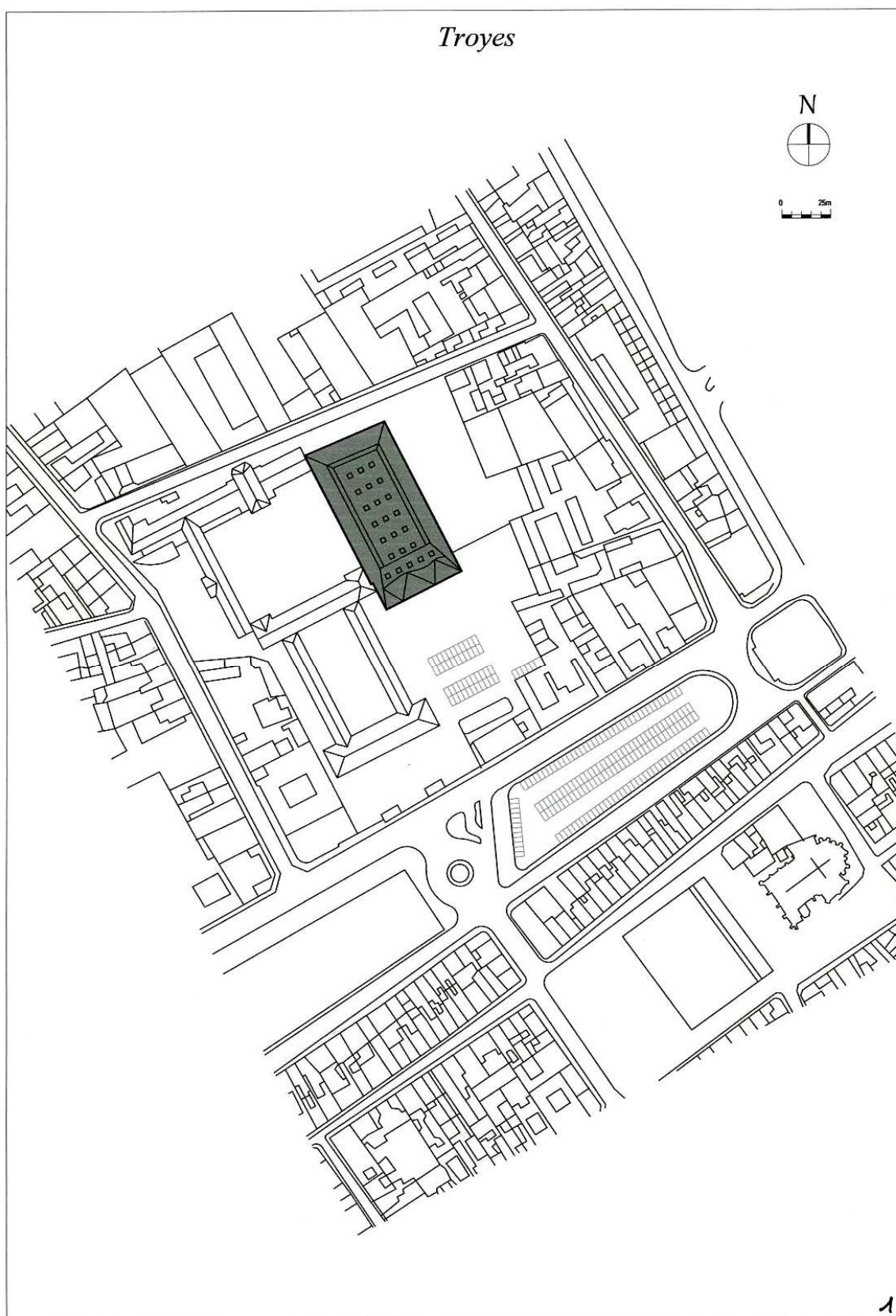


Angers





3. La Médiathèque de l'agglomération du Grand Troyes (MAT)



Caractéristiques de l'équipement

La MAT est un bâtiment de 7500 m² qui a ouvert ses portes en 2002 et a reçu l'Équerre d'argent pour son architecture. C'est une Bibliothèque Municipale à Vocation Régionale sous la responsabilité de la Communauté d'Agglomération de Troyes. Elle est emblématique de ce type de réalisations engagées dans les années 90.

Elle est ouverte du lundi au samedi (jusqu'à 18h ou 19h) et un dimanche par mois, soit en moyenne 49h par semaine. Elle propose 575 places assises. Elle est en réseau avec d'autres bibliothèques municipales.

Elle mène des actions ciblées auprès des écoles, travaille avec les prisons, les maisons de retraite, les structures de protection jeunesse et a engagé un partenariat avec l'antenne de l'université de Reims Champagne Ardenne à Troyes et l'Université Technologique de Troyes.

La MAT est organisée autour de 5 pôles :

- un pôle patrimonial ;

Elle conserve des fonds anciens prestigieux : 150 000 livres imprimés du XVe au XIXe s. dont la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Clairvaux, 1750 manuscrits du VIème au XVème siècle, un fonds de littérature populaire, et un fonds d'incunables qui a obtenu le label Mémoire du Monde décerné par l'UNESCO ;

- un pôle numérique

Ce pôle est adossé au fonds ancien numérisé depuis 1998 et au pôle lecture public avec le prêt de tablettes de lectures pour la consultation de livres numériques.

- un pôle de lecture publique

Elle propose 130 000 documents en libre accès, un service de prêt entre bibliothèque, des connexions internet (1€ / h).

- un pôle universitaire

La Médiathèque est partenaire de l'Université de Reims Champagne Ardenne (depuis 2002) et de l'Université Technologique de Troyes (depuis 2011). Elle met à disposition des étudiants des collections en Droit, économie, gestion, Anglais, histoire, géographie, histoire de l'art et des médias. Accès wifi et internet en libre-accès.

Un espace Études et Recherche leur est plus particulièrement destiné avec des carrels de travail.

- un pôle exposition permanente

Une exposition "mille ans de livres à Troyes" met en valeur le fonds ancien.

Situation urbanistique de la médiathèque et des principaux pôles universitaires

Autrefois marqué par l'importance de son industrie textile, le département de l'Aube a connu une sévère déprise économique dans les années 80 et 90. La part des ouvriers a fortement baissé dans la population, les emplois se sont tertiariés mais le département de l'Aube comptait en 2008 encore seulement 10% de cadres et de professions intellectuelles supérieures, et Troyes 6,1%. Le chômage atteint 10% dans l'Aube et à Troyes. L'enseignement supérieur a été appréhendé depuis le début des années 90 par le conseil général et la communauté d'agglomération de Troyes devenue Grand Troyes en 2011 (124 000 habitants), comme un axe fort de relance économique.

Troyes accueille en 2011 près de 10 000 étudiants. La médiathèque est un équipement intercommunal implanté à Troyes (63 000 habitants). Elle est située en centre-ville mais de l'autre côté de la route principale qui la sépare de l'hyper centre ancien où se trouve l'antenne de l'Université de Reims (près de 1200 étudiants, ouverte en 1990). Celle-ci est installée dans

l'ancien Hôtel-Dieu où se trouve une salle de documentation avec des usuels (manuels juridiques, ouvrages de référence, périodiques, cartes de géographie, mémoires de Master, ressources électroniques).

L'Université Technologique de Troyes (2 500 étudiants, ouverte en 1994) est implantée sur une ancienne friche à 5-6 km du centre, elle est difficilement accessible par les transports en commun notamment après 21h et le week-end. Les étudiants proviennent par ailleurs d'un IUT (1400 étudiants ouvert en 1973), d'une école de commerce (1 600 étudiants, créée en 1992), d'un IUFM, de BTS et d'une école d'infirmière.

Origine du projet :

Le projet de réalisation de la médiathèque a été engagé au milieu des années 90. **Il est d'abord motivé par la volonté de déménager un fonds ancien prestigieux abrité dans le musée Saint-Loup dans de nouveaux espaces plus adaptés à leur conservation** et leur mise à disposition. Ce fonds est le deuxième en France concernant la période du Moyen-âge après celui de la Bibliothèque Nationale. Cette ambition est largement portée par le conservateur et soutenue par la ville. Celle-ci en la personne de **François Baroin poursuit deux grands axes de développement dans un environnement économique en forte déprise depuis les années 80 : faire de Troyes une ville touristique qui valorise son patrimoine ; favoriser l'accueil du public étudiant à Troyes et dans le Grand Troyes.**

Les étudiants troyens se répartissent dans différents établissements dont le Centre universitaire de Troyes qui propose essentiellement des formations de premier cycle en sciences humaines et quelques masters, autour des métiers du livre par exemple, et l'Université Technologique de Compiègne ouverte au milieu des années 90 pour contribuer à redynamiser le tissu industriel, en lien avec des pépinières d'entreprises situées à proximité du campus, autour d'activités à fort potentiel d'innovation telles que les nanotechnologies, la maîtrise des risques. Installée à plus de 5 km du centre-ville, elle dispose d'une bibliothèque de 2500 m² avec du personnel universitaire du lundi au samedi midi. En complément, des salles informatiques ont été équipées en documentation accessible en ligne, avec un moniteur pour accompagner les étudiants jusqu'à 22 h.

Le Centre universitaire de Troyes installé dans l'ancien Hôtel-Dieu dispose d'un centre de documentation. Celui-ci comprenait à son ouverture quatre salles s'organisant autour d'un escalier monumental qui desservait également des lieux de cours. Cette disposition spatiale supposait alors une mobilisation importante de personnels, 12 agents se répartissant dans les différents espaces. 9 d'entre eux étaient du personnel municipal, les collectivités locales investissant à l'époque beaucoup dans les antennes universitaires. Néanmoins, à l'occasion de son projet de médiathèque la ville va proposer à l'université de Reims une démarche de mutualisation de moyens autour de cet équipement. **L'ambition est de réaliser un équipement partagé entre le monde universitaire et le grand public.** Il est prévu que 1 000 mètres carrés soient dévolus à la communauté universitaire. Une partie de la communauté universitaire ne paraît pas totalement partager le projet. **Les étudiants revendiquent une proximité forte entre leurs lieux de cours et une bibliothèque.** L'argument selon lequel ils auraient une offre documentaire plus importante ne les convainc pas car le futur équipement sera situé à 10 minutes à pied de l'Hôtel-Dieu.

Démarche de projet

Organisation de la maîtrise d'ouvrage

La ville cède rapidement la maîtrise d'ouvrage du projet à la Communauté d'Agglomération compte tenu du montage de l'opération. En effet, il s'agit de pouvoir candidater à l'appel d'offres du Ministère de la Culture et de la Communication de l'époque,

qui pour redonner un élan à la lecture publique, entend soutenir financièrement 12 projets en France de Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale (BMVR) qui seraient proposés par des villes ou agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants²⁵. La réalisation de la médiathèque va bénéficier ainsi d'une subvention du ministère de la Culture à ce titre mais aussi d'un soutien de la DRAC par la mise à disposition de deux emplois supérieurs au titre de sa vocation à être une bibliothèque patrimoniale. Contribuent également à l'investissement, la région, le département et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Elle nomme comme mandataire la Société pour l'équipement du département de l'Aube. Un bureau d'études de la région parisienne, Café programmation est désigné. Le conservateur, Thierry Delcourt est le principal artisan de la programmation. L'université y est assez peu associée. Le programme de consultation des concepteurs – qui fut très difficile à retrouver - indique en préambule qu'il « a été élaboré avec les représentants de la maîtrise d'ouvrage et avec un groupe de travail dont le Conservateur, le conseiller au livre de la Direction Générale des Affaires Culturelles et le service des affaires culturelles de la ville »²⁶.

Principales options programmatiques

Le parti pris du projet trouve clairement ses fondements dans la nécessité de faire évoluer la bibliothèque de Troyes abritant le précieux fonds ancien vers une médiathèque plus spacieuse et proposant de nouveaux supports et moyens de consultations aux habitants de la communauté d'agglomération. **L'ouverture vers les étudiants est mentionnée assez tardivement dans les objectifs généraux du programme définitif**²⁷ : ces derniers sont désignés comme de nouveaux usagers potentiels de la médiathèque auxquels sera consacrée une « section étude » dont « la fréquentation pourra s'avérer équivalente à celle lecture-prêt ». Concernant la répartition des documents, la spécificité du fonds en provenance de l'université de l'URCA et plus largement à l'attention des étudiants et des chercheurs n'est pas mentionnée : **le classement sera thématique, les collections « grand public » et spécialisées seront donc mêlées**. Selon certains témoins du projet, ce choix a pu s'appuyer sur l'hypothèse qu'il y aurait une stimulation des lecteurs à naviguer entre les deux univers. Mais la question d'une facilité de gestion n'est pas à écarter. Le programme ne justifie en tous cas pas ce choix²⁸.

Le programme identifie cinq grandes activités de la médiathèque : accueil, communication de fonds, conservation des fonds, coordination (administration, gestion) et logistique pour une surface utile (donc sans circulations) estimée dans le premier programme à 7110 m². L'importance de la fonction d'accueil est soulignée dans le programme. 400 m² lui sont dévolus. Le programme indique que « la circulation du public dans les différents espaces sera la plus autonome possible. Au lecteur se construire son itinéraire guidé par une répartition claire des documents dans les lieux, seul ou avec l'aide d'un bibliothécaire ou du catalogue informatisé. »²⁹ Le programme insiste aussi sur « le libre accès aux documents ». « La présentation du fonds favorisera un rapport immédiat et étroit entre le public et les documents ». **Rien n'est plus précisément évoqué sur l'organisation de l'accueil dans ses prolongements hors du bâtiment et dans les usages qu'il doit mettre en visibilité en dehors du fonds ancien**, hormis le fait que l'accueil permet une orientation des lecteurs et donne accès aux espaces de lecture : « le fonds patrimonial scénographie et éventuellement

²⁵ La première a été celle d'Orléans.

²⁶ Communauté d'agglomération de Troyes, Café Programmation, *Programme de la Médiathèque de Troyes*, 13 mars 1997,

²⁷ L'ouverture vers le public étudiant était plus explicite dans le pré-programme.

²⁸ Le n'a pas été possible d'en savoir plus sur le sujet, le conservateur de l'époque étant décédé juste avant la période d'enquête.

²⁹ Op. cit. p. 10.

en magasin devront être exposés au public depuis l'espace de visite (et éventuellement aussi depuis les autres espaces de lecture et de consultation). Le premier par sa qualité esthétique, le second pas l'abondance de ses documents. » Ainsi là encore apparaît l'importance que recouvre la valorisation du fonds patrimonial dans la conception de la médiathèque.

Les secteurs de consultation, de lecture et de travail se distinguent par catégories de fonds (patrimonial, moderne) et par catégories générationnelles (enfants, adultes). Les étudiants apparaissent peu comme une catégorie singulière y compris à propos de la salle d'étude qui ne leur est pas spécifiquement dédiée.

D'importants développements sont consacrés dans une partie plus technique du programme à l'éclairage, l'ambiance climatique et acoustique. Le programme incite par exemple à privilégier l'éclairage naturel en particulier pour l'espace d'accueil, de communication de fonds, les bureaux et ateliers de traitement des documents. L'éclairage est censé être « équilibré et des dispositifs sont à prévoir pour moduler les apports calorifiques et lumineux du soleil. Concernant l'ambiance climatique, le programme attire l'attention sur la possibilité laisser aux occupants de régler eux-mêmes le confort dans les locaux et sur la conception d'un système de régulation permettant de minimiser les coûts de fonctionnement ». Le coût de fonctionnement annuel était estimé en phase programmation à 14 465 000 Francs soit 220 511 €.

Réalisation et mise en service de la médiathèque

La MAT aura coûté 150 millions de Francs, soit 22 867 352 millions d'Euros. La maîtrise d'œuvre est confiée à l'équipe d'architectes Dominique Lion et Pierre du Besse. Elle obtient l'Équerre d'argent, récompense annuelle nationale délivrée par Le Moniteur. À son ouverture en 2002. **Une convention est établie avec l'université de Reims : celle-ci participe à l'acquisition d'ouvrages à parité avec la MAT à hauteur de 30 000 € par an et met à disposition deux emplois de magasiniers. Les étudiants bénéficient également d'un accès gratuit à la MAT.**

En octobre 2011, l'UTT a également signé une convention avec la MAT : les étudiants bénéficient comme ceux de l'URCA d'une inscription gratuite. Ils sont accompagnés par un moniteur le samedi après-midi pendant 5h et ont accès à leur base de données, ce qui permet à l'UTT de proposer à ses étudiants la mise à disposition d'un centre de documentation 80 h par semaine.

Pratiques, usages quotidiens de la MAT, perspectives de mutabilité

Usages de la MAT après son ouverture

La fréquentation de la MAT par les étudiants paraît assez ponctuelle. **Pour une représentante de l'université de Reims, l'équipement reste trop éloigné du lieu d'étude ;** les étudiants utiliseraient aujourd'hui les centres de documentation surtout comme espaces de travail, entre deux cours. Une fois qu'ils en ont pris l'habitude, ils peuvent y passer de plus longs moments. Mais lorsqu'ils n'ont qu'une heure, ils ne peuvent se permettre de perdre 20 min en déplacement, du coup, ils ne prennent pas forcément l'habitude d'y aller régulièrement non plus pour des temps plus longs. **La MAT est surtout fréquentée par les étudiants le samedi et en période d'examens. Ils ont alors tendance à occuper tous les espaces et pas spécifiquement l'espace Études et Recherche.**

Au-delà de la distance spatiale avec le lieu d'étude, **c'est aussi ce que renvoie le bâtiment dans son architecture en terme de distance sociale entre son offre et ses publics potentiels qui semble pénaliser sa fréquentation** aussi bien par les étudiants que par les autres habitants de la communauté d'agglomération. Rien dans l'architecture et les aménagements intérieurs, n'indique aux étudiants qu'ils font l'objet d'un accueil particulier dans le bâtiment. Jusqu'à peu, ils devaient s'acquitter d'un coût de connexion sur internet

comme les autres usagers et avaient les mêmes restrictions d'accès à certains sites, sachant que les étudiants sont amenés à utiliser un ordinateur non seulement pour travailler mais aussi pour consulter leur messagerie, utiliser Facebook et écouter de la musique. Ils utilisent beaucoup les carrels propices au travail collectif mais ceux-ci dont la hauteur des parois n'atteint pas le plafond sont mal isolés acoustiquement.

La documentation les concernant plus spécifiquement est mêlée aux autres fonds. Le fait que les collections de lecture publique soient mêlées aux collections universitaires ne facilite pas l'usage de la médiathèque. « Le traité de droit du travail côtoie un manuel de rédaction du CV. Le non spécialiste va tomber sur des livres dont il comprend à peine le titre, le spécialiste va s'étonner de la présence incongrue d'un ouvrage de vulgarisation ».

D'après plusieurs acteurs rencontrés, **les étudiants de Troyes dont les parents n'ont souvent pas fait d'études supérieures et ont assez peu quitté leur environnement familial, ont besoin d'être orientés et accompagnés.** Il en est de même pour une grande partie de la population qui peut être impressionnée par un **bâtiment à l'architecture monumentale et qui n'offre un rapport au livre que très indirect** contrairement aux intentions définies dans le programme. Aucun support documentaire ou multimédia n'est visible à l'entrée. Les salles de lecture se trouvent à l'étage, accessibles par un imposant escalier à double volée. Seul le fonds ancien installé dans un grand cube de verre indique la présence d'ouvrages mais sa mise en scène donne surtout à l'espace une dimension muséographique ou d'archives qui ne concernent pas directement le grand public. La banque d'accueil est installée dans un volume imposant et très vide qui peut avoir une dimension écrasante aussi bien pour le personnel que pour les lecteurs. Le parvis très minéral a aussi une dimension monumentale qui peut intimider.

Concernant les lieux investis par l'administration, la distance entre l'accueil du public et les bureaux installés dans un espace fermé en contre-bas et à l'autre bout du bâtiment semble poser problème : le temps d'intervention d'un personnel de direction est trop long et d'une façon plus générale, ce dernier a finalement peu de possibilité de contact y compris visuel avec le public des lecteurs ni avec les agents d'accueil. Les espaces de l'administration paraissent exigus : prévus pour 56 emplois, ils en accueillent 75 avec des bureaux partagés par 6 à 7 agents. Installés pour certains dans des espaces anciennement dévolus aux magasins, la lumière naturelle y pénètre parfois difficilement. De nombreux sas avec de lourdes portes à pousser ne facilitent parfois pas la communication entre les agents.

Les magasins sont par ailleurs saturés, ce qui pose la question des modalités de développement de la médiathèque.

Sur un plan plus environnemental, la volumétrie (avec une salle de 46 mètres de long sur 8 mètres de haut), le traitement vitré des surfaces murales, l'amplitude des espaces de circulation peu investis (30% de la surface dans l'œuvre soit 2 134 m²) font de la MAT un équipement énergivore.

Vers un repositionnement plus central de la place de l'université dans la MAT

La direction de la MAT reconnaît aujourd'hui la difficulté à attirer ainsi les étudiants comme le public adulte de l'agglomération. Les jeunes sont plus familiers de l'équipement via le travail qui est mené avec les écoles. Les gestionnaires de la MAT et des deux universités concernées ont engagé en 2011 une réflexion pour faciliter davantage l'accès de la médiathèque aux étudiants. La gratuité d'accès à internet a été établie, une fenêtre d'orientation vers les services aux étudiants a été installée dans le portail informatique de la MAT et celle-ci indique à présent que « *Les étudiants du Centre Universitaire de Troyes bénéficient d'un accueil privilégié à la Médiathèque* ». L'UTT a engagé elle aussi un partenariat avec la MAT.

Il est question de revoir la place de l'université dans l'organisation administrative de la MAT. Si des actions à court terme peuvent ainsi être entreprises dans l'orientation et l'accompagnement des visiteurs, **les possibilités de mutation du bâtiment ne semblent pas faciles, du fait de la monumentalité de son architecture** (hauteurs sous plafond, grand escalier), de ses grandes parois vitrées, de son implantation urbanistique assez en retrait par rapport à l'hypercentre.

Médiathèque du Grand Troyes (1)



*



Un grand cube de verre posé sur un vaste parvis, à l'écart de l'hypercentre



*



Un projet conçu autour de la préservation et de la mise en valeur d'un fonds ancien précieux



*



Un espace d'accueil qui laisse surtout voir les lieux d'exposition. Des salles de consultations accessibles par un grand escalier



Salles de consultations



Carrels pour étudiants

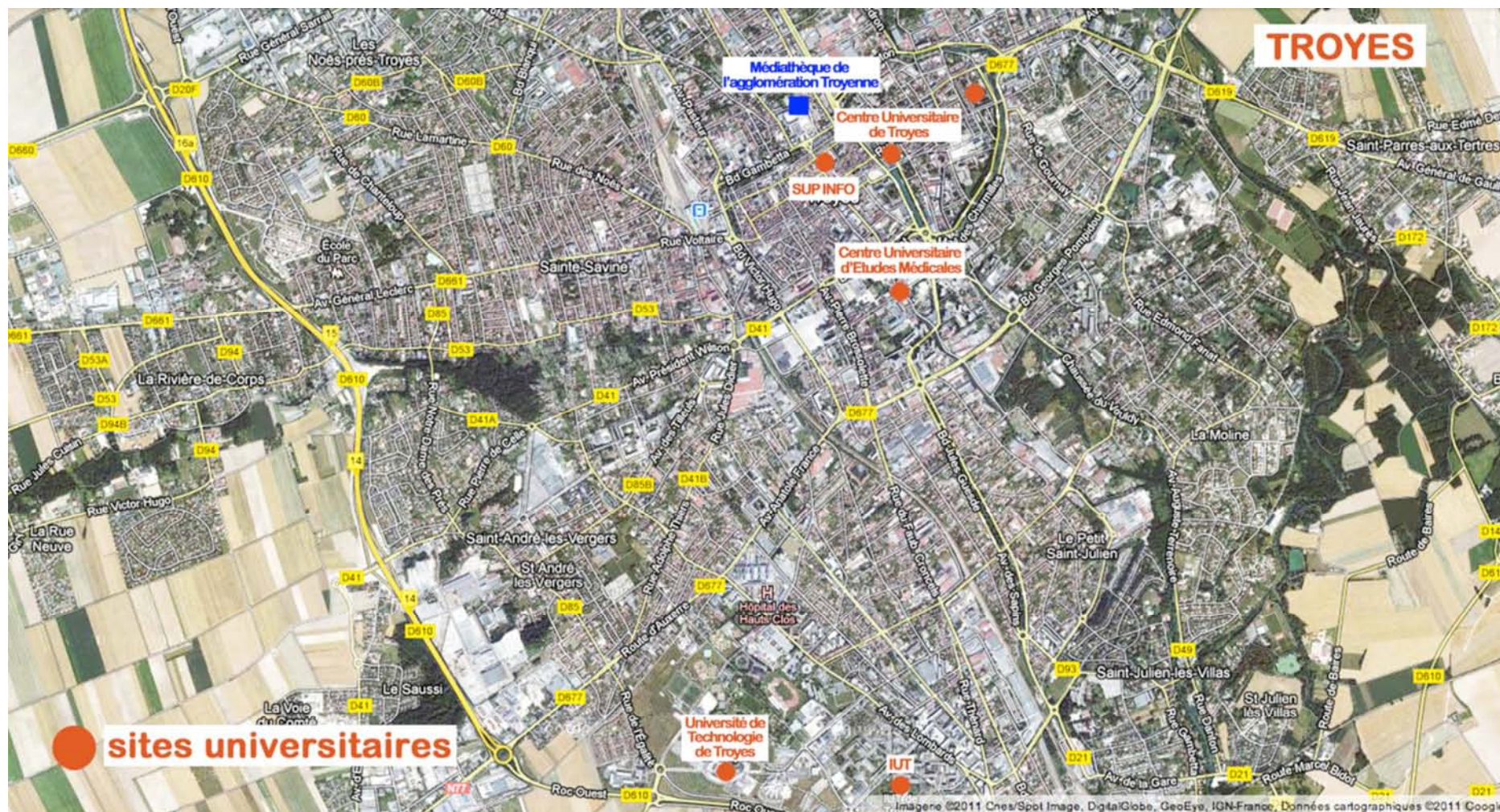


*Espace d'études et de recherche

Des salles de consultation et de travail tous publics, l'espace d'études et de recherche pour les étudiants qui semblent flotter dans un espace à la volumétrie et aux circulations très généreuses

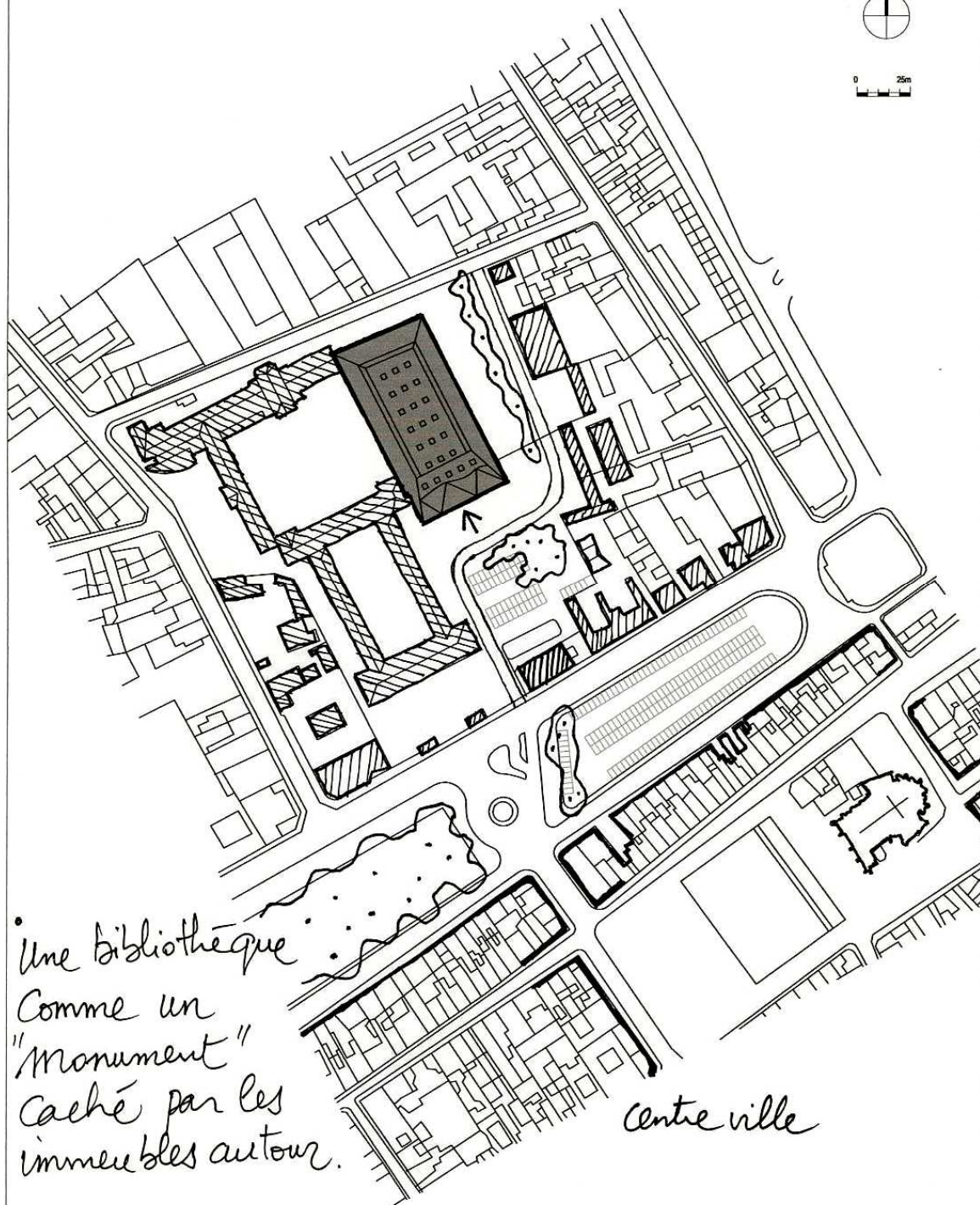
(1) : Photos J. Zetlaoui-Léger, sauf * : MAT

La Médiathèque de Troyes et les sites universitaires de l'agglomération





Troyes



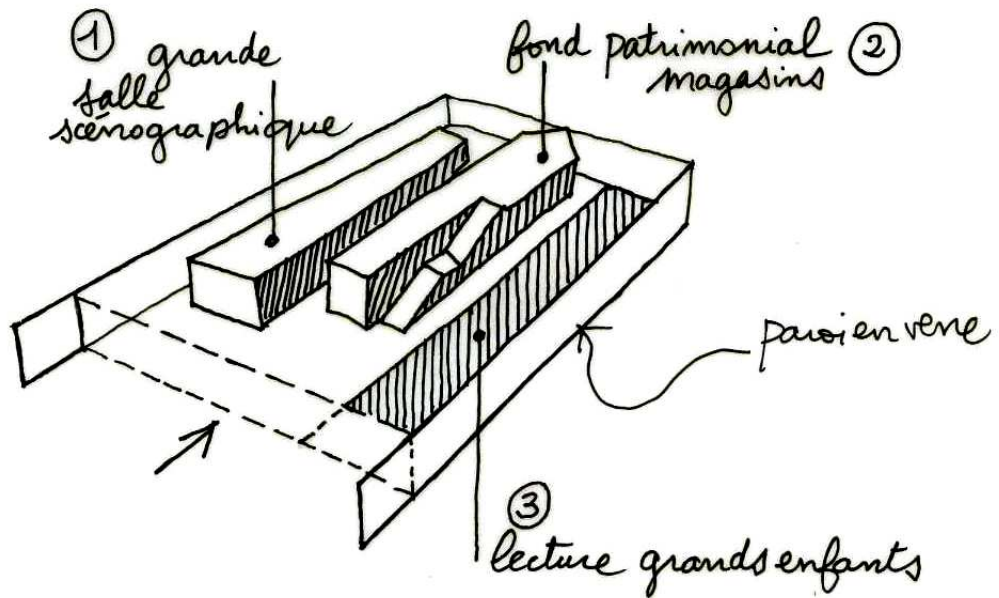
Une bibliothèque
comme un
"monument"
caché par les
immeubles autour.

centre ville

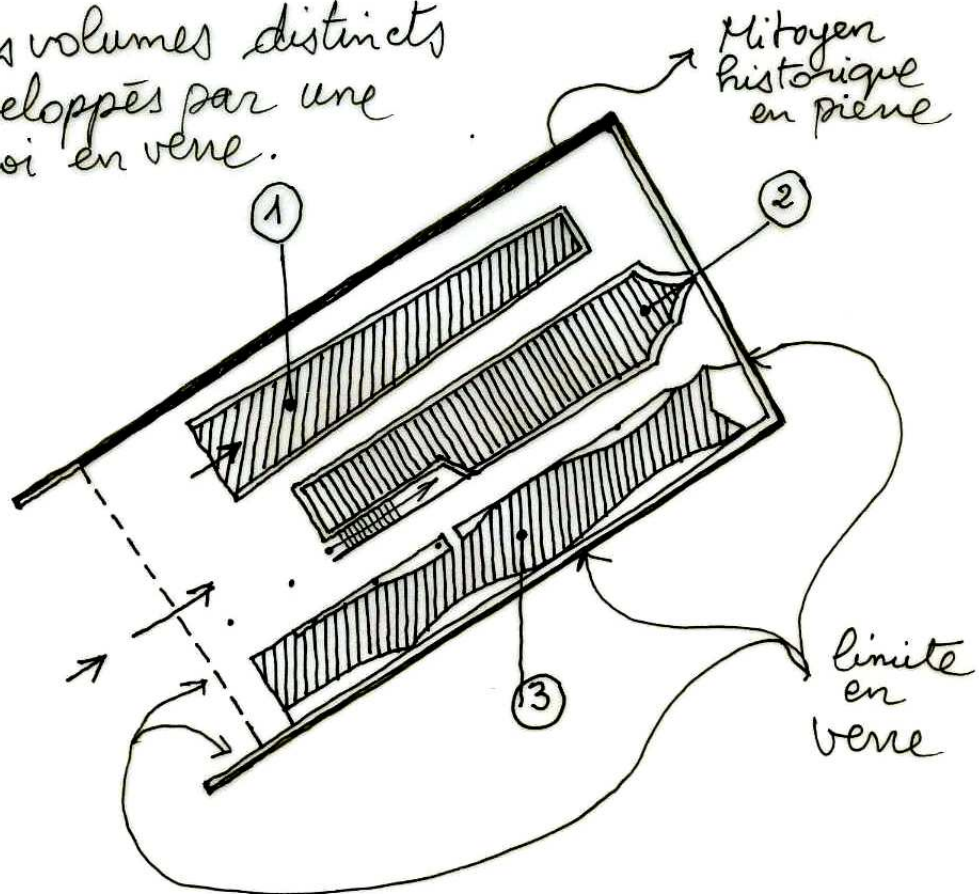
le campus

plan d'ensemble 2

Troyes

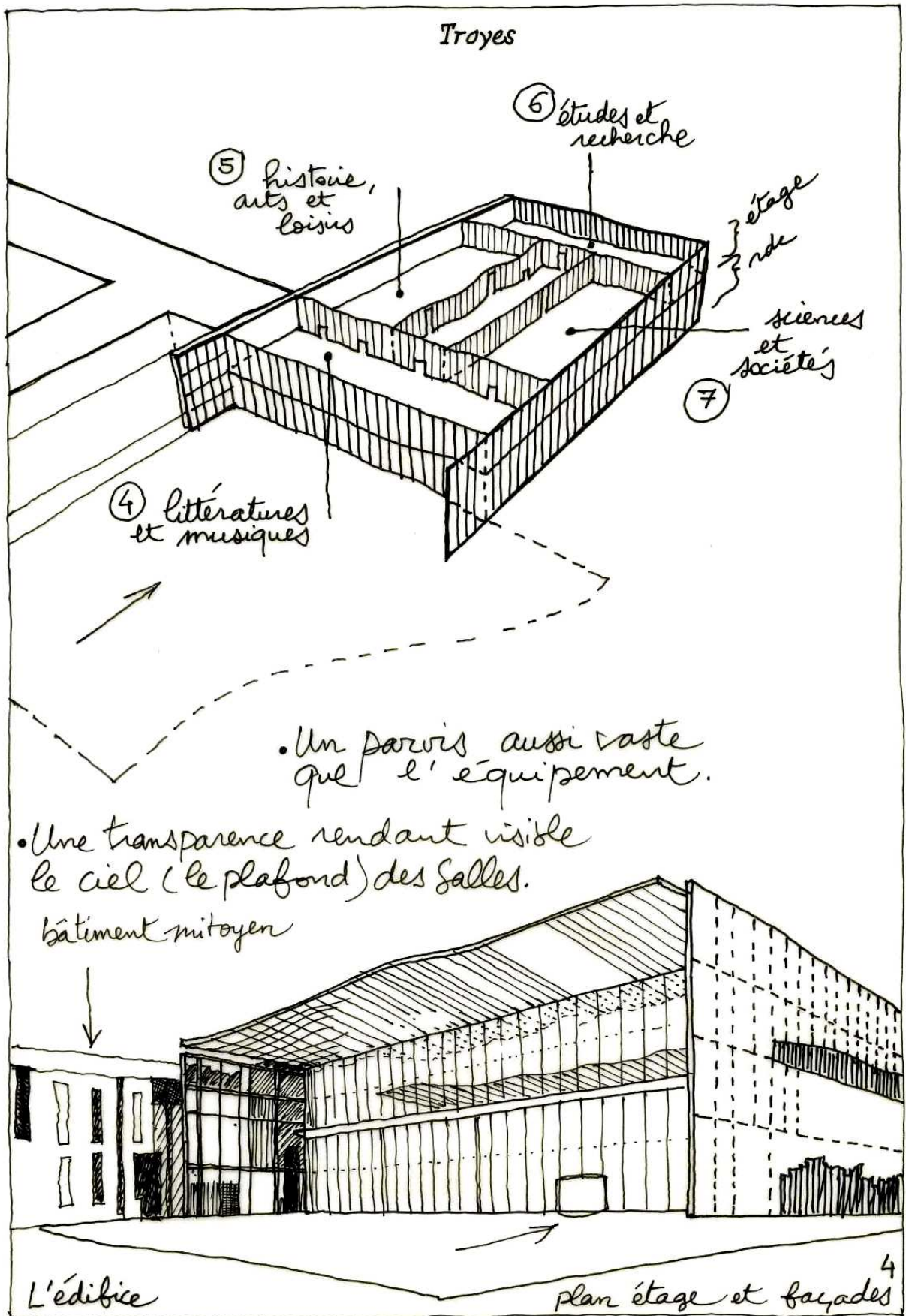


• trois volumes distincts
enveloppés par une
paroi en verre.



l'édifice

axonométrie et plan RDC 3



Quelques références bibliographiques sur les bibliothèques universitaires

Ouvrages, articles, recherches, actes de colloques...

BULPITT, Graham. "Les *learning centres* : De nouveaux espaces pour une nouvelle façon de travailler avec les étudiants [en ligne]" in *La bibliothèque, lieu de formation ?*, 9e Rencontres Formist, 18 juin 2009, école nationale des sciences de l'information et des bibliothèques, Lyon-Villeurbanne. <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-40478>.

BERTRAND (Anne-Marie, dir.), *Quel modèle de bibliothèque ?*, Presses de l'ENSSIB, Villeurbanne, 2008

BISBROUCK (Marie-Françoise), *Bibliothèques d'aujourd'hui. À la conquête de nouveaux espaces*. Éditions du cercle de la librairie. 2010.

BISBROUCK (Marie-Françoise), *Les bibliothèques universitaires. Évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*, La Documentation française, 2000.

CARBONE (Pierre), *La problématique et les enjeux des Learnings centres aujourd'hui*, 1^{er} juin 2011. <http://liberlibri.blogspot.com/2011/06/creer-un-learning-centre-pourquoi.html>

HUGOT (Christophe), "Enjeux et problématiques des Learning Centres : l'exemple de Lille 3", in *Insula*, 1^{er} Août 2011, <http://bsa.biblio.univ-lille3.fr/blog/category/learning-center-archeologie/>.

LE NEZET (Romain), "Le rapport Miquel sur les bibliothèques universitaires. Retour sur un constat sans concessions" in *Bulletin des Bibliothèques Françaises*, sous la direction de Claude Jolly, Tome 54, n°3, pp. 38-42, 2009.

MIQUEL (André), *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*, Paris, La Documentation française, 1989.

TACHAU (Olivier), "Pour une bibliothèque universitaire réincarnée", in *Urgences universitaires, Bulletin des Bibliothèques de France*, 2009 - t. 54, n° 6, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2009-06-0066-014>.

Rapports, documents d'études

ALLÈGRE (Claude), *Présentation du Plan U3M à la presse le 13 décembre 1999*, Ministère de l'Éducation nationale de la Recherche et de la Technologie

Communauté d'agglomération de Troyes, Café Programmation, *Programme de la Médiathèque de Troyes*, 13 mars 1997.

Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction Générale des Enseignement Supérieur, Bureau des Constructions et de la maintenance, *Référentiel des constructions universitaires*, 1997.

VAN DOOREN (Bruno), *Bibliothèques universitaires et nouvelles technologies*, Rapport remis au ministre de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie en juin 1999.

Sur la BU St-Serge à Angers

Rapports, documents d'études

Angers Loire Métropole, *Délibération du Conseil de Communauté du 18 janvier 2007 relatif à l'avenant 1 de la convention sur l'extension de la B. U. Saint-Serge* (modification du ratio enveloppe travaux / équipement), 2 p.

Angers Loire Métropole, Ministère de la jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, *Convention, avenant n°1*, 7 juin 2007, 2 p.

Angers Loire Métropole, Pôle espaces et équipements publics, Direction du patrimoine universitaire, *Relevé de conclusions de la réunion du 20 avril 2009*, 3 p.

Angers Loire Métropole, *Délibération du Conseil de Communauté du 22 janvier 2009 relatif à l'avenant n°2*, (prise en charge par l'université des options vidéosurveillance et contrôle d'accès, transfert en équipement), 2 p.

CLOT (Nathalie), TACHAU (Olivier), *Bibliothèque St-Serge, Chronologie des opérations 2002-2005*. Université d'Angers, 2011.

CLOT (Nathalie), TACHAU (Olivier), *Chronologie du projet de la Bibliothèque universitaire St-Georges à Angers*, Université d'Angers, 2011.

Communauté d'Agglomération du Grand Angers, Pôle espaces et équipements publics, *Extension de la Bibliothèque St-Serge*, Compte-rendu de réunion du 20 avril 2009.

Communauté d'Agglomération Angers-Loire-Métropole, *Avenant n° 1 à la Convention de 2003 portant sur l'extension de la BU St-Serge*, Conseil de communauté du 18 janvier 2007,

Communauté d'Agglomération du Grand Angers, Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche-Académie de Nantes, *Extension de la Bibliothèque St-Serge. Convention avec l'État portant délégation de maîtrise d'ouvrage à Angers Agglomération*, 12 novembre 2003.

Communauté d'Agglomération du Grand Angers, *Relevé de décision du conseil de communauté du 12 novembre 2003*, 1 p.

Ministère de la Jeunesse et de l'Éducation Nationale et de la Recherche, Académie de Nantes, Communauté d'Agglomération du Grand Angers, *Convention pour la réalisation d'une extension de la Bibliothèque universitaire sur le site "Saint-Serge à Angers*, décembre 2003, 7 p. (dont programme quantitatif en annexe).

SCD université d'Angers, *Calendrier des opérations de la B. U. Saint-Serge*, 2002-2004, 2 p.

TACHAU (OLIVIER), *Note de travail*, 11 septembre 2007.

Entretiens

Olivier Tachau, Directeur du Service Commun de Documentation de l'université d'Angers

Nathalie Clot, Directrice adjointe au SCD et en charge du suivi de la seconde tranche du projet.

Sur la MAT de Troyes

Rapports, documents d'études

Communauté d'agglomération de Troyes, Café Programmation, *Programme de la Médiathèque de Troyes*, 13 mars 1997.

Entretiens:

Eudes Ghigé, conservateur de la Médiathèque du Grand Troyes

Pierre Gandil, directeur adjoint de la Médiathèque du Grand Troyes

Gilles-François Euvrard, directeur du Service Commun de Documentation de l'Université Technologique de Compiègne

Carine El Bekri, directrice du Service Commun de Documentation de l'Université de Reims Champagne-Ardenne

José Goncalvès, responsable des Affaires Culturelles au Grand Troyes

B. L'expérience de colocation de logements étudiants à projets solidaires (KAPS) de l'Association de la Fondation Étudiante pour la ville³⁰

La question du logement étudiant : contexte

Tout comme d'autres volets de la vie universitaire, la réflexion sur le logement des étudiants se trouve aujourd'hui confrontée à la prise en considération de la diversité des publics concernés. La situation vis-à-vis des conditions d'hébergement et plus généralement des modes d'habiter des étudiants se construit en fonction d'une pluralité de facteurs tels que l'âge, les ressources dont on dispose, la nature des études menées, l'exercice d'une activité professionnelle ou bénévole... **Les conditions de logement constituent une des clefs de la réussite dans les études tout en étant pour beaucoup d'étudiants le premier poste de dépenses.**

Si l'offre s'est diversifiée depuis 20 ans, des rapports d'études périodiques et les revendications récurrentes des organisations étudiantes tendent à montrer que celle-ci ne répond toujours pas à la demande. Le déficit en termes à la fois quantitatif et qualitatif de logements pour les étudiants avait déjà été pointé à la charnière des années 80 et 90 alors qu'on assistait à une croissance spectaculaire des effectifs étudiants et que la mise en service de logements étudiants avait été très faible au cours de la décennie précédente : vétusté des chambres universitaires construites dans les années 50 et 60, offre peu diversifiée et insuffisante en nombre... Malgré les efforts entrepris à cette époque, prolongés dans le cadre du Plan U3M, puis relancés suite aux rapports du député Anciaux en 2004 et 2007, malgré une augmentation de la population étudiante qui s'est ralentie au cours de ces deux dernières décennies, la situation est restée préoccupante³¹. Elle s'est même trouvée aggravée dans certaines agglomérations du fait de **la flambée du prix des logements dans le parc privé et des conditions d'accès exigées par les propriétaires devenues de plus en plus draconiennes**. L'enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante en 2010 montrait que « 30% des décohabitants disaient avoir trouvé leur logement difficilement ou très difficilement, ces difficultés étant nettement plus élevées en région parisienne (près de la moitié déclare avoir rencontré des difficultés dont 14% de grandes difficultés). ». Par ailleurs la crise économique de ces dernières années qui a fragilisé nombre de familles et de jeunes a rendu plus incertain encore l'accès au logement des étudiants des couches modestes et moyennes inférieures. Tout comme une fraction des jeunes dont la part aurait augmenté ces derniers temps³², le « nomadisme », à savoir la nécessité de changer fréquemment de lieu de résidence, d'être hébergé de façon provisoire chez des amis, voire de recourir à des situations de squats, est

³⁰ Ce cas a été examiné avec des chercheurs du Lab'Urba (Jean-Claude Driant, Christine Lelévrier, Jodelle Zetlaoui-Léger) dans le cadre de la mise en place d'un dispositif d'évaluation des expérimentations « colocations étudiantes solidaires » engagé par l'AFEV EN 2009 sous l'égide de la Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse du Direction de la jeunesse, de l'Éducation et de la vie associative.

³¹ En 2004, le diagnostic de l'existant réalisé dans le cadre de la mission confiée au député Jean-Michel Anciaux, identifiait « *un besoin sur 10 ans de 7000 réhabilitations par an et de 5000 constructions nouvelles par an* ». En 2007, ces objectifs étaient loin d'être atteints: la période 2004-2007 avait vu la réalisation de 17500 réhabilitations et de 6300 nouveaux logements ou prises en gestion par les CROUS, faute notamment de foncier et de coordination entre les différents acteurs, selon l'auteur du rapport. En 2011, Benoît Apparü estimait lors de la conférence gouvernementale sur le logement étudiant que l'objectif de 5 000 logements à créer chaque année était finalement « largement atteint », pour autant, ce type d'offre ne concerne que petite minorité d'étudiants.

³² Observatoire des inégalités, Le logement des jeunes, 2009, <http://www.inegalites.fr/spip.php?article1035>.

devenu un phénomène également identifié chez les étudiants avec des conséquences connues : les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne, et en particulier en terme d'hébergement sont sources d'échec dans la scolarité universitaire.

Certes le CROUS a réalisé ces dernières années un effort important de réhabilitation et de construction de nouveaux logements en intégrant de nouvelles normes de confort (installation des sanitaires dans les chambres, isolation, câblage internet...), **mais cette offre réservée aux étudiants boursiers ne représente qu'environ 10% des situations d'hébergement** de cette population³³. Cette proportion était la même il y a 20 ans. Elle accueille des étudiants aux profils particuliers, plutôt en début d'études, dont la résidence familiale est éloignée du lieu d'étude, voire à l'étranger.

De plus, le modèle de la chambre individuelle dans des résidences implantées sur des campus excentrés à laquelle elle renvoie, semble de moins en moins répondre aux aspirations des étudiants comme le montrent diverses études et recherches depuis une vingtaine d'années sur les modes d'habiter des étudiants. Elle ne constitue en tout cas pas une réponse adaptée à toutes les différentes étapes de la vie d'un étudiant.

L'autre modèle qui a émergé dans les années 80 et 90, celui du studio de 18 m² ne s'est pas avéré être la réponse universelle aux besoins en logement. Porté d'une part par les collectivités locales et les bailleurs sociaux pour intégrer dans des quartiers en difficulté une population considérée comme valorisante, cette offre, malgré les aides à la pierre et à la personne qui l'ont encouragée est restée difficilement d'accès pour les enfants de familles modestes à laquelle elle était destinée. Elle s'est aussi finalement peu développée en raison de difficultés d'intégration auxquelles ont été confrontés les étudiants qui y ont eu recours, car perçus comme issus de couches sociales favorisées par les résidents de ces quartiers³⁴. L'avantage fiscal « Quilès-Méhaignerie » mis en place en 1985 pour les personnes physiques investissements dans la constructions de logements destinés à la vocation avait lui aussi concouru à la mise sur le marché de studios, un peu plus spacieux, de 20 à 30 mètres carrés, mais dans des quartiers anciens centraux cette fois. Mais cette offre également chère malgré la généralisation de l'Allocation Logement à Caractère social, et dont le mécanisme des aides a conduit à une augmentation du prix du loyer, n'a pas eu le succès escompté. Son coût mais aussi ses caractéristiques (régulations des entrées – sorties par un gardien, espaces communs pas toujours conviviaux) n'ont pas répondu aux attentes des étudiants les plus en quête d'autonomie³⁵.

1. La colocation à projet solidaire : une nouvelle offre de logement étudiant portants des enjeux sociaux et urbanistiques

L'ampleur et la nature des déficits en logement étudiant, la difficulté à développer une offre dans les filières traditionnelles spécialisées, tout comme l'analyse socio-démographique des évolutions de la population étudiante et des modes de vie de celle-ci, ont démontré **la limite des modèles résidentiels qui ont prédominés jusqu'à présent**. À la diversité des publics et des parcours correspondent des attentes différentes en matière de logement. C'est pourquoi la recherche d'une diversification des modes d'hébergement a été relancée à la suite du second rapport Anciaux en 2008 et confirmée de la conférence du gouvernement sur le

³³ Observatoire de la Vie Étudiante, *Vie étudiante*, Repères 2011, p. 12.

³⁴ Cf. à ce sujet, les observations faites à Vault-en-Velins par Laurette Wiittner et Daniel Welzer-Lang,, « Le logement étudiant en banlieue. Repaires sans repaire », in *Les annales de la recherche urbaine, Villes et territoires*, n°62-63, 1994, pp. 244-251.

³⁵ DRIANT (Jean-Claude), "Logement étudiant : un marché en crise ?" in *Urbanisme* mars-avril 2001, n°317, pp. 63-67.

logement étudiant le 5 avril 2011³⁶. **Parmi les pistes évoquées, celle de la colocation étudiante fait l'objet d'une attention particulière.**

Mal identifiée au milieu des années 90, alors qu'existant déjà de fait dans le parc privé des grandes villes à l'offre rare et chère, mais aussi peu plébiscitée par les étudiants eux-mêmes dans les enquêtes réalisées à cette époque³⁷, la colocation étudiante est aujourd'hui reconnue comme étant un mode d'hébergement auxquels les étudiants ont largement et davantage que par le passé recours. **L'enquête de l'Observatoire de la Vie Étudiante en 2010 évaluait à 11% les étudiants vivant en colocation soit 5% de plus qu'en 2006³⁸.**

Or non seulement, la colocation qui semblait être plutôt associée à des modèles culturels anglo-saxons ou nordiques peu transposables en France ou était perçue et vécue comme un type d'hébergement auquel on aurait recours par contrainte, mais elle apparaît de plus en plus fréquemment dans les enquêtes pour certains étudiants comme un moyen de mieux aborder la décohabitation avec les parents et comme un choix en terme de mode de vie³⁹.

Néanmoins l'organisation d'une colocation procède d'un « bricolage » entre propriétaires et occupants⁴⁰ qui soulève différents problèmes en termes de responsabilités juridiques et invite aujourd'hui les pouvoirs publics à souhaiter des évolutions réglementaires pour faciliter son développement. La loi Molle de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 (article 67) a autorisé la signature d'un bail unique de colocation entre organismes HLM et les étudiants liés par une clause de solidarité. Afin de limiter l'étendue dans le temps des *effets de la solidarité*, Benoît Apparu a annoncé en avril 2011 « la modification de la loi du 6 juillet 1989 pour préciser que la solidarité du colocataire prend fin à la date d'effet du congé régulièrement notifié, sous réserve que le nouveau colocataire soit agréé par le bailleur et le ou les colocataires en place. »

C'est donc dans ce contexte que l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville a monté et expérimente depuis 2009 un projet de « promotion de logements étudiants en colocation solidaire », les Kaps (Koloc à projet solidaire).

Inspiré de l'expérience des « Kots à projets qui existent depuis 30 ans à Louvain-la-Neuve en Belgique et qui se développe aux Pays-Bas et en Allemagne, ce projet vise à « faire coïncider le besoin de logement des étudiants et leur volonté de participer à la vie citoyenne du territoire qu'il accueille. « Basé sur le principe une colocation = un projet, cette démarche vise :

³⁶ Lors de laquelle Benoît Apparu, secrétaire d'État chargé du Logement, a souligné au début de son allocution « la nécessité d'une offre diversifiée, pour répondre à la variété des besoins d'une population étudiante plus mobile et mieux répartie, au-delà des seuls logements des CROUS ».

³⁷ Étudiants en DESS Urbanisme et Gestion des Villes (Sous la dir. De J. Zetlaoui), *Le logement des étudiants du Val de Marne*. IUP - Université Paris XII Val-de-Marne, Étude pour la DDE 94, Mars 1996, 112 p. + annexes.

³⁸ Dans son rapport de 2008, Jean-Paul Anciaux écrivait : « La colocation est un mode de logement qui se popularise du fait de la hausse des loyers de ces dernières années, même si cette progression est marginale (environ + 2 % des étudiants entre 2003 et 2006 choisissent cette solution). La pénurie de petites surfaces, pour lesquelles la demande émane non seulement des étudiants mais également des jeunes diplômés et des jeunes ménages devrait voir cette progression s'amplifier dans les années à venir. C'est en tout cas le souhait exprimé par de nombreuses organisations représentatives des étudiants. »

ANCIAUX (Jean-Paul), *Le logement étudiant et les aides personnelles au logement*. Rapport de la mission confiée par Monsieur le Premier ministre, février 2008, p. 38.

³⁹ Une recherche menée par le Laboratoire de Recherche en Sciences humaines et sociales et le Laboratoire d'Anthropologie et de Sociologie de Rennes en 2009, a identifié un profil d'étudiant particulièrement enclin à des formules d'habitat expérimentales partagées comme la colocation, dans un désir de développement d'une sociabilité et d'apprentissage d'une vie autonome.

MOREAU (Christophe), PECQUEUR (Christophe), DRONIOU (Gilles), *Étudier et habiter. Sociologie du logement étudiant*, Étude réalisée pour le Plan Urbanisme Construction et Architecture, 2009.

⁴⁰ Étudiants en Master 2, Urbanisme, parcours Habitat et mobilités, (dir. Jean-Claude Driant, Mélanie Bertrand, Laurence sauvage), *Le logement des étudiants de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne*, UPEC, ADIL 94, 2010.

« - accompagner et renforcer les opérations de mixité sociale, en implantant e type de logement solidaire dans les quartiers populaires ;

- répondre à des besoins sociaux par l'engagement de jeune sur leur territoire de vie et en partenariat avec les acteurs locaux ;
- développer en France le concept de colocation en abordant tous les aspects, de l'aménagement des appartements aux procédures de contractualisation ;
- expérimenter en collaborations avec les gestionnaires traditionnels, des solutions pour la gestion de proximité de petites entités (moins de 80 places) disponibles dans certaines grandes villes. »⁴¹

Le pari ainsi fait par l'AFEV est de surmonter les raisons qui avaient conduit à l'échec des tentatives d'implantations de logements dans les quartiers d'habitat social de la Politique de la ville dans les années 80 et 90 par le développement de formes d'habitats basées sur une sociabilité et une solidarité à l'intérieur du logement entre les étudiants, et à l'extérieur avec leurs voisins d'immeuble et du quartier via la réalisation d'un projet répondant aux attentes de ces derniers.

L'AFEV a ainsi lancé en 2009 des expérimentations dans cinq agglomérations françaises avec des situations d'implantation assez différentes : aménagement d'appartements en colocation dans des constructions neuves (Grenoble, quartier du Mistral, Paris dans le 18^e arr.), dans le cadre de réhabilitations de logement HLM (Poitiers) ou de logements d'instituteurs (à Lyon et à Toulouse). Ces initiatives ont été l'occasion de mettre au point d'une démarche d'évaluation sous l'égide du Haut Commissariat menée par l'AFEV avec le concours d'une équipe de chercheurs du Lab'Urba de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne à laquelle nous avons participé.

Les pages qui suivent présentent les résultats de l'évaluation de l'expérience menée à Poitiers, l'une des premières à accueillir des KAPSeurs.

2. Les projets en colocation solidaire : l'expérience de Poitiers

Caractéristiques de l'expérimentation de Poitiers

L'évaluation menée conjointement avec des chercheurs du Lab'Urba⁴², a porté sur l'expérience menée par l'Association de la Fondation Étudiante pour la Ville à Poitiers depuis 2009 qui était l'une des plus avancées et permettait de recueillir le point de vue des étudiants après un an de colocation.

Quatre colocations y ont été mises en place dans deux quartiers situés à l'est du centre-ville : Les Couronneries et St-Eloi. Les appartements appartiennent à un même bailleur : l'OPAC local Logiparc.

Situation urbanistique

L'université de Poitiers est l'une des plus ancienne de France tandis que Poitiers est actuellement la ville la plus étudiante de France avec plus de 27 000 étudiants), en considérant la proportion d'étudiants à la population totale (environ 22 %)

Les deux quartiers concernés par l'expérimentation, les Couronneries et St-Eloi, sont bien desservis en transports et proches du campus principal à l'est de Poitiers (respectivement 18 et 11 minutes en bus). L'AFEV est implantée dans ces deux secteurs depuis respectivement 8 et

⁴¹ AFEV, Note d'étape sur l'expérimentation, 30 décembre 2010.

⁴² Les développements qui suivent sont la synthèse d'un travail mené sur ce cas par Jean-Claude Driant, Christine Lelévrier, Jodelle Zetlaoui-Léger avec la collaboration , Éric Daniel-Lacombe et de Paula Macé-Ficher, IUP, en 2011 et 2012.

4 ans. Elle accompagne 115 enfants et familles aux Couronneries et 45 à Saint-Eloi. Plusieurs jeunes effectuent par ailleurs leur service civique à l'AFEV dans ces deux quartiers. Leur travail consiste notamment à animer des espaces-café à destination des parents d'élèves, dans trois écoles aux Couronneries et une à Saint-Eloi. D'autres volontaires sont chargés de donner l'impulsion nécessaire à la mise en place de jardins partagés aux Couronneries. Certains travaillent davantage sur le lien famille/bailleurs avec un accompagnement à la gestion des dépenses d'énergie (dispositif "easy green"). D'autres enfin accompagnent des familles dans leurs démarches de soin.

Les Couronneries

Les Couronneries et Saint-Eloi présentent tous deux des difficultés sociales assez importantes, même si leur situation diffère à plusieurs égards. Le quartier des Couronneries regroupe 10% de la population de la ville (soit près de 9 300 habitants) et environ 30% des logements locatifs sociaux, dont une grande partie construits dans les années 1960. Ce territoire est défini comme une zone prioritaire depuis le contrat de ville 2000-2006 et classé en priorité n°1 par la Préfecture de la Vienne et la CAP (communauté d'agglomération de Poitiers) depuis le CUCS de 2007-2009. Il n'est cependant pas considéré comme une zone urbaine sensible par l'Etat et ne fait pas l'objet d'un classement en ZEP (zone d'éducation prioritaire) ni d'opérations de rénovation urbaine. Le quartier des Couronneries est composé en majorité de logements collectifs, dans lesquels les grands logements dominent. Les loyers sont peu élevés mais les charges sont très importantes, notamment du fait d'un problème de chaufferie. On y trouve également cinq tours en copropriétés (un petit tiers du parc) qui ne connaissent pas de difficultés majeures et sont même qualifiées de « standing ». **Le parc social est réparti entre trois bailleurs, parmi lesquels Logiparc est majoritaire.**

Les ménages étrangers représentent 10% de la population. Le quartier des Couronneries a été marqué par deux vagues d'immigration importantes : au début des années 2000 sont arrivées des familles nombreuses originaires de Guinée, qui souffrent toujours de fortes difficultés d'intégration. La seconde vague, à partir de 2005-2006 est composée de familles en provenance d'Europe de l'Est. La population est assez stable ce qui entraîne un vieillissement sensible de l'occupation. Cela dénote en même temps un attachement à un secteur qui présente par ailleurs un certain dynamisme commercial puisqu'il abrite le plus grand marché du département. On y trouve également divers équipements publics et commerciaux, dont un centre aquatique, une MJC, des annexes de la poste, ainsi qu'un important réseau associatif. On assiste cependant à une paupérisation globale de la population. Les difficultés dans les écoles augmentent comme l'indiquent les résultats à l'évaluation de 6^e, inférieurs à ceux de la circonscription, du département et de l'académie⁴³. Ils traduisent des problèmes d'intégration, d'apprentissage, de relations parents/enseignants. Le CUCS pose la réussite scolaire comme un objectif majeur de ce quartier prioritaire et souligne l'importance de l'accompagnement des enfants hors école ainsi que des familles.

Saint-Eloi

Le quartier Saint-Eloi est plus récent que celui des Couronneries : il regroupe 2 000 logements construits à partir des années 1980 et surtout dans les années 1990-2000. 45% des ménages sont locataires HLM avec une part importante de petits logements sociaux (près de 50%). De ce fait les loyers sont relativement élevés (5.42 €/m²). Les formes d'habitat sont plus mixtes qu'aux Couronneries puisqu'on trouve du collectif et du pavillonnaire. **En revanche le quartier semble assez pauvre en termes de vie sociale.** D'une manière générale, on considère que les habitants ne sont pas encore « ancrés dans le

⁴³ Source : CUCS

quartier ». Il s'agit surtout de ménages plutôt jeunes avec une part importante de familles monoparentales.

Saint-Eloi souffre de problèmes de fonctionnement qui en font un des endroits de la ville jugés en difficulté. L'urbanisation est mal ou peu maîtrisée, avec une sectorisation de l'offre d'habitat et des constructions de logements sociaux plus importantes que celles prévues initialement. Le parc social a été financé en PLA (prêt locatif aidé). On assiste également à une précarisation économique de l'occupation des logements sociaux avec une augmentation du nombre de bénéficiaires des minimas sociaux.

Le niveau d'équipement est faible (écoles et crèches en sur-occupation,...) et l'offre commerciale insuffisante : les constructions d'équipements n'ont pas accompagné les constructions de logements. Un multi-pôle pour l'enfance et une maison multi-services étaient prévus pour 2011/2012.

Origine du projet :

L'AFEV a présenté son projet KAPS au Haut Commissariat à la Jeunesse en 2009. A travers cette expérimentation, **l'association souhaitait favoriser le rapprochement entre des populations qui se connaissent mal et participer au développement social local.** Les KAPS, inspirées notamment des projets belges (les « Kots »), doivent permettre d'apporter des réponses originales à des besoins sociaux ainsi qu'au problème du logement étudiant, tout en créant une mixité sociale durable dans des quartiers en difficulté. C'est dans cette perspective que la délégation poitevine de l'AFEV a rencontré Logiparc en mars 2009. Le bailleur s'est montré intéressé et sensible à la démarche militante de l'AFEV.

Ici, l'enjeu majeur n'était pas de répondre à un besoin de logement étudiant car ils sont en nombre suffisant pour faire face à la demande. Le parc de chambres CROUS peine même à se remplir, délaissé par les étudiants, qui ont le choix de louer un studio ou un appartement en colocation. **L'axe principal de l'expérimentation portait davantage sur la dimension sociale et éducative du projet.** Le fait que la ville de Poitiers ait fait de l'éducation un volet important de son programme de réhabilitation sociale a facilité l'émergence de cette expérimentation. Le bailleur souhaitait également participer au développement solidaire des quartiers. Cette collaboration était rendue possible par les logements vacants. Elle permettait en même temps à Logiparc d'occuper des logements et d'attirer des étudiants aux Couronneries.

Montage du projet

Organisation de la maîtrise d'ouvrage

Le comité de pilotage

Le projet de KAPS a donné lieu à la constitution d'un comité de pilotage réunissant des représentants de l'AFEV, de Logiparc, de l'université de Poitiers, des collectivités ainsi que des partenaires privés.

Le partenariat entre Logiparc et l'AFEV

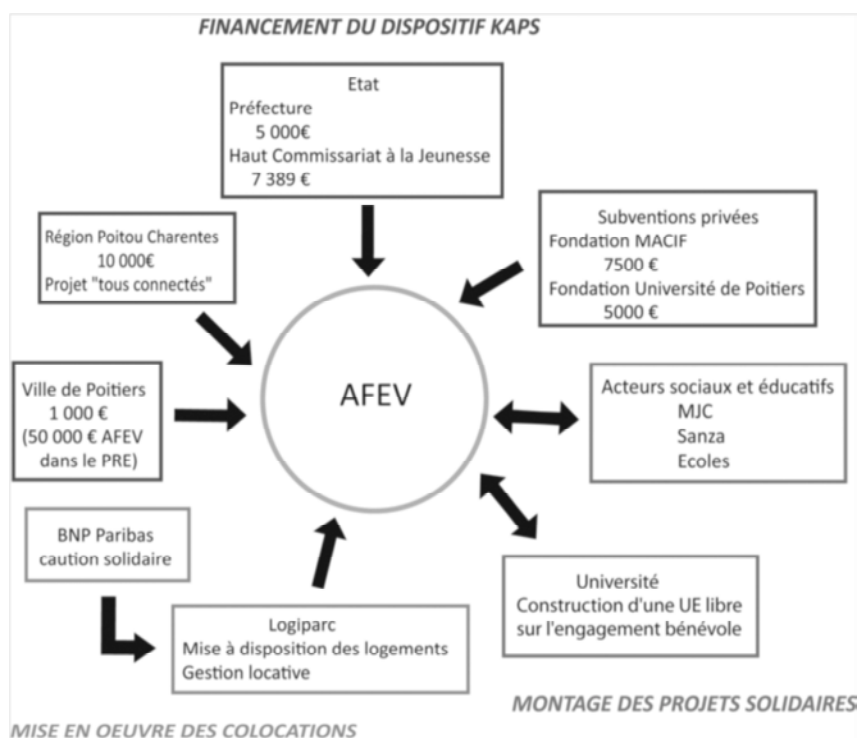
Le bailleur social Logiparc possède un patrimoine de 7500 logements environ dont 1800 aux Couronneries et 850 à St Eloi, soit un tiers du total dans les deux quartiers. Dans un contexte de marché détendu à Poitiers, le parc social est aujourd'hui peu attractif. De ce fait, le parc de ce bailleur connaît une vacance structurelle de 3.5%. Il s'est positionné sur le marché du logement étudiant en développant une stratégie marketing spécifique. La clientèle étudiante représente 8% du parc, principalement dans des T1 et T2 et dans les quartiers proches de l'université et des aménités urbaines comme Beaulieu, St Eloi et le centre-ville. **Les Couronneries ne font pas partie des quartiers demandés par les étudiants. Logiparc**

pratique rarement la colocation, considérée comme une formule risquée, mais il s’y intéresse.

Le partenariat entre l’AFEV et Logiparc a fait l’objet d’une convention de réservation élaborée par Logiparc. Le bailleur assure la gestion locative : il fournit les logements et fait les attributions. L’AFEV agit comme un réservataire en sélectionnant des candidats qu’elle propose au bailleur. Une commission d’attribution a été mise en place sous la responsabilité de l’AFEV et de Logiparc. Elle est composée de représentants de l’AFEV, de Logiparc, de la Préfecture, des collectivités locales, de l’université et des autres partenaires. Le bailleur suit la procédure habituelle en se basant sur les plafonds de ressources pour l’attribution des logements.

De son côté l’AFEV a établi un contrat d’intermédiation locative avec les étudiants pour les fluides, les meubles, la redevance et les états des lieux. L’association a également rédigé un règlement intérieur annexé au bail et inclus dans chaque dossier de demande de logement. Ces deux documents ont été élaborés par l’AFEV, la convention de réservation par Logiparc. Par cette convention, l’AFEV s’engage également à assurer le paiement des loyers en cas de départ anticipé de certains colocataires. Cet arrangement permet au bailleur d’assurer une sécurité de paiement notamment au moment des départs en stage des étudiants au printemps. En l’état, **Logiparc refacture à l’AFEV les parts de loyer correspondant aux étudiants partis ; charge à l’association de retrouver un colocataire pour compléter le logement. De son côté le bailleur s’engage à ne facturer à l’AFEV que le montant des charges durant les mois d’été (juillet et août) lorsque les étudiants ont quitté les logements.**

Montage financier



Budget 2010⁴⁴

Dépenses (euros)		Recettes (euros)	
Personnel	15 808	Etat	15 577

⁴⁴ Source : AFEV

Fonctionnement	25 137	Collectivités locales	14 000
Bénévolat	9 632	Organismes publics	8 000
		Organismes privés	13 000
TOTAL	50 577	TOTAL	50 577

Source : AFEV

La sélection des étudiants

Dès lors que le partenariat a été établi, les acteurs ont commencé à communiquer autour des KAPS auprès des étudiants. Cela est passé notamment par le biais de tracts distribués sur le campus ou dans les salons universitaires, d'articles dans la presse locale mais aussi de mails aux bénévoles de l'AFEV et au réseau associatif étudiant. Logiparc a également diffusé de l'information en ville et organisé une journée portes ouvertes dans ses locaux. Il s'agissait d'intéresser au projet des étudiants entre 18 et 30 ans, ayant un niveau L1 minimum et envie de mener un projet solidaire.

Ceux qui souhaitent participer ont dû envoyer leur dossier de candidature constitué d'un CV, d'une lettre de motivation et de la fiche de renseignements fournie par l'AFEV. Ils s'engageaient dès lors à faire de l'accompagnement scolaire deux heures par semaine et à réaliser avec leurs colocataires un projet qui réponde aux besoins sociaux du quartier.

Les candidats retenus sur liste principale et sur liste d'attente ont ensuite été conviés à un souper des KAPS. L'objet de cette soirée était de constituer les colocations sur la base d'affinités par rapport au projet, chacun ayant préalablement manifesté dans son dossier un intérêt pour un domaine d'action. Le regroupement par KAPS devait donner lieu à la rédaction écrite d'un projet collectif. Il s'agissait aussi de désigner un représentant par KAPS, qui ferait le lien avec l'AFEV. Cette soirée a permis à l'association de sélectionner définitivement les candidats, sur la base de leur dynamisme, leur sociabilité et leur motivation. Etaient également prises en compte leurs compétences ainsi que la qualité du projet écrit.

La mise en place des colocations

La demande de l'AFEV portait sur des T4 précisément. Logiparc a proposé à l'AFEV une dizaine de logements. Le choix s'est effectué sur la base de plusieurs critères. Il fallait que les deux logements retenus dans chaque quartier soient proches l'un de l'autre et que ceux des Couronneries soient à proximité immédiate de l'école Alphonse Daudet. Ce sont les étudiants qui ont fait le choix final après que l'AFEV leur ait fait visiter les appartements proposés. Ils ont ensuite effectué les démarches administratives nécessaires (caution, APL, etc.) avec l'aide de l'AFEV.

Dans le quartier des Couronneries, les types 4 n°1437 et 1455 sont tous deux situés au 19 rue Daudet, aux neuvième et douzième étages de la tour Daudet, la plus haute du quartier. Ils ont une surface de 78m². Ils sont séparés en deux parties (pièces à vivre/chambres) et desservis par un couloir. Ils sont à proximité immédiate de l'école Alphonse Daudet dans laquelle une des colocations a développé des projets.



Dans le quartier Saint-Eloi, les deux types 4 sont situés dans la même rue, au quatrième étage des n°4 (appartement 315) et 5 (appartement 337) place Fabre d'Eglantine, dans des immeubles PLA. Les appartements ont une surface de 83 m². Ils ont la vue sur le parc et disposent d'un petit balcon. Les pièces communiquent sans couloir. Les étudiants ont refait les tapisseries et peintures avant de s'y installer, les travaux ont été financés par l'AFEV.



Modalités de fonctionnement

Les colocataires ont signé un bail d'un an, solide et sans reconduction tacite. Le départ d'un colocataire entraîne la rupture du bail et une nouvelle procédure de sélection par l'AFEV. Le loyer toutes charges comprises (eau chaude, eau froide, chauffage) est versé à Logiparc qui a déjà déduit la CAF. Les colocataires payent par ailleurs une redevance de 35 € par mois à l'AFEV pour l'électricité, l'internet (connexion « triple-play »), la location des meubles. Les chèques de redevance sont récupérés tous les mois par un volontaire AFEV auprès du représentant du Kaps dans la colocation.

Aux Couronneries les loyers s'élèvent à 495 € dont 195 € de charges. A Saint-Eloi ils atteignent 635.95 € dont 162 € de charges et 19.95 € de parking. Chaque étudiant boursier touche environ 100 € d'APL, les non-boursiers 60 €, il reste donc environ 120 à 140 € à payer.

Les colocations sont très encadrées par l'AFEV (aide au moment de l'emménagement, visite mensuelle et suivi du projet). En revanche elles ne font pas l'objet d'un suivi particulier de la part du bailleur, les réunions sont planifiées suivant les besoins et les opportunités.

Les colocataires et les projets solidaires

Les colocations comptent douze « kapseurs », trois par appartement. La majorité d'entre eux sont des étudiants boursiers. Mis à part la plus jeune colocataire, ce ne sont pas des décohabitants, tous ont déjà vécu en studio ou en résidence universitaire. Ils sont étudiants en sociologie, école d'ingénieur, psychologie, géographie, droit, développement économique local.

Pour la première année, l'AFEV souhaitait définir un cadre pour les projets solidaires. Elle a rencontré les associations et acteurs sociaux des quartiers afin de définir les besoins. Par la suite, les étudiants pourront donc s'inscrire dans une démarche déjà engagée mais aussi venir avec une idée de projet. Les colocataires consacrent deux heures par semaine à l'accompagnement d'un enfant. En parallèle, chaque colocation a monté un projet collectif. Sur les thématiques proposées par l'AFEV, deux ont été conservées par les KAPS : le lien famille/école et le lien famille/quartier. Aux Couronneries, le projet d'une des colocations est orienté vers les relations entre voisins au sein de la tour Daudet. Après enquête auprès des habitants, il a été prévu d'organiser un événement annuel, un pique-nique et d'installer d'un panneau dans le hall d'une des tours pour favoriser les échanges de service entre voisins. Les étudiants essaient aussi de trouver un groupe de personnes prêtes à perpétuer ces actions.. L'autre colocation cherche à organiser des manifestations avec l'association de parents d'élèves (collectes de jouets, organisation de repas et de promenades)

À St-Eloi : il s'agit surtout de faire émerger une dynamique associative, d'inciter les habitants à s'impliquer dans le comité de quartier, la MJC et la future maison de quartier.

Bilan et enseignements généraux de l'expérience

Demandes et mobilités

Vingt demandes ont été déposées l'an passé. L'AFEV a reçu plus tôt dans l'année davantage de demandes pour 2011-2012. La question de la rotation des locataires et de la prise en charge des loyers a fait et fait encore l'objet de réajustements entre l'AFEV et Logiparc.

Projets

Les colocataires habitant à Saint-Eloi ont rencontré davantage de difficultés à s'insérer dans le quartier et à y développer des projets que ceux vivant aux Couronneries.

L'AFEV, qui a orienté les thèmes de projet pour l'année 2010-2011, souhaite aller vers une prise d'initiative plus grande des étudiants engagés.

Le point de vue des acteurs

Le bailleur

Logiparc paraît très satisfait de l'expérience. Dans un contexte de marché du logement détendu, Logiparc connaît le public étudiant et voit dans l'expérimentation KAPS un moyen de contribuer au soutien des familles vivant dans le quartier des Couronneries. Les relations avec l'AFEV semblent marquées par une grande confiance mutuelle, même si la question du coût des vacances partielles hors de la période d'été doit encore être réglée.

La ville, la Région

La ville apparaît peu spécifiquement investie dans cette initiative dont elle soutient néanmoins le principe. Pour la direction de la Cohésion sociale de la Ville, la démarche des KAPS n'est qu'un volet parmi d'autres des partenariats avec l'AFEV, même si la Ville y

apporte une subvention spécifique de 1 000 €. C'est davantage la dimension sociale de l'expérimentation qui semble intéresser la ville, au même titre que les autres actions de l'AFEV dans le cadre de la Politique de Réussite Éducative. **A ce titre, elle se dit plutôt satisfaite du dispositif qui a permis de relancer des associations de parents d'élèves**, même si ces associations restent fragiles et si elle ne dispose pas d'outils pour évaluer l'impact de ces actions. Elle relativise néanmoins l'action des colocataires, peu nombreux, non professionnels et qui ne travaillent pas à plein temps dans le quartier.

La ville a son diagnostic propre et a des souhaits par rapport aux projets montés par les étudiants. Elle veut laisser place au projet et à l'initiative mais a quand même des exigences et considère cette expérimentation comme une opération « donnant-donnant ».

La région est dans la même posture. La démarche n'est pas entreprise comme une contribution au logement étudiant qui ne pose pas de problème particulier à Poitiers (contrairement à La Rochelle et, plus globalement, sur la façade maritime de la région), mais pour favoriser « la présence de quelques jeunes de classes moyennes dans un quartier populaire ». Là encore, ce sont les Couronneries qui sont mises en avant.

Le CROUS

Le CROUS a refusé de s'impliquer dans ce projet. Il semble avoir été pris de cours par l'engagement de Logiparc dans cette initiative et l'a manifestement perçu comme concurrentielle à leur offre, ce qui a rendu l'information aux étudiants via l'université (au sein de la maison de l'Étudiant) délicate. Ce n'est pas toujours le cas : à Toulouse, à Arras et Paris, le CROUS est partie prenante des projets.

L'appréciation des colocataires

Les colocataires interrogés se montrent enthousiastes par rapport au dispositif KAPS. Ils décrivent la colocation comme un lieu convivial. C'est particulièrement vrai pour ceux qui ont vécu en cité universitaire. Ils apprécient également l'espace dont ils disposent, et le coût modeste du loyer. La vie en collectivité ne semble poser aucun problème. L'organisation du quotidien diffère suivant les appartements mais elle ne fait pas l'objet de conflits.

La différence entre les deux quartiers se retrouve dans les discours des étudiants. Si tous soulignent la qualité de la desserte en transports en commun et des espaces verts, ceux qui vivent à Saint-Eloi déplorent le manque d'animation (espaces publics déserts sauf en été), de commerces et surtout l'absence totale de rapports de voisinage.

A l'inverse, les colocataires qui habitent aux Couronneries se plaisent dans ce quartier, qui leur semble aéré, animé (particulièrement le dimanche avec le marché). L'un des colocataires, qui a vécu en HLM à Montreuil avec ses parents, se dit agréablement surpris du dynamisme des commerces. Ils apprécient également la disponibilité du gardien de l'immeuble, les bonnes relations qu'ils entretiennent avec leurs voisins (dont ils semblent appréciés) ainsi qu'avec les enfants qu'ils connaissent par leurs interventions dans les écoles.

Tous jugent l'engagement dans un projet solidaire déterminant dans leur choix de vivre en colocation. Si certains soulignent des difficultés, ils souhaitent néanmoins poursuivre la démarche l'année à venir dans la mesure du possible. Le fait d'avoir une action dans un territoire, de vivre au quotidien dans des quartiers résidentiels classiques, qui ne concentrent pas que des étudiants, est vécu comme une expérience enrichissante.

Analyse critique de la qualité d'usages des appartements

Espaces identifiés et enjeux associés suite à la visite réalisée à Poitiers et aux entretiens collectifs menés avec les groupes de Kapistes les 27 avril et 1^{er} juin 2011.

Cinq grandes entités spatiales ont été identifiées dans le « système d'habiter » des colocataires auprès desquels nous avons enquêté au cours du 1^{er} semestre 2011, pouvant se décomposer eux mêmes en plusieurs sous-espaces et lieux.

Au sein de chacune des ces entités, plusieurs enjeux concernant la fois la vie étudiante et la conduite du projet poursuivi, ont émergé. Ces enjeux et leurs questions associées permettent de guider l'analyse critiques des situations d'aménagement à plusieurs échelles.

1. Le logement et ses prolongements dans la ville

Lieux : équipements publics et commerciaux, lieux de la fête,...

Acteurs : étudiants, habitants, utilisateurs, usagers des équipements...

Rapport à la ville : la ville-centre, son animation festive du soir (voire du week-end) ;

2. Le logement et les lieux d'études universitaires

Lieux : équipements universitaires

Acteurs : étudiants, utilisateurs et usagers des équipements universitaires

Rapport à l'université :

- temps toléré pour se rendre à l'université : seuil des 20 min (province à reconsidérer à Paris) en transports en commun ou vélo. À pied à reconsidérer.
- modes de transports : vélo, bus, les plus courants (province)
- prendre en considération les lieux d'enseignement, leur éclatement potentiel.

3. Le logement et son quartier

Lieux : habitations, locaux de l'AFEV, autres équipements et espaces publics, commerciaux...

Acteurs : étudiants, habitants, utilisateurs et usagers des équipements, ...

Rapport au quartier :

- la satisfaction des besoins alimentaires de première nécessité ;
- le rapport aux équipements et espaces publics avec lesquels ils peuvent mener des projets, rencontrer des associations, des représentants de conseils de quartier et des habitants ;
- la mise à disposition d'un local de l'AFEV : présence du ou des correspondants AFEV (pas de bureau spécifique) ; de ressources matérielles d'aide au montage de projet (ordinateur, imprimante) voire documentaires (nature à préciser) ; lieu de réunion avec des partenaires du projet (élus locaux, bailleurs, responsables institutionnels locaux...), lieu de communication autour du projet, visibilité du local dans le quartier ;
- possibilité de recourir à un local d'activités pour accueillir 50 personnes, clairement identifiable dans le quartier, ouvert sur le quartier: exposition du projet, réunions avec les parents, avec les enfants, avec partenaires du quartier, pots avec les étudiants en KAPS ou autres qui interviennent dans le quartier, ...
- l'image du quartier : importance accordée à investiguer, qu'est-ce qui structure l'image du quartier (caractère étudiant, vivant ou cité dortoir, réputation en termes de peuplement, de sécurité...) ?

4. Le logement et son voisinage (les habitations voisines)

Lieux : le logement des Kapistes, les habitations voisines, espaces communs de rencontre dans le quartier avec les autres résidents et acteurs

Acteurs : Kapistes, leurs voisins, les représentants des acteurs institutionnels du quartier

Rapport aux habitations voisines

- Comment se faire connaître des autres résidents avec lesquels on peut monter des projets (à l'échelle de l'immeuble ou du logement ?) ;
- Comment favoriser des relations avec les autres étudiants, notamment Kapistes pour échanger sur les projets, se rendre des services, et en même temps ne pas constituer un groupe isolé fermé d'étudiants ;
- Comment dépasser la crainte des modes de vie des étudiants qui perturberait ceux des autres résidents ?
- Comment nouer des relations avec des représentants des bailleurs, des associations de locataires, pour favoriser une qualité des relations avec les autres résidents ?

Rapport aux différents logements de kapistes :

- Pouvoir se retrouver facilement pour se rendre des services et pour échanger sur ses projets dans un contexte convivial, de préférence chez les uns et les autres ;
- Quels types d'équipements peut-on être amenés à partager entre logements kapistes ?

5. Le logement et ses prolongements

Lieux : le logement, le seuil, les espaces communs du lieu de résidence...

Acteurs : Kapistes, autres étudiants Kapistes, résidents, invités...

Rapport au logement

Quatre sous-espaces de transaction propres au logement :

- l'espace privé, de la vie intime ;
- les espaces collectifs, partagés avec les autres colocataires du logement ;
- les espaces de convivialité, partagés avec les autres kapistes du quartier ;
- les espaces de réception et de rencontre avec les autres résidents, les invités.

Enjeux associés :

- Comment préserver un espace intime/privatif pour s'isoler des autres, pour y placer ses affaires personnelles (lesquelles ?), dormir, se reposer, pouvoir se concentrer dans des moments spécifiques de travail... : caractéristiques et positionnement par rapport aux autres espaces ;
- Espaces collectifs en prolongement des espaces privatifs (salle d'eau, rangements) ou partagés avec d'autres colocations (buanderie, ...) ? ;
- Espaces de convivialité du groupe et ouvert aux autres kapistes, aux amis : cuisine, salon... : quelles incidences en termes d'organisation spatiale ? ;
- Espace de réception et de rencontre avec les voisins, les autres résidents et les invités : intérieur et possiblement en prolongement extérieur au logement.



Une cuisine dissociée du salon à St-Eloi et aux Courronneries



Un salon, lieu de convivialité et de travail collectif sur le projet

La plupart des étudiants interrogés estiment arriver à bien s'entendre et à s'organiser pour vivre ensemble dans les logements. Même s'ils reconnaissent ne pas avoir tous les mêmes exigences liées au rangement ou à la propreté, ni avoir les mêmes goûts alimentaires, ils disent apprendre à transiger. Cela n'est toutefois pas toujours le cas : en plus de partager certaines valeurs liées à leur engagement citoyen, la façon dont les groupes se sont formés, semble alors un facteur crucial pour favoriser la qualité de vie en colocation. **Le caractère choisi de la colocation mais aussi de ses colocataires**, s'avère être l'une des conditions absolument nécessaires, sans pour autant la considérer comme suffisante, pour rendre possibles et enrichissants de tels modes d'habiter.

Les entretiens menés avec des Kapseurs confirment la spécificité de leur rapport au logement eu égard aux projets dans lesquels ils sont engagés.

Si comme pour les autres étudiants, la proximité du lieu d'études et des bibliothèques, ainsi que celle du centre-ville via les transports en commun, sont des critères essentiels à prendre en considération pour la localisation des logements, **d'autres aspects sont à considérer dans le cadre de colocations solidaires.**

Les caractéristiques du quartier et notamment l'existence d'une certaine densité urbaine, de commerces, d'un marché (pour y rencontrer des habitants, y faire ses courses ou y récupérer les invendus) et la présence d'un tissu associatif actif, sont fondamentales pour pouvoir

développer un projet et entrer en relation avec les habitants, "ce qui n'est pas évident", ont rappelé certains étudiants.

Une autre échelle joue un rôle important dans l'appréciation de la qualité des situations résidentielles : **le voisinage immédiat au niveau de l'immeuble**. La présence d'étudiants installés dans plusieurs appartements peut être l'occasion de nouer des relations privilégiées avec les habitants du quartier et contribuer au montage de projets (Les Couronneries) mais elle peut aussi générer des craintes de la part des autres résidents et des conflits liés à des modes de vie perçus comme "décalés". Ces problèmes peuvent se trouver exacerbés lorsque les étudiants sont surreprésentés dans l'immeuble et quand, de surcroît, l'isolation phonique entre les appartements laisse à désirer. Des enjeux associés au nombre d'appartements Kapseurs dans un immeuble banalisé (en terme de seuil limite) et à la qualité constructive des logements, apparaissent ainsi.

Une réflexion spécifique méritera également d'être menée sur les espaces communs dans les immeubles concernés ; outre le fait de pouvoir y installer des services tels que des laveries, des séchoirs ou des locaux à vélos, ceux-ci mériteraient d'être envisagés comme des lieux de vie, de convivialité voire de travail, donnant l'occasion de rentrer en relation avec d'autres Kapseurs voire d'autres résidents.

Concernant les caractéristiques des logements eux-mêmes, le cas de Poitiers, comme celui de Toulouse également analysé quelque mois plus tard, tendrait à montrer **qu'il ne suffit pas de remettre en état des appartements ayant été conçus pour des familles pour qu'ils soient adaptés à de la colocation étudiante, notamment de type KAP'S**. La principale qualité de ces logements familiaux est la claire séparation entre espaces de jour et de nuit permettant d'atténuer les gênes suscitées par des habitudes de vie quotidienne qui peuvent différer entre les étudiants. Le séjour est assez spacieux et permet aux étudiants de s'y retrouver pour travailler sur leur projet et d'y inviter des amis. Mais ces types de logements posent certains problèmes : la configuration et la surface des chambres peuvent différer, les étudiants n'y sont donc pas logés dans les mêmes conditions. Ils tentent de trouver des compensations, par souci d'équité eu égard au loyer versé.

Les cuisines visitées sont indépendantes du séjour. Le principal avantage de cette disposition est d'éviter la diffusion d'odeurs dans le reste de l'appartement. Elle permet aussi de ne pas déranger le matin des invités qui dorment parfois dans le salon le lendemain de fêtes.. Mais ces cuisines présentent deux défauts majeurs : elles sont trop exiguës pour permettre qu'on s'y attable à plusieurs ; elles sont déconnectées du séjour, ce qui ne permet pas d'échanger avec les autres étudiants pendant la préparation d'un repas.

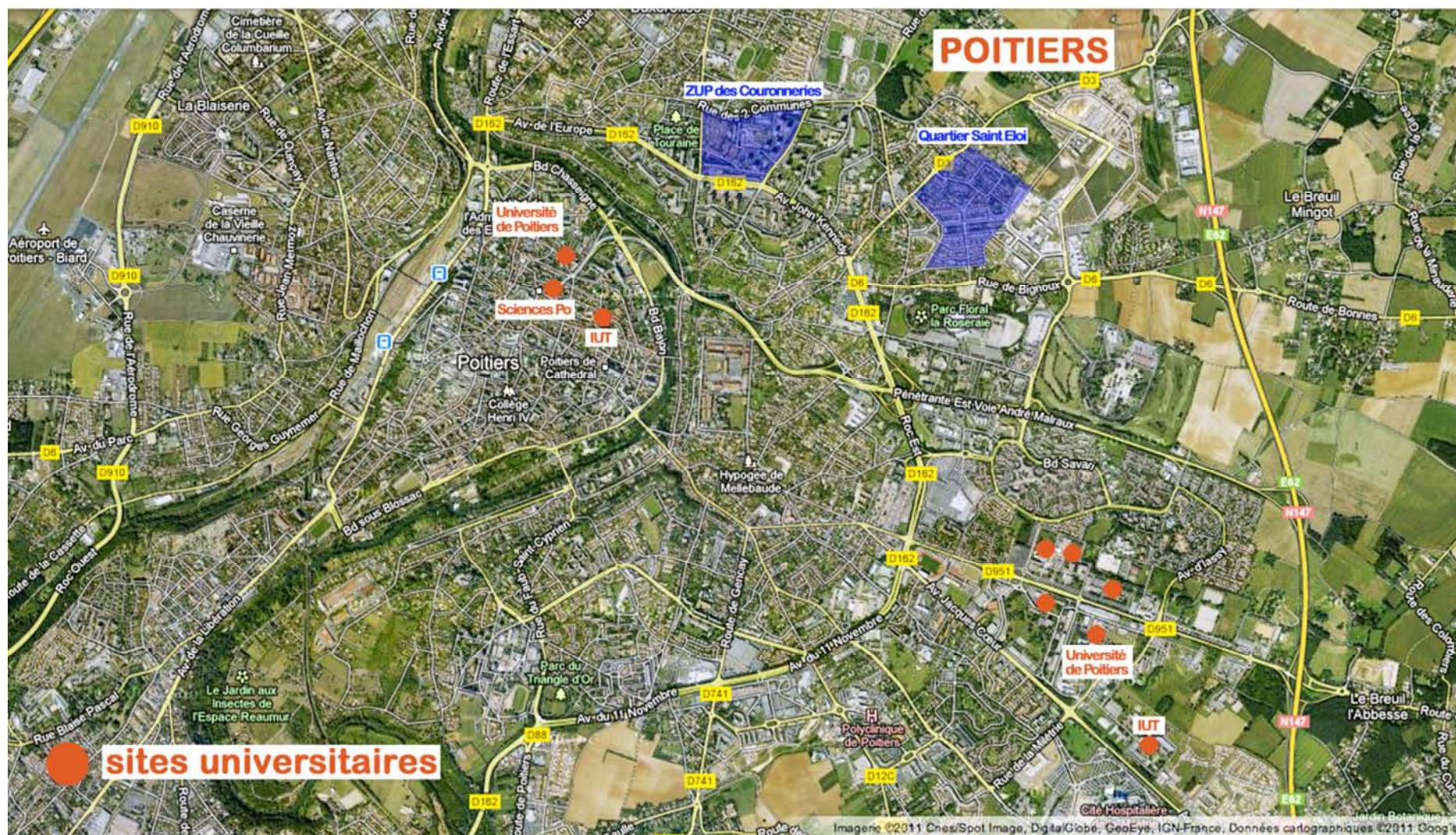
Les salles de bain sont équipées de baignoires jugées inutiles par les étudiants ; elles prennent de la place alors que les espaces de rangement des effets personnels sont en revanche difficiles à organiser.

Aucune buanderie n'a été prévue dans ou à proximité immédiate des logements ; chaque étudiant fait donc sécher son linge où il trouve de la place ; dans sa chambre, dans le salon, sur les radiateurs, ce qui peut poser des problèmes de ventilation.

Si on peut inviter ses amis et autres Kapseurs dans ces appartements, peu d'espaces sont propices à recevoir ses voisins ou des acteurs "institutionnels" liés aux projets.

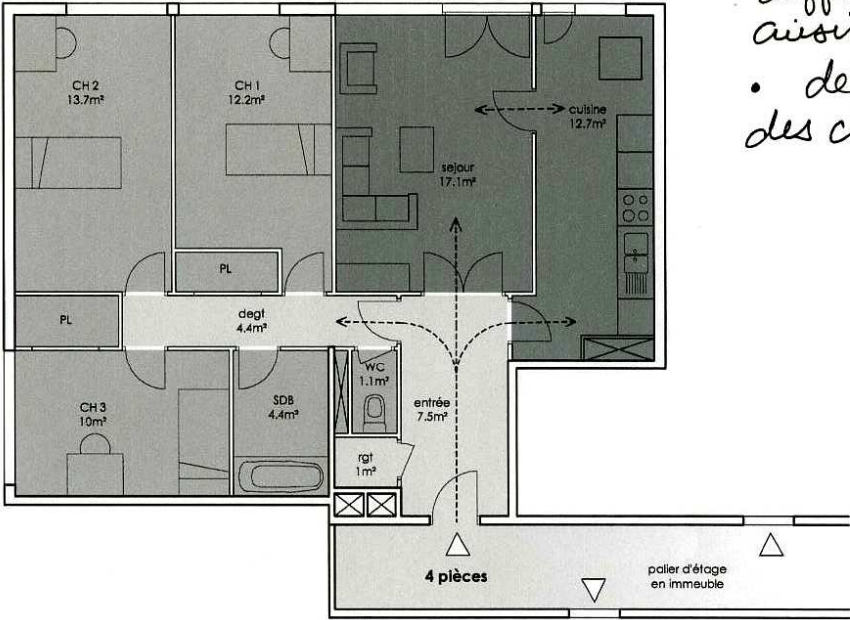
Il sera ainsi particulièrement intéressants de prolonger l'évaluation de ce type d'expériences dans des contextes où des logements auront été conçus pour la colocation solidaire ; de tels projets sont en cours à Lyon, Villeurbanne et Grenoble. C'est ce qu'a entrepris **l'AFEV qui évalue son dispositif depuis son lancement**, du point de vue du montage des dispositifs, de leur portée et intérêt pour les étudiants et les acteurs concernés, ainsi que des problématiques de programmation-conception architecturales qu'ils soulèvent.

Localisation des logements étudiants en colocation solidaire dans l'agglomération poitevine



Couronneries

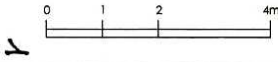
- L'ancien appartement familial offre une bonne séparation entre la partie "jour" et la partie "nuit" mais reste limité pour certains rituels →
- une seule salle de bains pour 3
- difficile de manger dans la cuisine
- de vrais écarts sur la surface des chambres, de 10 à 14 m²



Un ancien 4 pièces de 84m²
transformé pour 3 colocataires

(28m² par colocataire)

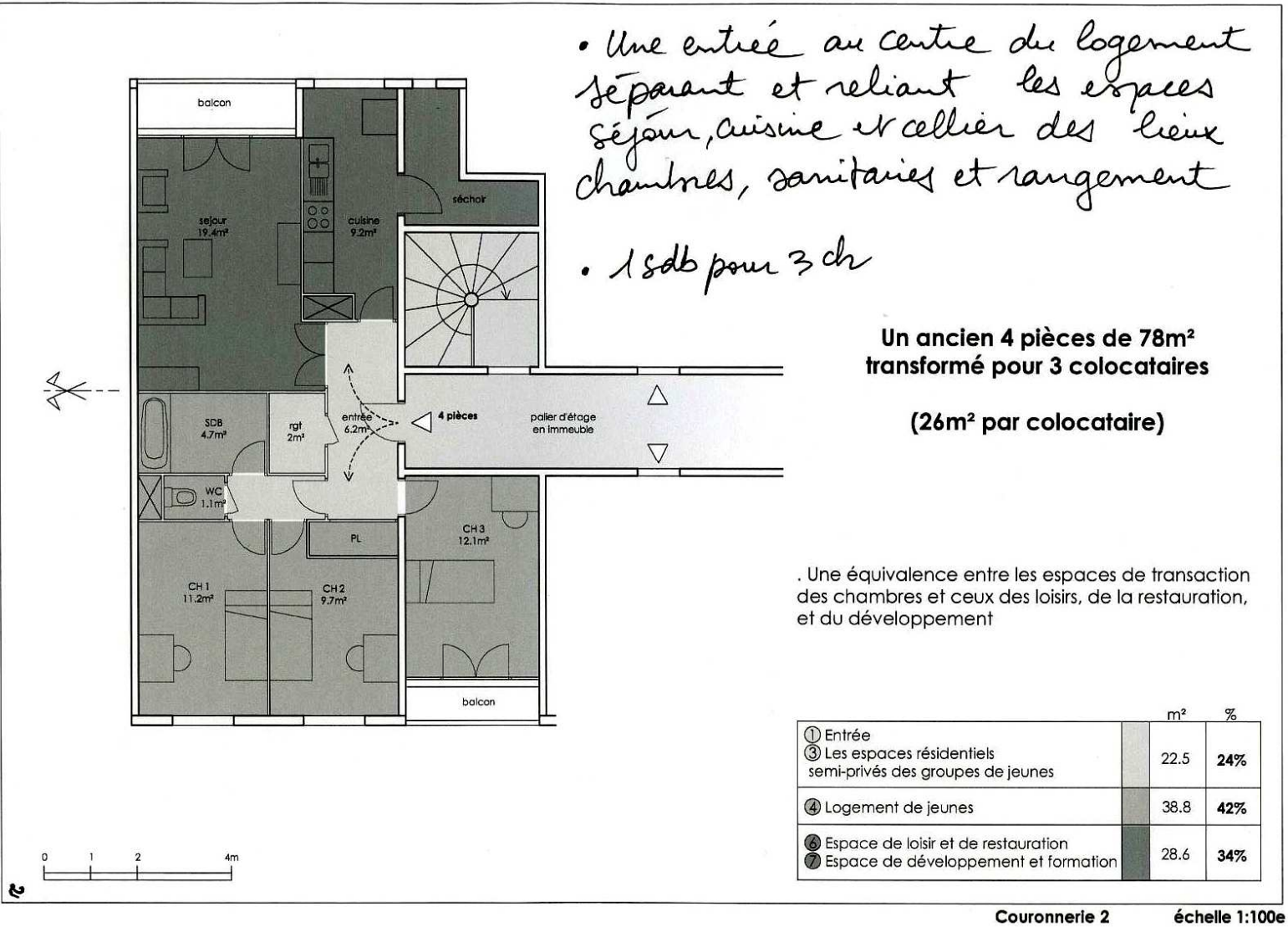
- . 1 coin nuit regroupant les 3 chambres
- . 1 cuisine reliée au séjour
- . 1 couloir desservant chaque espace de transaction

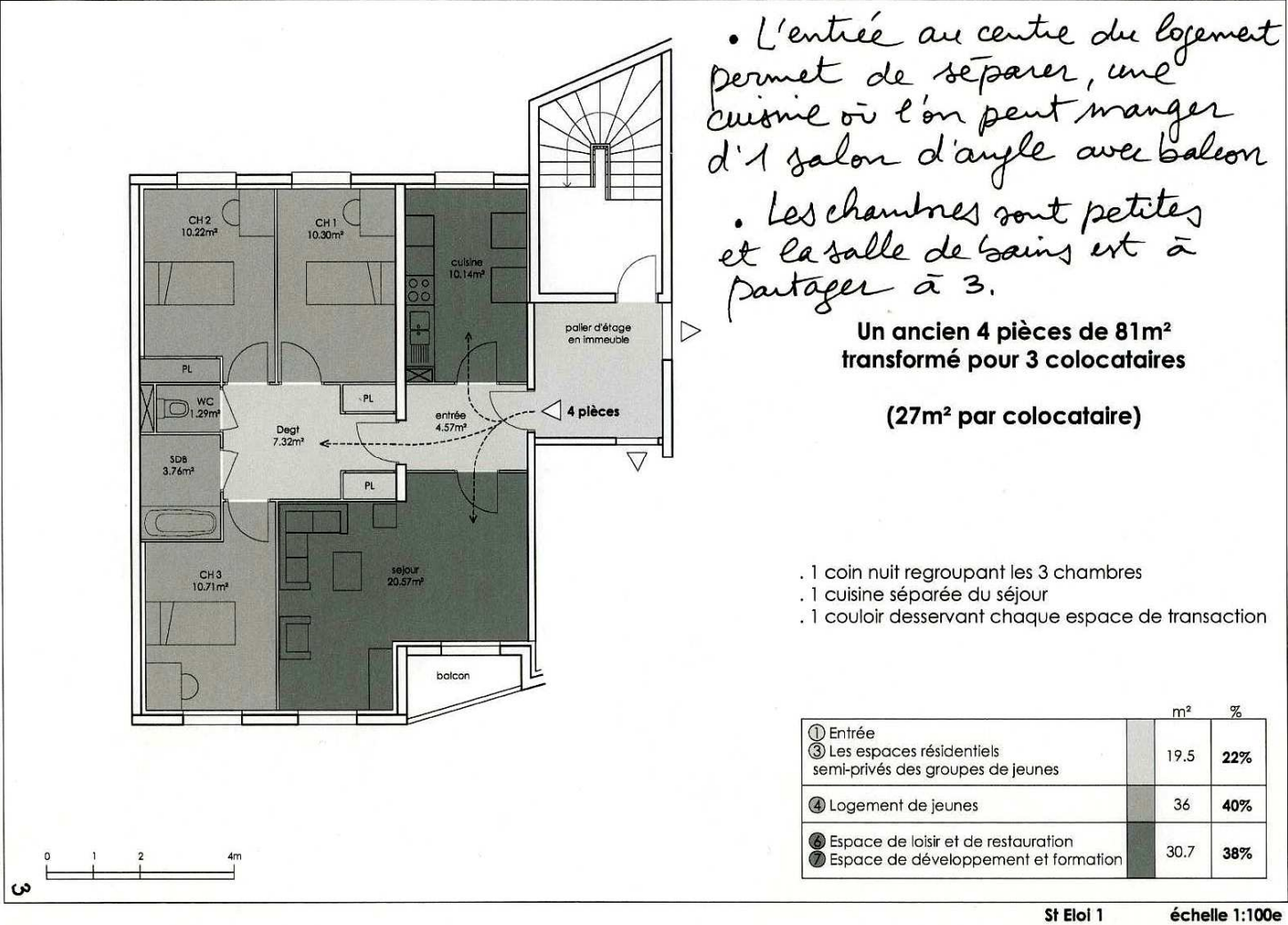


	m ²	%
① Entrée		
③ Les espaces résidentiels semi-privés des groupes de jeunes	21.3	23%
④ Logement de jeunes	41.4	44%
⑥ Espace de loisir et de restauration		
⑦ Espace de développement et formation	29.8	33%

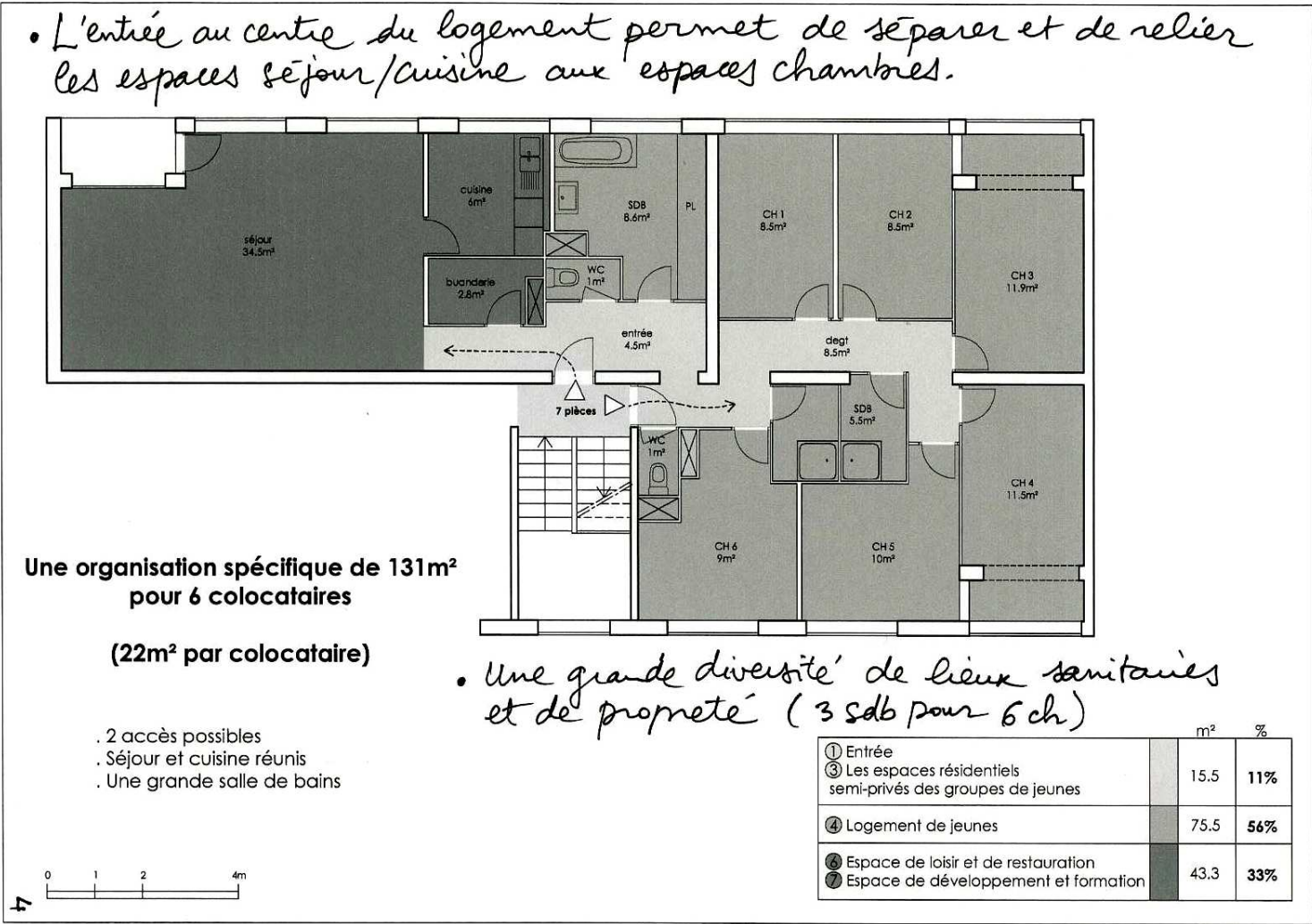
Poitiers

Couronneries





Villeurbane (en cours de réalisation)

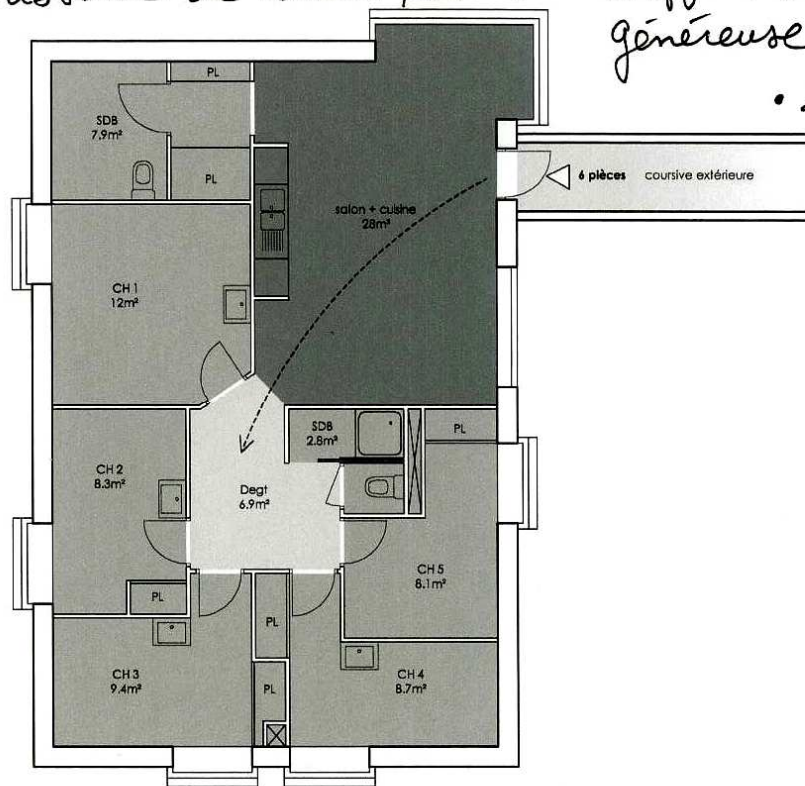


Comparaison Poitiers

Villeurbane échelle 1:100e

- L'entrée du logement en son extrémité et par le séjour/cuisine oblige à traverser la pièce commune.
- L'absence de couloir permet d'offrir un salon repas à la surface généreuse.

• 2 sdb pour 5 ch



**Une organisation spécifique de 92m²
pour 5 colocataires**

(18m² par colocataire)

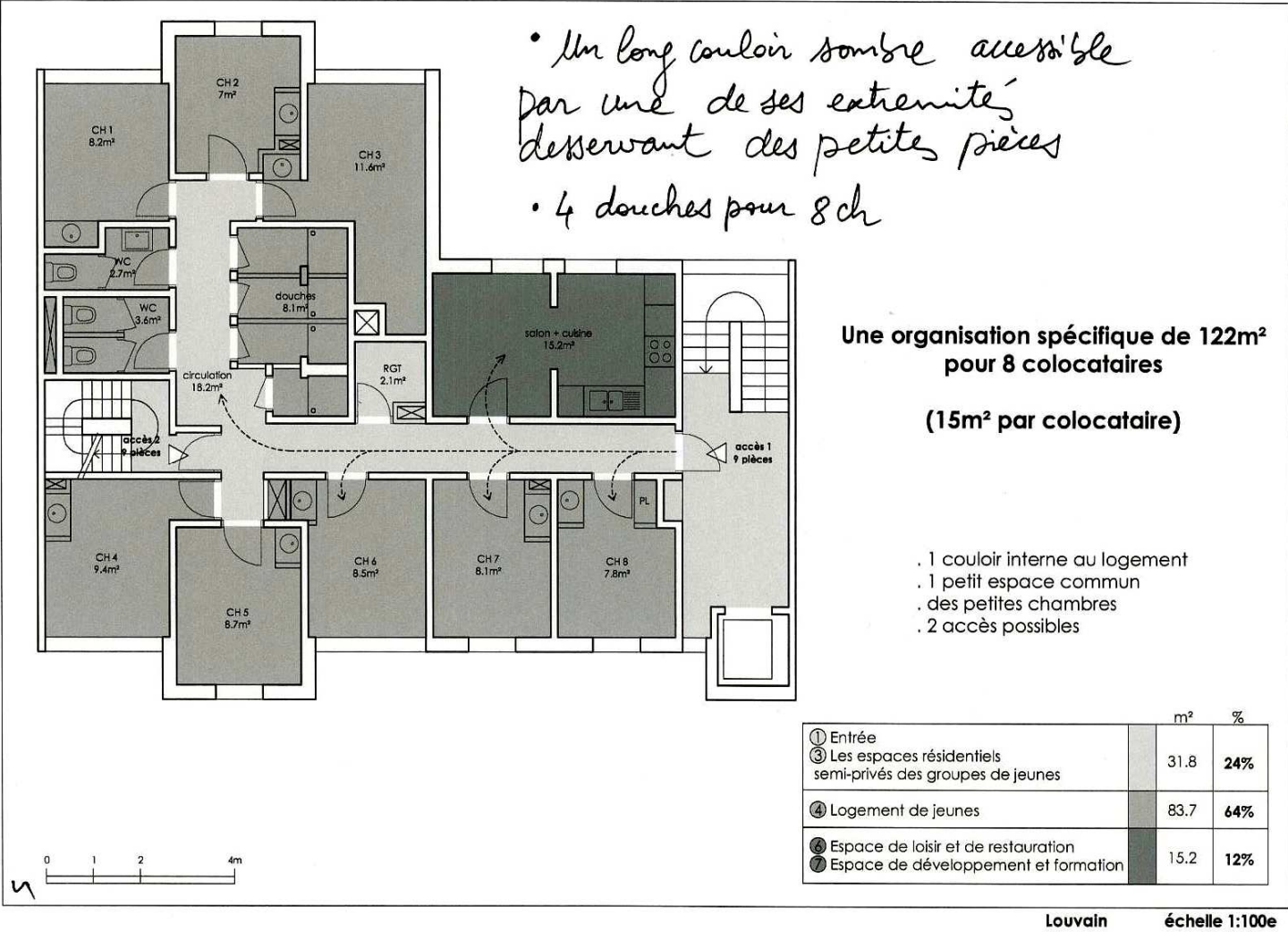
- 1 séjour-cuisine traversée pour se rendre dans les chambres et une des salles de bains
- Des chambres de tailles variables

	m ²	%
① Entrée		
③ Les espaces résidentiels semi-privés des groupes de jeunes	9.3	10%
④ Logement de jeunes	57.2	60%
⑥ Espace de loisir et de restauration		
⑦ Espace de développement et formation	28	30%

comparaison Poitiers

Kaps 7 échelle 1:100e

Louvain-la-Neuve



compagnon Poitiers

Quelques références bibliographiques

Ouvrages, articles, recherches, actes de colloques...

DRIANT (Jean-Claude), Logement étudiant : un marché en crise ? » in *Urbanisme* mars-avril 2001, n°317, pp. 63-67.

MOREAU (Christophe), PECQUEUR (Christophe), DRONIOU (Gilles), *Étudier et habiter. Sociologie du logement étudiant*, Étude réalisée pour le Plan Urbanisme Construction et Architecture, 2009.

WITTNER (Laurette), WELZER-LANG (Daniel), "Le logement étudiant en banlieue . Repaires sans repaire" in *Les annales de la recherche urbaine, Villes et territoires*, n°62-63, 1994, pp. 244-251.

Rapports d'études, ministériels

AFEV, *Note d'étape sur l'expérimentation*, 30 décembre 2010.

ANCIAUX (Jean-Paul), *Le logement étudiant et les aides personnelles au logement*. Rapport de la mission confiée par Monsieur le Premier ministre, février 2008.

DESS Urbanisme et Gestion des Villes (Sous la dir. Jodelle ZETLAOUI), *Le logement des étudiants du Val de Marne*. IUP - Université Paris XII Val-de-Marne, Étude pour la DDE 94, Mars 1996

DRIANT (Jean-Claude), LELÉVRIER (Christine), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle), *Compte-rendu d'exécution sur l'évaluation au 30 juin 2012*. Rapport intermédiaire pour la Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse du Direction de la jeunesse, de l'Éducation et de la vie associative, 2012.

DRIANT (Jean-Claude), LELÉVRIER (Christine), ZETLAOUI-LÉGER (Jodelle) avec la collaboration d'Éric DANIEL-LACOMBE et de Paula MACÉ-FICHER, *Suivi évaluation expérimentation KAPS*. Rapport intermédiaire pour la Mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse du Direction de la jeunesse, de l'Éducation et de la vie associative, juillet 2011.

Master 2, Urbanisme, parcours Habitat et mobilités, (dir. Jean-Claude DRIANT, Mélanie BERTRAND, Laurence SAUVAGE), *Le logement des étudiants de l'Université Paris Est Créteil Val de Marne*, UPEC, ADIL 94, 2010,

Observatoire de la Vie Étudiante, *Vie étudiante*, Repères 2011

Entretiens

L'équipe d'évaluation a rencontré les différents acteurs du projet de Poitiers le 3 et 4 avril 2011 et conduit à **une série d'entretiens avec des représentants acteurs locaux du projet** :

- D. Pinget et D. Landry, respectivement directeur général et directeur de la gestion locative et de proximité de Logiparc.
- J. F. Macaire, vice-président de la Région et président des Offices HLM de la ville.
- P. Joly, responsable du Contrat Urbain Cohésion Sociale de la ville de Poitiers
- des membres du comité de quartier de Saint-Eloi.

Côté étudiants, un entretien collectif avec douze colocataires de trois colocations différentes. Il a été conduit dans l'un des quatre appartements visités.

Deux autres entretiens collectifs ont par la suite été menés auprès d'un panel de huit étudiants français et belges ayant vécu l'expérience de la colocation, dans le cadre d'une démarche d'élaboration d'un memento initial. Ces derniers ont particulièrement développé le volet conception et appropriation du logement.

C. Le développement de lieux de vie sur les sites universitaires : les Maisons de l'Étudiant. Le cas de l'Espace de la Vie Étudiante et du Carreau Rive Gauche à Grenoble

A l'occasion de l'élaboration du Plan Université 2000 et des premiers contrats quadriennaux à la fin des années 80, le ministère de l'Éducation nationale avait incité les universités à mener, en collaboration avec les différents acteurs locaux, des actions visant à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants sur les sites universitaires. Elles furent notamment encouragées à mettre en place des structures de nature à favoriser une vie sociale et culturelle d'échanges et d'animation sur les "campus" tout jouant un rôle d'interface entre les établissements et leur environnement urbain⁴⁵. Présentés dans un premier temps comme des "centres de vie" à concevoir, ces projets furent plus explicitement désignés à l'occasion du Plan Social Étudiant signé par le MEN et les syndicats étudiants représentatifs le 26 mars 1991, sous le nom de "Maisons de l'Étudiant":

"Le schéma de développement universitaire (...) intégrera la construction ou la mise à disposition de "Maisons de l'Étudiant". Propres à rassembler dans un même lieu et sous une configuration fonctionnelle les activités de services rendus aux étudiants", ces structures devaient "favoriser dans un esprit de convivialité, les activités d'animation culturelle" et "améliorer l'accès aux services sociaux administratifs ou d'ordre commercial déjà existant ou à créer."

Si le Plan Social Étudiant décrivait "les Maisons de l'Étudiant" comme des bâtiments regroupant un ensemble de services administratifs, sociaux et commerciaux, il n'indiquait pas pour autant de manière stricte quels devaient être les différents éléments de programmes de ces équipements. D'une part, il s'agissait de faire en sorte que ces équipements soient conçus en fonction des spécificités locales. D'autre part, pris par l'urgence de construire prioritairement des locaux pédagogiques, l'État préféra inciter les universités à mobiliser d'autres partenaires financiers pour réaliser leur projet qui s'inscrirait dans le cadre des schémas de développement du Plan "Université 2000".

Près de vingt ans après la formulation de ces premières intentions, quel bilan peut-on tirer des réalisations entreprises sous l'appellation "Maison de l'Étudiant"? Une étude menée au début des années 2000 témoignait d'une diversité de réalisations, au-delà des modèles qu'avaient essayé de diffuser la MNEF avec sa filiale Interfaces, mais aussi Bouygues au début de la réflexion sur la vocation de ces espaces. La spécificité des situations et des attentes locales, la multiplicité des acteurs ayant participé au financement des opérations, l'interprétation très large donnée à l'appellation "Maison de l'Étudiant", expliquent le caractère hétéroclite des réalisations entreprises. Peu nombreuses à s'être engagées dans ce type de projets au cours du Plan Universités 2000 face à l'urgence de faire face à de lourds déficits en matière de locaux pédagogiques, beaucoup s'y étaient attelés à l'occasion du Plan U3M.

⁴⁵ ZETLAOUI (Jodelle), *Conception et réalisation des équipements universitaires. Les Maisons de l'Étudiant*, Mémoire de DEA sous la dir. De P. Diméglio, Institut d'Urbanisme de Paris- université Paris 12 Val de Marne, 1992.

Les premiers bilans réalisés quelques années après l'ouverture des premières maisons de l'étudiant en France avaient mis en évidence au début des années 2000 différents problèmes de gestion auxquels étaient confrontées ces structures. La difficulté à pérenniser des emplois en était l'un des principaux : manque de ressources financières, avec des budgets souvent davantage envisagés en termes d'investissement que de fonctionnement, mobilité des étudiants employés, manque de disponibilité des étudiants pendant leur cursus, nécessité d'avoir des personnels qualifiés comme un régisseur pour faire fonctionner certains espaces...

Si la plupart des directeurs de structures ou responsables universitaires que nous avons interrogés s'accordaient à dire qu'il fallait inciter les étudiants à participer à la gestion des maisons de l'Étudiant, ils n'étaient pas cependant persuadés qu'il faille totalement leur confier cette mission. Ils estimaient en effet risqué de laisser à des étudiants dont le degré de rotation est élevé d'une année à l'autre, la charge de trouver des financements et d'assurer l'équilibre financier de tels équipements: ils précisaient qu'ils ne disposaient généralement ni des compétences ni de suffisamment de temps à consacrer à cette tâche. Par ailleurs, les directeurs de structures s'inquiétaient parfois de la prise en main de la gestion par des étudiants très proches d'organisations syndicales.

Ainsi, dans l'enquête menée en 2000, on constatait que si la planification des activités dans l'année et l'utilisation des locaux était souvent du ressort des associations étudiantes, en revanche, la gestion financière était soit confiée à un professionnel, soit à une commission regroupant des représentants des partenaires financiers, des utilisateurs et des usagers. Seule l'Institut Technologique de Compiègne qui prévoyait un mode de valorisation dans le cursus des étudiants de ce type d'expérience, en assuraient la gestion. Pour les aider, l'ITC avait aussi soutenu la mise en place par le BDE d'un séminaire de formation au management de personnel, à la résolution de problèmes juridiques auxquels peut être confrontée une association et aux pratiques de gestion.

L'étude nationale réalisée au début des années 2000, avait montré que *"les Maisons de l'Étudiant qui jouaient le rôle le plus important en termes d'animation et de redynamisation de la vie universitaire, étaient celles implantées sur les campus et/ou qui ne sont pas uniquement des lieux où sont proposés des services administratifs aux étudiants mais des lieux où sont aussi pratiquées des activités dont une partie est prise en charge par des associations étudiantes."* Il avait de ce fait établi que *"le développement des maisons de l'Étudiant reposerait en grande partie sur la vitalité du milieu associatif et sur sa capacité d'organisation, l'animation des MDE posant la question plus générale de l'implication des étudiants dans la vie universitaire et par conséquent, de la faculté qu'auraient les établissements à contribuer à une meilleure articulation pour les étudiants entre études"*⁴⁶

L'implication des étudiants à la gestion ou du moins à l'animation d'une maison de l'Étudiant, supposait également un minimum d'entente entre les associations souvent nombreuses sur les sites. Or les directeurs de structures faisaient souvent état de la difficulté à susciter une fédération de ces groupements. Comment faire en sorte que les cinquante, soixante voire soixante-dix associations soient représentées dans les conseils de gestion alors qu'il n'y a que trois, quatre, cinq ou six sièges à pourvoir? A Compiègne, les associations se s'étaient souvent créées autour d'un type d'activité (musique, théâtre, BD, action humanitaire...), mais dans les autres universités, elles s'étaient aussi constituées autour de groupes ethniques, de départements de formation (histoire, anglais, lettres...) ou sur des bases idéologiques (syndicats, groupuscules) qui avaient du mal à se fédérer autour d'initiatives ou de motivations communes.

Si les étudiants étaient parfois impliqués dans la gestion et surtout dans l'animation de ces structures, très rares étaient les cas où ils avaient été directement associés à leur

⁴⁶ DANIEL-LACOMBE (Éric), ZETLAOUI (Jodelle) - "Les maisons de l'Étudiant : quels projets de vie pour quels espaces", in *"Universités en ville"*, in *Urbanisme*, mars-avril 2001, n°317, pp. 68-72.

programmation et conception. L'expérience de la création de l'Espace Vie Étudiante à Grenoble en fait partie.

Ce projet avait été couplé dans les années 90 à la construction d'un Espace de Services Universitaires porté lors de sa création par Interfaces, l'ensemble devant constituer de nouveaux lieux d'activités et de service en accompagnement à la vie étudiante sur un campus périphérique construit dans les années 60. Nous évoquerons également la création de ce pôle de services marchants car il pose la question de la possibilité d'investissements privés sur le domaine universitaire.

Enfin, ce cas mérite d'être analysé car ces projets s'intègrent dans une politique ambitieuse d'aménagement du domaine universitaire de St-Martin d'Hères-Gières sur le plan urbanistique et paysager, engagée de manière inédite en France, dès la création du campus dans les années 60 et stratégiquement renouvelée à la fin des années 80.

1. L'université de Grenoble et le campus de St-Martin d'Hères - Gières

Situation de l'université et du domaine universitaire de Grenoble en 2012 :

L'agglomération grenobloise compte près de 500 000 habitants (aire urbaine, INSEE).

La population y est jeune (31,3% de 15-25 ans) en raison de la présence du pôle universitaire car avec par ailleurs "peu d'enfants, peu de parents et une surcroît de personnes âgées".⁴⁷

La proportion de classes moyennes supérieures y est bien supérieure à la moyenne française (20,1% vs 13,1%), celle d'ouvriers y est en revanche plus faibles (19,2% vs 25,6%). Le taux de chômage y est en revanche élevé, plus de 19,6%.

En 1993, Grenoble était l'une des communes françaises qui accordait une des plus grandes parts de son budget à la Culture, elle était la 3e en terme d'importance de son offre culturelle (nb d'équipements).

En 2012, le domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères-Gières (180 ha) accueillait environ 31 000 étudiant. Il est desservi par 3 lignes de TRAM, 2 lignes de BUS et des pistes cyclables, le plaçant à 15 min de l'hypercentre Grenoblois.

Établissements implantés sur le campus :

Trois universités, Joseph Fourier (sciences), Pierre Mendès France (Sc. Juridiques et économiques), Stendal (Lettres, sc. humaines).

Un Institut National Polytechnique

Sciences Politiques Grenoble

ENSA de Grenoble

Sup de Co Grenoble

1972 : Création d'une structure inter-établissements pour la gestion du campus.

1990 : Création d'un des premiers Pôles Européens d'enseignement et de recherche en France⁴⁸

Le PRES Université de Grenoble compte 61 000 étudiants en 2012.

Le projet d'aménagement du Domaine universitaire de Saint-Martin d'Hères-Gières s'inscrit dans une stratégie de développement nommée « Campus 2025 Grenoble-Alpes ».

Structuration de la vie étudiante :

L'université de Grenoble recense 260 associations étudiantes et plus de 600 événements culturels programmés chaque année.

■ **Une commission de la vie étudiante** formule des propositions et des avis sur la création et la gestion de services relatifs à la vie étudiante. Responsabilité de la commission : 1 élue enseignante-chercheuse.

Une mission culture et initiatives étudiantes spécifique pilotée par une Chargée de mission, enseignante-chercheuse.

■ **Une Direction de la Vie étudiante sur le site de Grenoble pour la mise en œuvre des actions :**

► **Centre de ressources :**

Production de données et informations, veille et mise à jour, à disposition de tous les acteurs

Charte de qualité de l'accueil et de la vie de l'étudiant à Grenoble

Observatoire de la Vie étudiante pour l'aide à la décision

► **Pilotage et gestion directe et indirecte de dispositifs d'accompagnement**

Aides à la démarche, soutien à l'initiative étudiante, activités culturelles...

► **Opérateur auprès de l'étudiant sur les prestations santé et handicap : Service Accueil Handicap et Centre de Santé de l'Université de Grenoble**

13 000 étudiants sont adhérents d'une association.

9 associations interuniversitaires labellisées "Université de Grenoble" dont Eponyme gestionnaire de EVE.

⁴⁷ Données reproduites dans

⁴⁸ Créés en 1991 au statut de groupement d'intérêt public ou d'association, les pôles universitaires européens permettaient la mise en œuvre d'une politique de site. Ils étaient 11 en 2006 et ont été pour la plupart dissous et remplacés par des PRES.

L'aménagement du domaine universitaire

Les universités françaises se sont développées au cours des XIX^e et XX^e s. en déployant plusieurs formes de localisation, selon leur période de construction ou d'extension. Celle de Grenoble est le reflet de ces différentes logiques constructives, avec ses facultés disséminées dans la ville, puis son campus décidé en 1959 et réalisé tout au long des années 60 sur principalement sur la commune Saint-Martin d'Hères et en partie sur celle de Gières. Il s'agissait comme partout en France de faire face à une explosion sans précédent des effectifs étudiants **mais aussi, de façon plus singulière, de répondre à des revendications locales des chercheurs en sciences souhaitant pouvoir mieux déployer leurs activités dont certaines en lien avec les entreprises.** La réalisation du campus Grenoble constitue à ce titre une sorte d'exception française où la relocalisation en périphérie urbaine – mais pas de façon non plus totalement excentrée – a été souhaité par les enseignants-chercheurs. Son aménagement par l'architecte en chef Georges Bovet, reprend les principes d'un urbanisme fonctionnaliste s'organisant autour d'une grande place centrale dallée, un axe principal orienté est / ouest qui traverse le domaine de part en part, et un îlotage des bâtiments par fonctions (enseignement, résidences, vie universitaire...) et par grandes disciplines (Lettres, Sciences Humaines, Sciences Physiques, etc.). Les bâtiments sont implantés dans un cadre végétal luxuriant.

Néanmoins, comme les autres réalisations de ce type à cette époque, le campus de Grenoble connaîtra les mêmes difficultés de développement d'une véritable vie universitaire. Mal équipé, mal desservi, déserté en fin de semaine par les étudiants, le diagnostic mené sur le fonctionnement du campus conduit à envisager son réaménagement à la fin des années 80. Une structure associative, l'Association pour le développement Universitaire de l'Agglomération Grenobloise, réunit universitaires, collectivités, partenaires sociaux et économiques pour réfléchir de manière concertée au développement des universités dans l'agglomération à horizon 2010. Celle-ci va s'appuyer pour la réalisation d'études techniques préalables sur plusieurs organismes dont l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise, la Société d'Aménagement du département de l'Isère, la SCET et la DDE.

En 1990, à l'issue d'un concours d'idée international, un plan d'aménagement est confié à l'architecte Peter Arhens avec pour objectifs de mieux intégrer le campus au développement de l'agglomération, de valoriser son rôle de poumon vert dans une agglomération saturée, tout en créant des axes stratégiques de densification et d'animation.⁴⁹ **Le 1er décembre de cette même année, la seconde ligne de tramway de Grenoble arrive également sur le campus, tandis que les différentes composantes universitaires se fédèrent en constituant le 1er pôle européen universitaire et scientifique,** pour organiser de manière concertée cette politique de restructuration. Ainsi, les structures d'enseignement supérieur et de recherche vont bénéficier d'une mobilisation générale des forces vives de l'agglomération grenobloise y compris dans le champ culturel. En effet, les établissements culturels de l'agglomération répondent à un appel d'offres conjoint des ministères de la Culture et de l'Éducation nationale en proposant l'opération "un tramway nommé culture", avec pour ambitions :

"- de créer sur le campus les conditions d'une vie culturelle plus active et d'encourager la création d'associations culturelle étudiantes ;

- de permettre aux étudiants d'élargir leur environnement culturel et de faciliter les échanges Ville/Université en intensifiant les échanges avec les établissements culturels grenoblois ;

- d'insérer dans la formation des étudiants la découverte des pratiques culturelles ;

- de mettre en place une politique culturelle de l'université."

⁴⁹ Une politique d'essaimage sera aussi engagée pour faire à l'ambition de doubler les surfaces existantes tout en préservant les espaces verts du campus.

Le dispositif sera lui aussi mis en place de manière partenariale en y impliquant les associations étudiantes. Lancé à la rentrée 1989, il est conçu comme un processus à long terme avec la programmation de manifestations, de spectacles de rencontres étudiants-artistes sur le campus, des visites de musées grenoblois mais aussi la création de formations et le développements d'enquêtes et de recherches sur le thème "étudiants et cultures urbaines".

D'une dizaine de manifestations organisée au début de l'expérience, l'Université de Grenoble en soutient aujourd'hui près de 200 par an : 80 sont organisées par la Direction de la Vie étudiante, les autres le sont par des partenaires comme des institutions culturelles, des enseignants de certaines composantes comme l'école d'architecture ou l'Espace de Vie Étudiante (EVE).

Les projets de création d'espaces de services commerciaux et d'une Maison de l'Étudiant envisagés au début des années 90 s'inscrivent dans cette perspective générale d'amélioration des conditions de vie et de travail sur le campus, et développement des pratiques culturelles des étudiants tout en tissant des liens avec l'agglomération.

Une étude réalisée par l'Observatoire de la Vie étudiante de l'université de Grenoble en 2009, montrait que si les étudiants considéraient dans une logique très "professionnelle", le domaine universitaire comme un lieu de travail par rapport auquel ils cherchaient à rationaliser leurs pratiques, à regrouper leurs activités en fonction des cours et y greffent des activités annexes principalement en lien avec les études, **ils le considéraient aussi comme un "lieu de vie"** : beaucoup, dont certains n'y ayant pas forcément leur lieu d'étude, s'y rendent également pour des activités de loisirs : les soirées à EVE, le sport, les associations⁵⁰.

Outre les activités qu'ils y trouvent, les étudiants apprécient la qualité environnementale et paysagère du campus qui prolonge la beauté du spectacle naturel des montagnes en arrière-plan.

⁵⁰ GRANON (Arielle), Nadia NAKHILI (Nadia), *Les étudiants et le Domaine Universitaire. Une étude qualitative sur le domaine universitaire de St Martin d'Hères - Gières*, Observatoire de la vie étudiante, Université de Grenoble, septembre 2010.



Source : Université de Grenoble, *Charte pour la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager du campus*, 2010, p. 5.

Le domaine universitaire dans ses caractéristiques minérales et végétales, ainsi que dans son aménagement en terme de mobilités douces notamment (cheminements piétons, vélos, rollers), continue de faire l'objet d'une attention toute particulière de la part de l'université de Grenoble. Le schéma de Peter Arhends reste une référence avec l'idée d'un axe traversant et un coeur de campus à partir desquels les constructions sont organisées pour préserver les espaces végétalisés qui constituent un véritable parc dans l'est de l'agglomération avec ses vues spectaculaires vers les montagnes enneigées. Les espaces de stationnement tendent à être réinvestis au centre du campus. Une certaine densité des constructions (minimum à R+2) est

recherchée pour éviter l'étalement Le lac prévu par l'urbaniste anglais n'a pas été réalisé mais les contraintes liés à la gestion de l'eau pourraient relancer ce projet. Enfin, le domaine universitaire accueille à sa création une quinzaine de sculptures réalisées dans le cadre du 1% culturel et autour desquelles des manifestations sont régulièrement organisées. Le pôle universitaire a pérennisé cette politique de soutien à la création ou l'acquisition d'oeuvres sur le campus qui en compte en 2012 une quarantaine. "Une commission veille à ce que le 1% culture ne soit pas coulé dans du béton". L'opération un "tramway nommé culture" développe des activités autour de la connaissance de ces réalisations signées Calder, Morellet, Szekely, Lipsi... à travers des visites, le soutien à des projets photographiques et des films vidéo par des artistes et des étudiants ("1min, une oeuvre").

Une Charte d'une valorisation de l'ensemble de ce patrimoine architectural, urbain et paysager a été mise en oeuvre en 2006. L'ADUAG a disparu au début des années 2000 mais l'université continue de travailler avec des spécialistes de l'aménagement de l'espace ; avec un architecte conseil de la Direction Départementale du Territoire (également au service de la préfecture, ce qui faciliterait les négociations avec l'État à qui appartient le domaine) et un paysagiste conseil afin de pérenniser la réflexion sur l'aménagement paysager du campus. Des réunions ont lieu avec ces experts à raison de une à deux fois par mois, notamment pour la réalisation des cahiers des charges de consultation des concepteurs, et l'aménagement des espaces publics.

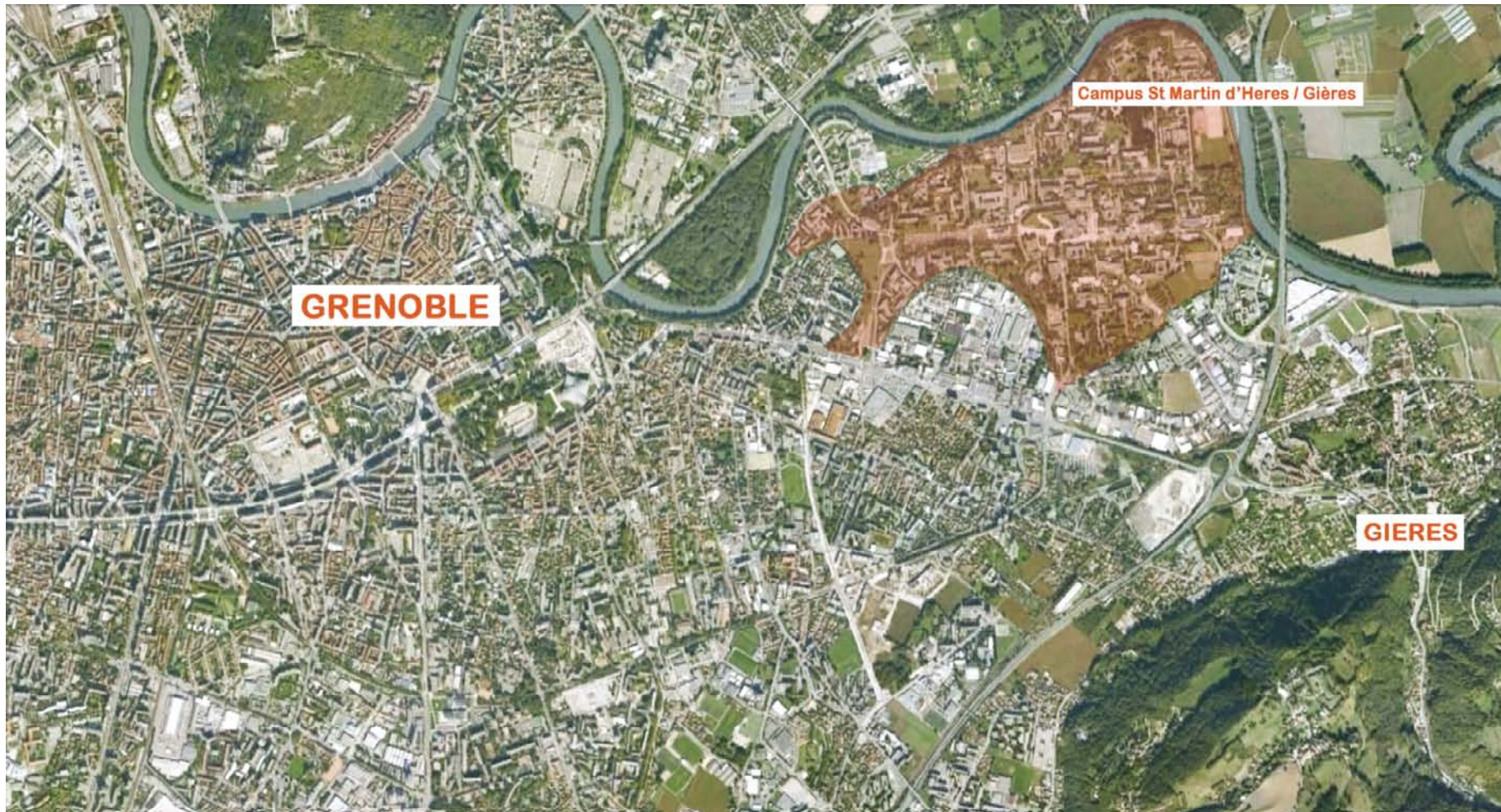


Le tram sur le campus
© Université de Grenoble, Charte, 2010.

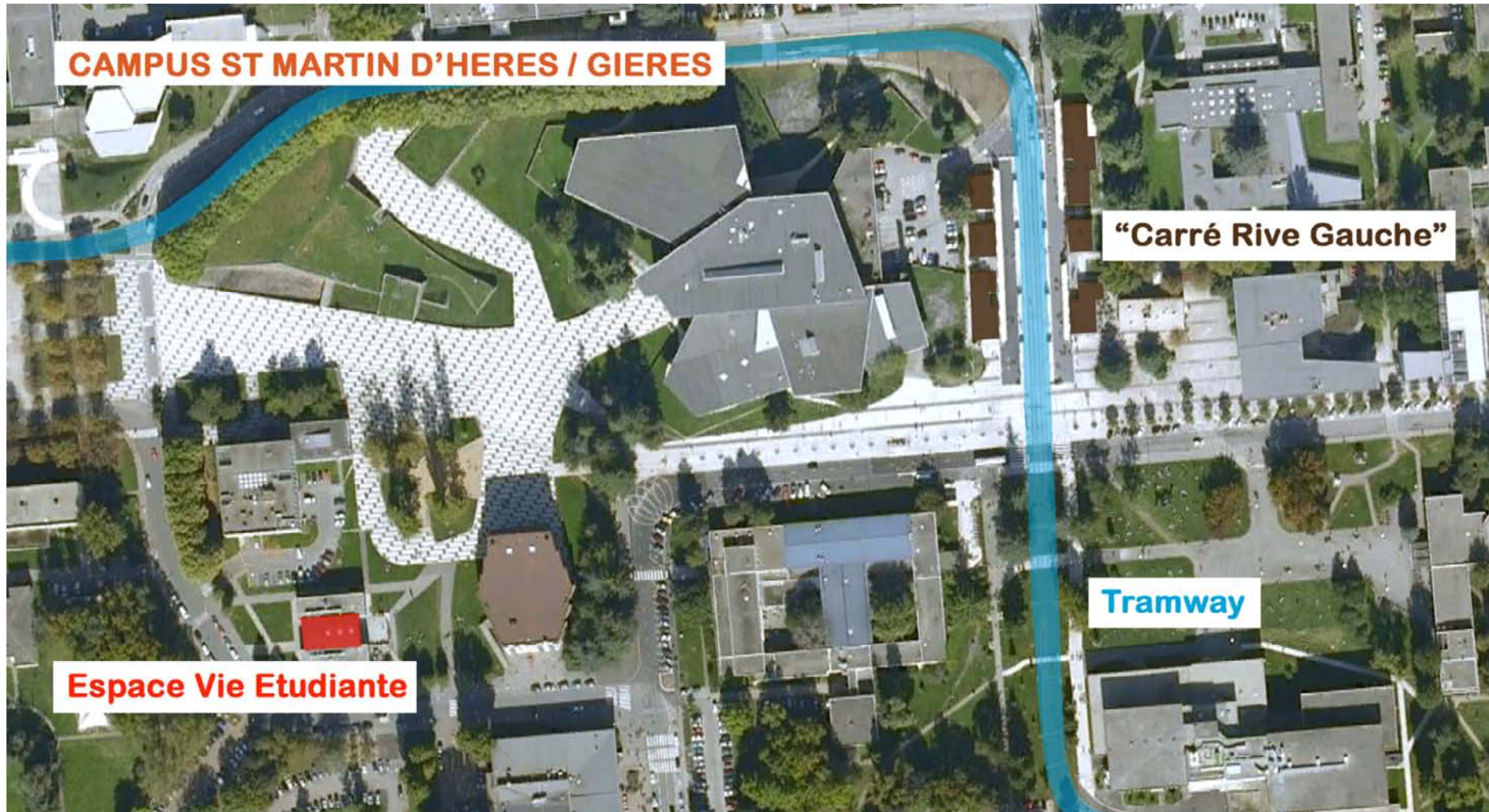


© JZL, 2012
Un jeu paysager entre espaces minéraux, et végétalisés aménagés, et décor théâtral naturel.

Grenoble et son campus



EVE et le Carré Rive Gauche



2. L'Espace Vie Étudiante (EVE)



Caractéristiques de l'équipement

L'Espace Vie Etudiante du domaine de St-Martin d'Hères- Gières est un équipement géré et animé par une association étudiante, Eponyme. Une centaine d'associations participe à l'animation du lieu en proposant des soirées, projections, concerts, débats tout au long de l'année. EVE héberge les activités régulières de 5 associations : Radio Campus, ALEG (association ludique des étudiants de Grenoble), intEGre (un pôle d'intégration des étudiants étrangers), aide juridique aux étudiants, Cinéphiles.

S'y trouvent également un service « pépinière d'associations », le service assistance informatique aux étudiants, une borne CAF, un espace d'échanges « passe livre » et un grand café ouvert tous les jours de 9h à 22h ou davantage selon les animations.

L'Espace Vie Etudiante est ouvert au public du 1er septembre à la mi-juillet.

Le projet d'une maison de l'Étudiant a été lancé au début des années 90 par le Pôle Européen, universitaire et scientifique de Grenoble dans le cadre du Plan Université 2000. Plus précisément l'ADUAG demande à cette époque au pôle européen et à l'Association de tous les usagers de l'Université de l'agglomération grenobloise (ASUS) de former une commission étudiante pour participer aux restructurations du domaine universitaire. En 1992, le pôle souhaite que la commission réfléchisse à des initiatives pouvant faire émerger une "citoyenneté étudiante". Des élèves de l'école d'architecture sont contactés, ils s'allient à l'association culturelle Arts Mêlés, à des étudiants en sociologie et en droit pour envisager un projet autour des pratiques culturelles des étudiants.

Une démarche programmatique est engagée par ce collectif d'une vingtaine d'étudiants qui se constitue en association, les rEVEurs. Le montage de ce projet va durer près de dix ans. Tout en étant soutenue par le pôle européen, elle donne lieu à des désaccords entre les étudiants et les universitaires, en particulier sur l'implantation de l'équipement : les premiers la souhaitent au centre du campus, là où seront implantés les Espaces de Services Universitaires, les seconds sur un site un peu plus périphérique. Le fait que les étudiants soient moteurs du projet et puissent en porter la gestion ne reçoit pas non plus l'assentiment général dans la communauté universitaire. Les étudiants recherchent alors des soutiens, y compris par une campagne de pétition. **Malgré le temps que prendra cette réflexion et le montage économique du projet, les étudiants qui se succéderont parviendront à ce que la dynamique ne se brise pas, avec la conviction que leur travail devait profiter aux futurs usagers du campus.** Durant cette période, la Direction de la Vie Étudiante suscite la création d'une association pour l'Accueil et Développement des Associations Motivées (ADAM) en lui mettant un espace de travail à disposition jusqu'à 23h, pour inciter des étudiants à monter des projets qui seraient hébergés dans la future maison.

La réalisation de la maison débute en 2001 et ouvre en 2003. Radio campus qui fait partie du réseau français, s'y installe ainsi que d'autres associations comme ADAM qui devient un service d'aide aux associations pour le montage de projets : prêt de matériel, organisation d'une programmation d'événements. La structure de gestion prend dans un premier temps l'appellation de l'association qui a été à l'origine du projet, mais la présidence de l'université incite au choix d'un autre nom afin de ne pas rendre immuable la prise en charge de l'équipement par cette même association.

L'association gestionnaire s'appellera finalement Éponyme. Elle se voit confier en 2004 une première Délégation de Service Public à renouveler tous les 3 ans par l'université de Grenoble qui soutient financièrement la maison à raison de 3,25 € / étudiant inscrits dans les différents établissements soit un budget annuel de 150 000 €. La maison va compter jusqu'à 11,5 emplois Temps plein dont 4 salariés permanents en 2008.

Les objectifs que se donnent la maison son les suivants :

"- L'implication citoyenne des étudiants à travers la gestion et l'animation du bâtiment via une DSP. Ce mode de gestion et son projet sont destinés à être ouvert à l'implication, à la participation et à l'encouragement de tous. .

- Le développement de la vie associative passe par la mise à disposition de moyens techniques, de formations et par la proposition d'évènements inter-associatifs dans le cadre de Fête la rentrée ! et de « EVE, Maison Citoyenne ».

- L'intégration des étudiants : l'accès à l'information, la facilitation des démarches administratives aux étudiants étrangers souhaite leur proposer lieu de convivialité et de détente, lieu de vie et de rencontre."

Au fil des années, EVE devient un lieu de rayonnement culturel à l'échelle de l'agglomération avec un nombre croissant d'activités proposées et une mobilisation importante de bénévoles. En 2010, l'association Eponyme est la plus importante sur le campus avec près de 3500 adhérents tandis que 128 associations sont adhérentes de la pépinière associative⁵¹. De 2008 à 2011, 627 évènements publics y ont été organisés dont l'un atteignant 7000 personnes. Elle est la première salle musicale de l'agglomération en terme de fréquentation⁵² et **constitue une référence originale et quasi inédite en France d'un équipement universitaire programmé avec des étudiants, géré par eux et ouverte aux grenoblois.** Pour les acteurs locaux, cette aventure n'est pas fortuite. Elle est liée à un état d'esprit local ouvert aux expériences participatives. Le contexte politique Grenoblois, berceau des Groupes d'Actions Municipaux emblématiques du renouvellement de la démocratie locale en France dans les années 60, apparaît ainsi comme ayant été particulièrement propice à ce type d'initiative. Le succès des activités culturelles qu'EVE propose est aussi à mettre en lien avec un contexte culturel local dynamique depuis plusieurs années, basée sur une offre d'équipements et d'activités riche rencontrant un public intéressé et assidu⁵³.

Le renouvellement de la délégation de service public se passe sans difficultés jusqu'en 2008. **Mais l'association s'institutionnalise progressivement en proposant des services administratifs aux étudiants au risque de concurrencer des organismes locaux.** Elle y installe par exemple une annexe de services préfectoraux pour faciliter les démarches des étudiants étrangers pour l'acquisition de leurs droits de séjour ainsi qu'une assistance informatique.

En mai 2011, lors d'une présentation de leur bilan d'activités aux responsables du PRES, les étudiants gestionnaires font part de leur "grande inquiétude vis-à-vis d'un budget prévisionnel qui risquait d'être déficitaire". Ils expliquent que leurs activités augmentent alors que les recettes ne suivent pas : les coûts de fonctionnement se seraient avérés deux fois plus élevés qu'à leur estimation en 2002. Ils font référence aux conclusions d'un audit de Grenoble Université qui aurait estimé à 3,75 €/ étudiant inscrit le montant de contribution minimum **afin de couvrir les frais de fonctionnement qui feraient alors apparaître un déficit de 23 750 € par an**⁵⁴.

Les étudiants ont de plus un projet d'extension de leur espace de restauration qui nécessiterait des soutiens supplémentaires. **Les présidents ne comprennent pas cette situation et estiment alors qu'il faut revoir le fonctionnement de l'équipement.** Ils désapprouvent vivement le projet de création d'un espace de restauration, interdite de surcroît par la DSP

⁵¹ Eponyme, *Bilan 2010*.

⁵² 18% des Grenoblois fréquentent des salles musicales de l'agglomération (hors Grenoble intra-muros) dont EVE qui arrive en première position. BONNOZET et alii, Op. cit. p. 46.

⁵³ Plus d'un quart de la population selon une enquête réalisée en 2008, serait "assidue" ou "habituée" à fréquenter des espaces ou manifestations culturelles. Op. cit. p. 31.

⁵⁴ *Bilan d'activité 2012*, p. 4.

pour éviter toute concurrence avec le CROUS et les commerçants du Carreau Rive Gauche. Mais les étudiants qui ont de surcroît reçu un financement du Ministère de l'Enseignement Supérieur pour leur projet de restauration, voient dans ces réactions de la direction du PRES une démarche de remise en question de leur rôle de gestionnaire. Ils communiquent dans la presse et avertissent la tutelle. Une crise s'installe. Le recteur interpellé se met à critiquer la gestion de la maison confiée à des étudiants pour des services comme la distribution de boissons alcoolisées (Licence 2).

Des dissensions se font sentir au sein de l'association Éponyme, structurées par des questions idéologiques, liées à des affiliations syndicales, mais peut-être aussi du fait d'une équipe de direction qui s'est peu renouvelée et par rapport à laquelle les nouveaux membres de l'association ont du mal à trouver leur place. **Une opposition se cristallise autour de la prise de contrôle de la direction de l'association** qui conduit la présidence à fermer quelques jours la maison face aux risques d'occupation de la maison par les "dissidents". Le litige est porté par des étudiants salariés hostiles à la direction, devant le Tribunal de Grande Instance pour "entrave à l'emploi". La Direction de la vie étudiante se trouve chargée par l'université de mettre en place un groupe de travail avec les étudiants pour redéfinir un modèle de gestion. **Les étudiants se mobilisent fortement pour préserver le mode de gestion par délégation et font signer une pétition qui enregistre près de 3000 signatures.** La vice-présidente de la Commission de la Vie étudiante engage un travail de médiation entre les parties concernées et rend compte à la direction du PRES de l'évolution du travail mené sous l'égide de la Direction de la Vie étudiante. Les présidents d'université et le recteur décident finalement début 2012 de reconduire le principe d'une délégation de service public qui serait confiée à une association étudiante.

Le pôle universitaire lance un appel d'offres pour désigner les candidates à la reprise de l'association, sur la base d'un cahier des charges stipulant que la maison doit favoriser l'animation et les pratiques culturelles "des étudiants notamment mais pas exclusivement", contribuer à l'accueil des étudiants mais "en complémentarité des actions menées par les services des universités, des collectivités et du CROUS". **L'université de Grenoble ne souhaite pas que l'équipement fonctionne uniquement par les étudiants pour les étudiants et de façon autonome, ni qu'il entre en concurrence avec d'autres services.** Elle entend ainsi rappeler aux futurs gestionnaires qu'ils devront apprendre à mieux concilier leurs initiatives avec celles des autres structures qui contribuent à la vie universitaire.

Elle recommande aussi un meilleur contrôle de la masse salariale avec le recours à des emplois étudiants. La maison compte en 2012 un directeur, une aide comptable, une responsable de la pépinière de projets, un régisseur.

Outre la question de la direction de la structure, les problèmes de gestion que rencontre la structure au quotidien viennent selon la direction des difficultés à stabiliser le personnel qui doit soutenir le montage des projets et l'administration de la maison. Les étudiants bénévoles qui se succèdent laissent peu de traces de leur action, ce qui rend difficile pour la direction d'avoir une mémoire des activités de la maison. *"Chaque bénévole repart avec ses dossiers. Si le bâtiment est figé dans le sol, le patrimoine immatériel de l'histoire de la maison est invisible".*

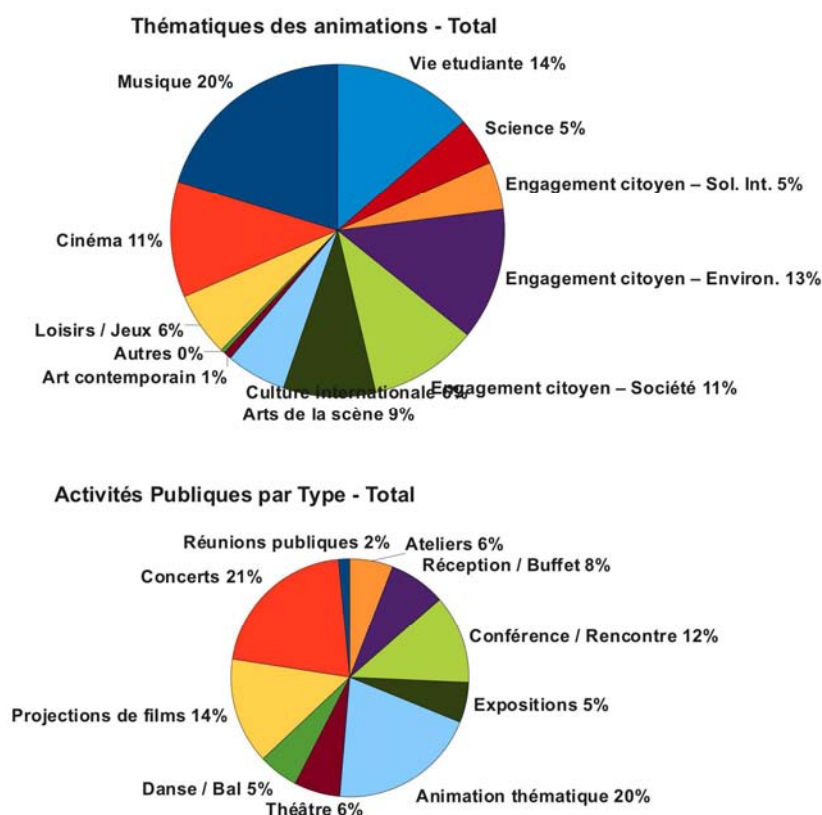
Malgré ces difficultés de gestion quotidienne et les péripéties qu'a connues la maison dans sa gestion et son administration, **son apport pour la vie du campus est considérée comme un succès par les étudiants mais aussi la direction du pôle universitaire qui finalement a accepté de reconduire un mode de gestion par les étudiants.** EVE a non seulement été un lieu d'animation mais aussi un espace de création et de débats d'idées ouvert sur son environnement urbain. Outre les activités de spectacles et de soutien aux associations (220 accueillies par an dans la pépinière), Radio Campus génère aussi par exemple une activité de

production d'émissions importantes, équivalente à 4 temps plein par semaine réalisés par des étudiants bénévoles.

Les personnes interrogées estiment qu'elle a joué un rôle stimulant pour la communauté universitaire en portant de façon quasi avant-gardiste des réflexions autour de la citoyenneté et du développement durable : les étudiants ont rapidement appelé EVE la maison citoyenne, ont installé des panneaux solaires sur le toit ainsi qu'une ruche, organisé des débats autour de l'économie sociale et solidaire, question autour de laquelle les dirigeants de la maison ont de plus en plus cherché à construire l'identité de celle-ci.

Le projet d'EVE a aussi été porté par le dynamisme culturel fort de l'université depuis sa création et qui a connu une nouvelle dynamique au tournant des années 80 / 90.

Les activités et animations proposées (2009-2010)



Source : Éponyme, Bilan 2010

Fonctionnement :

Dans le bilan 2010, le coût de fonctionnement du bâtiment est estimé à 75 000 € :

- 12 000 € de contrats et de maintenance du bâtiment et des installations
- 10 000 € de maintenance du matériel et des réseaux informatiques et téléphoniques
- 10 000 € de nettoyage
- 9 000 € d'électricité
- 8 000 € de chauffage
- 5 000 € de participation au frais d'aménagement du Domaine Universitaire
- 2000 € d'Eau.

14 Étudiants gèrent le café : 10h par semaine par étudiant.

3 salariés à temps plein en 2012.

Outre la subvention issue de la DSP, les universités ont versé en 2010 10 000 € de dotation, Grenoble – Alpes – métropole, 18 000 €, la ville 6000 € venant s'ajouter aux 13 000 € de cotisations d'adhérents à Éponyme.

Le café joue un rôle important dans l'équilibre financier de la structure.

Caractéristiques architecturales d'EVE et qualité d'usage de l'équipement

En 2012, EVE autrefois rattaché à l'université Pierre Mendès France, est devenu le premier bâtiment à être rattaché au PRES. La maison initialement envisagée par l'université avec une surface de 600 m² va atteindre au fil des réflexions programmatiques **900 m²**.

Dans le cadre des dispositions nées du plan université 2000, la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'agglomération, Grenoble métropole. Contribuent également au financement, l'État (DRAC) et le pôle universitaire. La SCET liée à la CDC qui est impliquée dans l'ADUAG accompagne le groupe de réflexion pour l'élaboration du programme. Une équipe de maîtres d'œuvre grenoblois, **Chapuis & Royer remporte le concours d'architecture**.

L'aménagement s'est poursuivi après la réalisation, avec la création d'un terrain de boules à l'entrée de la maison, financé par la région. La terrasse n'était pas envisagée au départ et a été emménagée à l'usage.

L'équipement se présente comme un parallélépipède de béton brut, gris dont l'une des façade est largement vitrée. Ce traitement architectural est porteur d'une charge symbolique forte et peut impressionner. "On met la culture en cage et les étudiants avec", fut la première impression d'un des responsables de la structure à la vue du bâtiment.

Celui-ci est organisé au rez-de-chaussée autour d'un espace principal consacré aux grandes réunions-débats, conférences et concerts appelés Agora. Des emmarchements entourent cet espace qui permettent de l'organiser comme une petite arène mais diminuent également sa jauge et peu rendre l'espace spectateur un peu dangereux lors d'une forte affluence à des spectacles.

Le très haut volume de la pièce et ses larges vitrages altèrent l'acoustique et rendent les occultations difficiles. L'espace scénique est en revanche trop bas de plafond pour y accueillir beaucoup d'acteurs, y installer des décors et des jeux de lumière.

Cet espace peut faire office de salle de réunion mais il est peu convivial (fenêtre étroite, plafond noir) et en définitive peu utilisé.

La réserve liée à la scène n'est pas directement accessible pour les camions. Une mezzanine y a été aménagée pour dissocier les espaces de rangement, qui gèle plutôt de l'espace que n'en crée. Elle est difficilement accessible dans sa profondeur.

L'ouverture de l'Agora vers l'espace bar facilite les allers-et-venues lors des spectacles, ce qui soutient l'activité commerciale du bar, mais rend aussi la surveillance des entrées-sorties avec l'extérieur plus difficiles. Les étudiants se plaignent en contre-partie de l'isolation phonique entre le bar et les autres activités qui peuvent se dérouler au rez-de-chaussée.

Il manque d'espaces de stockage pour le mobilier, en particulier les chaises qui s'empilent dans différents coins des espaces de vie. La loge des artistes est à l'étage ce qui rend difficile une entrée en scène discrète. L'accès aux toilettes pour le public devient également compliqué le jour de spectacles.

Une grande qualité de la maison est le prolongement du bar à l'extérieur par une terrasse ombragée. Un terrain de boules a aussi été aménagé devant l'Agora et connaît un grand succès. Les parois vitrées coulissantes du bar qui ouvrent vers l'extérieur le sont en fait rarement car les étudiants aiment s'y adosser.

À l'étage, les bureaux s'organisent autour de l'atrium que constitue l'Agora. Les vitrages rendent l'atmosphère très chaude (+37°C) en été et les espaces de déambulation

infréquentables. L'alarme du bâtiment sonnait si l'une des fenêtres reste ouverte après la fermeture du bâtiment, les utilisateurs hésitent à les ouvrir.

Dans les bureaux la température monte aussi rapidement. Le plus grand espace de bureaux sont occupés conjointement par l'administration et la pépinière d'associations : le fait que les associations se retrouvent dans un même espace avec les permanents permet aux informations de circuler plus rapidement et crée de l'émulation.

L'espace Radio campus s'organise avec un espace de réunion qui joue judicieusement le rôle de sas acoustique par rapport au cœur de la maison, une CD-thèque et des espaces d'enregistrement et de post-production des émissions. Les pionniers du projet EVE regrettent que par rapport à leurs intentions de départ, l'espace de la radio se soit restreint essentiellement à des locaux techniques au gré des contraintes financières qui se sont posées lors de sa programmation, et qu'elle n'offre pas aussi de lieux de convivialité.

"On a trop lâché d'espace de vie associative (30 à 50 m2) pour protéger l'espace radio lors de la programmation du bâtiment au gré des contraintes financières. Elle n'est devenue qu'un outil.", explique le premier directeur de Radio campus.

Une extension est programmée pour agrandir l'espace du café, elle donnera sur une place qui se substituera à la route actuelle. Les arbres seront replantés. Le programme de cette extension était lié essentiellement à un projet de restauration lié à l'économie sociale et solidaire qui a été remis en question par le PRES pour cause de concurrence avec les services existant sur le campus. Pour autant, les 600 000 € ont bien été accordés dans le cadre du Plan campus et il existait par conséquent début 2012 une incertitude sur la vocation du nouvel espace qui sera créé.

Le directeur souhaiterait que ce financement soit aussi l'occasion de rénover la maison - fenêtres fragiles, murs fissurés –, ce qui supposerait de faire un diagnostic technique du bâtiment mais aussi que le programme pour lequel la subvention a été accordée puisse être revu... **Le risque est que le projet d'extension remette en question certaines qualités de l'équipement actuel (sa terrasse notamment) et qu'il ne résolve pas des problèmes d'usages et de maintenance qu'il rencontre.**

EVE (1)



La maison EVE entourée d'un jeu de parvis faisant l'objet de divers traitements et formes d'appropriation mais un bardage grillagé du bâtiment qui peut donner une impression d'emprisonnement



Une terrasse sous les arbres, très fréquentée aux beaux jours, comme un espace de convivialité supplémentaire de la maison



Les multiples ouvertures vers l'extérieur rendent la surveillance des entrées compliquée lors des concerts. Des marches qui réduisent la jauge.

Une acoustique cependant peu satisfaisante du fait de la grande hauteur sous plafond. Un espace scénique de trop faible hauteur.

L'Agora : un espace pour les débats, les concerts et les fêtes.



Desserte des bureaux très exposée



La pépinière associative
Deux ailes de bureau à l'étage



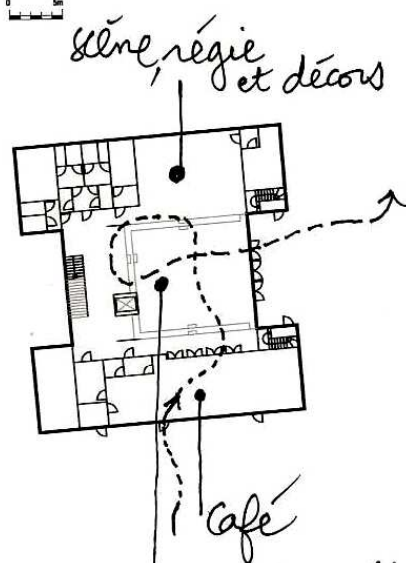
Radio campus

(1) : Photos J. Zetlaoui-Léger

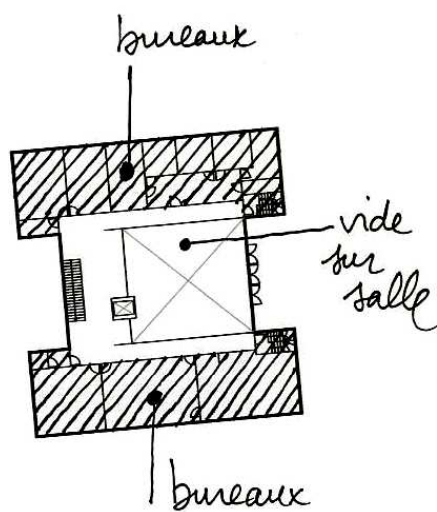




Grenoble
Plan niveau RDC



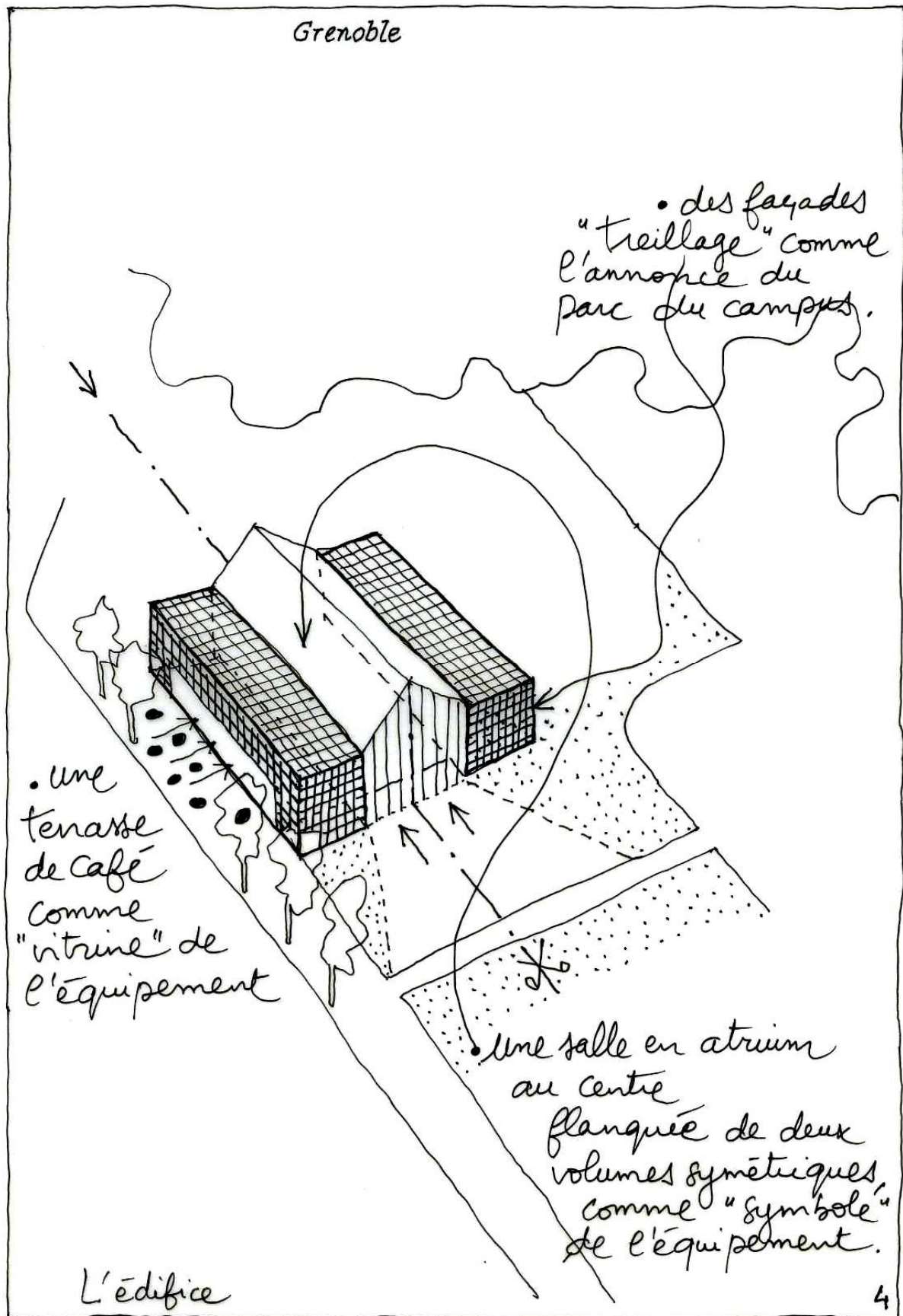
Plan niveau 1



- Une grande salle de spectacles
située au milieu de l'équipement,
prolongée par un café et une scène
au rez de chaussée,
et limitée par deux ailes
de bureaux à l'étage.

L'édifice³

Grenoble



3. L'Espace de services universitaires du "Carreau Rive gauche"

Montage juridique de l'opération

Créée en 1948, la Mutuelle Nationale des Étudiants de France devenue première mutuelle étudiante en France avec près de 600 000 adhérents entreprend à la fin des années 80 de diversifier ses activités. Elle crée ainsi en 1989, l'Union d'Économie Sociale, "Interfaces", puis la SARL "Interfaces développements urbains" et la SA "Interfaces Immobilières" en 1990, toutes trois ayant pour actionnaires la CASDEN-Banque Populaire, une filiale du groupe Bréguet qui gère des sociétés d'économie mixte et l'agence C2A-Architectes qui s'est spécialisée dans les constructions universitaires.

Les filiales Interfaces ont à l'origine pour mission de développer des activités telles que la réalisation de logements étudiants, l'aménagement des campus mais aussi la création d'un "produit" alors nouveau, "les Espaces de Services Universitaires" (ESU). Ces ESU sont présentés comme *"des regroupements de services marchands en un même lieu, réalisés à partir de financements privés sur des terrains d'État au sein des campus universitaires sur la base d'un bail à construction"*. La MNEF estime que ces ESU pourraient être de futurs centres d'animation pour les campus. Elle propose de livrer aux universités ces équipements "clef-en-main" après avoir pris en charge les frais d'études préalables par l'intermédiaire de sa filiale Interfaces Développements urbains ainsi que ses frais de constructions grâce aux appuis bancaires dont elle dispose. La maîtrise d'ouvrage est ensuite placée sous la responsabilité de la Société Anonyme Immobilière d'Aménagement des Campus Universitaires (SAIACU), autre filiale de la MNEF qui signerait les baux relatif à l'occupation du domaine universitaire par les ESU et en aurait la gestion, alors que la maîtrise d'oeuvre se verrait confiée à C2A-Architectes.

Au début des années 90, Interfaces bénéficie donc de sa position privilégiée dans le monde universitaire en tant que filiale de la MNEF qui connaît bien le milieu étudiant, et constitue une interlocutrice bien connue des présidents d'universités, pour proposer des ESU ou des projets de maisons de l'Étudiant dans toute la France.

Rapidement, les universités de Rouen, du Mans, de Lille 3, Paris XII-Val de Marne (Créteil), St.-Étienne, Valenciennes et Grenoble contactent la SAIACU pour la réalisation d'ESU. La MNEF sera aussi sollicitée par le ministère pour réfléchir à ce que pourrait être un concept de "Maison de l'Étudiant". Elle proposera d'accoler aux ESU, un "espace convivial" ("grand café" et un "Point d'information et de services utiles". Si des universités comme Paris XII feront ce choix, ce ne sera pas le cas de Grenoble et réalisera un projet singulier de Maison de l'Étudiant.

Le projet d'ESU de Grenoble est engagé au début des années 90 à la suite d'une consultation organisée par le Comité d'Aménagement et de Développement Universitaire de l'Agglomération Grenobloise (CADUAG) qui désigne la SAIACU pour prendre en charge "la conception, la promotion, la construction et la gestion d'un espace d'animation et de services commerciaux". Il doit s'implanter sur trois parcelles de terrain (deux sont sur la commune de Gières) d'une superficie totale de 3088 m². **Le lieu est appelé "Carreau Rive Gauche" et se trouve à l'entrée du Domaine Universitaire de Grenoble sur le campus de St-Martin d'Hères, de part et d'autre du tramway** et en frontière de la place de la Maison des Langues.

La réalisation de services commerciaux privés sur le domaine de l'État pose des écueils juridiques qui avaient jusqu'alors rendu difficile ce type d'initiative. **La formule du bail emphytéotique n'est pas satisfaisante, car un opérateur privé souhaitant y construire des services commerciaux et les gérer prend alors le risque d'effectuer des investissements lourds sans avoir la certitude de pouvoir les amortir, l'État pouvant rompre le bail à tout moment.** La MNEF a donc imaginé au début des années 90 le principe d'une convention

d'Occupation Temporaire du Domaine Public national constitutive de droits réels qu'elle a proposée à l'État et qui a été intégrée dans le Code du Domaine Public de l'État au milieu des années 90⁵⁵.

Cette nouvelle forme de contractualisation assure au titulaire d'une telle autorisation *les prérogatives et droits du propriétaire. Les propriétaires jouissent en particulier de certaines garanties en cas de résiliation du bail, que n'apportait pas le bail emphytéotique : en cas de retrait de l'autorisation avant le terme prévu, pour un autre motif que l'inexécution de ses clauses et conditions, le titulaire est indemnisé du préjudice direct, matériel et certain né de l'éviction anticipée.*

En contrepartie de cette occupation dont la durée est fixée par l'État et ne peut excéder 70 ans, le propriétaire doit s'acquitter d'une redevance annuelle auprès des services fiscaux de l'État, dont le montant est calculé en fonction de l'investissement réalisé et du retour sur investissement dont bénéficie la société.

En 1996, une Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public de 40 ans est ainsi signée⁵⁶ entre d'une part, l'État (Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) représenté par le Préfet de l'Isère, le recteur de l'Académie de Grenoble, le Directeur des Services fiscaux de l'Isère agissant au nom de l'État, et d'autre par la SAIACU.

La SAIACU est désignée "comme seule responsable du fonctionnement et de la gestion des équipements commerciaux et de l'espace d'animation" devant occuper une surface de 1782m² SHON. **La communauté universitaire peut exercer un contrôle direct sur le choix des activités** autorisées à partir d'une liste qui a en l'occurrence été validée par le recteur de l'Académie de Grenoble et la CPU en 1995. En contrepartie, aucune activité commerciale ou de service ne peut être implantée sur le site concerné sans accord préalable de la SAIACU. Des critères de sélection des exploitants figurent dans la convention signée entre l'État et la SAIACU.

La SAIACU envisage que la prise en charge de pôles de restauration puisse être assurée par des exploitants privés au sein des ESU et pas seulement par le CROUS. Dans les différentes structures placées sous sa responsabilité, elle perçoit un loyer des locaux qu'elle met à disposition des différents exploitants, y compris lorsque l'occupant est le CROUS.

À noter qu'une vacance des locaux de plus de six mois, "il est prévu que les locaux fassent l'objet "d'une réquisition écrite du recteur mis à disposition des universités à titre gracieux, à l'exception des frais d'exploitation (limités au chauffage, électricité, eau,

⁵⁵ Cf. Loi 94-631 du 25 juillet 1994, décret n° 95-595 du 6 mai 1995 complétant le Code du Domaine de l'État pour les articles L34-1, L34-9 et R.57-1 à R.57-9.

Délivrance du titre.

Article R57-2

Modifié par Décret 2001-95 2000-02-02 art. 1 JORF 3 février 2001 en vigueur le 1er janvier 2002

I. - Dans le cas où l'occupation du domaine public de l'Etat ou du domaine propre d'un établissement public de l'Etat a pour fondement une concession de service public, d'outillage public ou d'installations portuaires de plaisance, cette concession peut être constitutive de droit réel pour son titulaire dans la mesure et aux conditions prévues par le cahier des charges et sous réserve que les dispositions correspondantes du cahier des charges aient reçu l'accord, selon que le montant des travaux mis à la charge du concessionnaire est inférieur ou supérieur à 3 000 000 euros hors taxes, du préfet ou du ministre chargé du domaine et du ministre intéressé.

II. - Dans les cas autres que celui prévu au I, la délivrance d'un titre d'occupation, quelle que soit sa forme, constitutif de droit réel, sur le domaine public de l'Etat ou d'un établissement public de l'Etat est régie par les articles R. 57-3 et R. 57-4 ci-après.

III. - Dans les cas prévus aux I et II, la redevance d'occupation du domaine public est, sous réserve des règlements particuliers, fixée comme il est dit aux articles R. 55 à R. 57.

⁵⁶ Rouen et Le Mans en ont signé une de 60 ans, Paris Est Créteil de 30 ans

téléphone), pour y effectuer des expositions ou toutes activités en liaison avec l'animation de l'espace central". (Article 5, - 5.3, annexe à la convention).

La SAICU s'est acquittée au départ une contribution de 1,5 millions de Francs Hors Taxes (22 000 €) pour "dépenses de premier établissement", puis d'une participation annuelle pour prise en charge par l'université des dépenses de gestion des parties communes (espaces verts, circulations...), d'un montant établi sur la base d'un prix au mètre carré des surfaces Hors Oeuvres Nettes.

Enfin, à la signature de l'AOT, l'université encourage le gestionnaire à faire en sorte que le fonctionnement de l'équipement commercial contribue à la qualité de vie sur le domaine universitaire. Il devra inciter les commerçants à travailler ensemble et avec les autres acteurs du site.

Sur le plan de réalisation architecturale, l'AOT comprend certaines prescriptions : "*Les espaces bâtis et non bâtis seront organisés par un jeu de parois vitrées et de claustras bois avec liaison couverte en toile tendue côté tramway sur structure indépendante et haubannage (résille).*" La SAICU doit prendre en charge à ses frais la maîtrise d'oeuvre. Elle confiera celle-ci à C2A- Architectes.

Mise en service et fonctionnement du Carreau Rive Gauche

En 1996, le programme affiné comprend onze bâtiments allant de 113 m² à 293 m² d'emprise au sol, sur un ou deux niveaux, devant abriter:

- une agence mutuelle ;
- un magasin de sport ;
- un salon de coiffure jouxtant une agence bancaire ;
- une agence de voyage jouxtant un tabac-presse-supérette ;
- une reprographie ;
- une information campus jouxtant un espace de restauration ;
- une autre agence mutuelle jouxtant une librairie.

Chaque bâtiment comprend un espace clientèle, un espace bureau, une réserve et un sanitaire auxquels s'ajoute parfois un local poubelle.

Faisant l'objet d'une des premières conventions AOT signées sur le domaine universitaire en France, l'ouverture de cet espace de services commerciaux a donné lieu à une étude de faisabilité. Les commerces ont toutefois changé depuis la création de ces espaces. Le coiffeur et la librairie ne se sont pas maintenus. Un service de location de vélos, une laverie se sont installés, les banques et les restaurants se sont multipliés.

Dans l'ensemble le gestionnaire et les services universitaires estiment que cet espace fonctionne plutôt bien. Il est même assez rentable selon l'exploitant. Certains regrettent la sureprésentation d'agences bancaires, capables de payer plus facilement que les autres prestataires de service le loyer demandé. Aucune vacance durable n'est constatée et les commerces sont assez fréquentés. Ils ont bénéficié d'une localisation particulièrement favorable puisque implantés au terminus du tramway.

L'ensemble crée une véritable animation au coeur du campus.

La venue d'exploitants privés à Angers et Toulon avait par contre été plutôt un échec. Dans la structure de Belle-Beille à Angers, le restaurant au départ prévu pour une population mixte d'étudiants et de personnels, s'est trouvé surtout fréquenté par ces derniers en raison des prix élevés pratiqués. Le caractère non suffisamment rentable de ce service qui était géré par le groupe VVF, a incité ce dernier à totalement se retirer de la gestion de la maison de l'étudiant. Celle-ci est devenue un bâtiment essentiellement de services administratifs à l'étudiant

A Toulon, de l'espace-services comprenant initialement une banque, une société de reprographie et de traitement de textes en libre-service, une librairie et un point presse, une agence de voyage, n'avait pas survécu un an après son ouverture, tandis que la société de reprographie et l'agence de voyage aujourd'hui remplacés *in fine* par un espace pour les mutuelles étudiantes.

Le succès de l'exploitation d'activités commerciales sur le domaine universitaire sont fonction de la qualité des études de faisabilité entreprises (appréciation notamment du rapport entre public visé/tarif des prestations à proposer), de l'implantation géographique des commerces par rapport à l'environnement urbain, de la qualité des prestations proposées, ainsi que des représentations associées à l'espace abritant ces activités (espace de restauration permettant par exemple de déjeuner rapidement dans l'université mais avec un sentiment dépaysement).

D'après les représentants du pôle universitaires interrogés, des services comme le tabac et les sandwicheries fonctionnent très bien, en revanche la librairie ne s'est pas maintenue et le magasin de sport n'a finalement pas ouvert ni la pharmacie en raison d'une opposition manifestées par les pharmaciens de St-Martin-d'Hères. Les annexes bancaires qui se sont par contre installées et se maintiennent, contribuent peu à l'animation.

Tous les espaces commerciaux sont restés occupés. On compte aujourd'hui une vingtaine de commerces sur un ha. La SAIACU dont l'activité a été reprise en 2003 par la société Immobilière pour l'Aménagement des Campus (IAC) apparaît comme la principale entreprise du secteur privé qui se soit impliquée jusqu'à présent financièrement dans la réalisation d'espaces commerciaux sur les sites universitaires. Bien qu'elle affirme que "l'affaire reste tout à fait rentable", elle cherche aujourd'hui à céder son droit d'exploitation. Elle se plaint des pesanteurs administratives pour faire évoluer les projets, elle évoque le risque de ne pas parvenir à trouver un locataire en cas de départ d'un des commerçants et celui de désaffectation du campus par les étudiants et les enseignants.

L'existence d'un pôle de service commerciaux incite les étudiants aussi à penser qu'ils pourraient bénéficier d'autres types de services au centre du campus..

Interrogés dans l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante de Grenoble, ils disent souhaiter *"l'ouverture de salles de travail de groupes, de locaux pour développer les initiatives étudiantes, de salles multi-média avec un coin repos, de salles de répétition, qui seraient regroupés dans un pôle de service convivial, équipé d'un réseau wifi. Il comporterait également les affichages et toutes les informations utiles"*. Ainsi ce type de lieu précisément décrit par plusieurs étudiants lors de l'enquête, *"pourrait en étant interuniversitaire et non rattaché à une université combler un besoin de centralité"*⁵⁷. Leur connaissance des universités étrangères, leur aide à formuler ce type d'attente ; ils prennent alors pour références l'université d'Exeter en Angleterre ou l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne en Suisse.

⁵⁷ Op. Cit.

Carré Rive Gauche (1)



Le Carré Rive Gauche, commerces et services au terminus du tram



Des structures légères offrant des façades de services, des effets de transparence vers les espaces arborés



Des espaces de restaurations de part et d'autres des "plots", avec des terrasses abritées très fréquentées



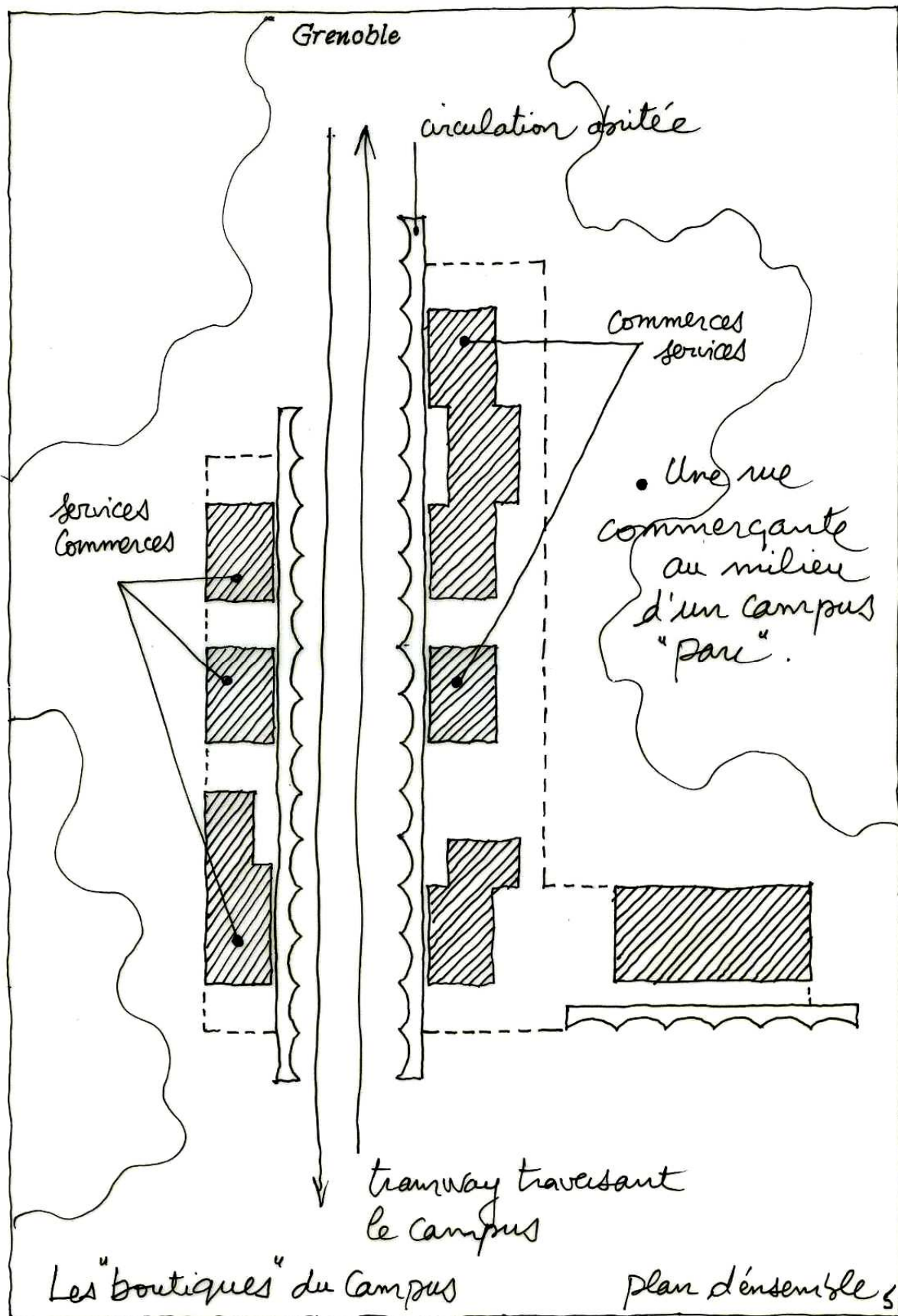
Des "plots" en bardage bois



Des poubelles hors des circulations

Un soin particulier apporté à l'intégration paysagère

(1) : Photos J. Zetlaoui-Léger



Quelques références bibliographiques

Ouvrages, articles, recherches, études, actes de colloques

- BONNOZET (Jean-Paul), MANDRA (Nadine), *Les pratiques culturelles des grenoblois, étude quantitative*, PACTE CNRS-IEP Recherche pour la Ville de Grenoble, novembre 2005.
- CONAN (Michel), DANIEL-LACOMBE (Éric), ZIMRING (Craig) - *Maisons de l'Étudiant, Ouvrage + Mémento*. Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, 1995
- DANIEL-LACOMBE (Éric), ZETLAOUI (Jodelle) - "Les maisons de l'Étudiant : quels projets de vie pour quels espaces", in "Universités en ville", in *Urbanisme*, mars-avril 2001, n°317, pp. 68-72.
- DANIEL-LACOMBE (Éric), ZETLAOUI (Jodelle) - *Les maisons de l'Étudiant en France. Bilan des premières réalisations*. Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction des enseignements supérieurs, Janvier 2000
- FNAU, *Les villes et l'explosion universitaires. Rencontres nationales des agences d'urbanisme*, Dunkerque, 10-11-12 avril 1991.
- LAURENCIN (Magali), POUYET (Bernard), dir., *L'université et la ville. Colloque des 31 mai et 1er Juin 1990*, Plan Urbain, 1991.
- MONTAGNAT, F., *La naissance du domaine universitaire de Grenoble. Le rôle du doyen Weil*, Grenoble, 1992.
- NOVARINA (Gilles), POUYET (Bernard), "Construire l'université et fabriquer la ville". Grenoble entre campus et essaimage", in *Universités et territoires, Les annales de la Recherche Urbaine*, n°62-63, Juin 1994, pp112-126.
- POIRIER (Philippe), (dir.), *Paysages des campus. Urbanisme, architecture et patrimoine*, Éditions universitaires de Dijon, 2009.
- ZETLAOUI (Jodelle), *Conception et réalisation des équipements universitaires. Les Maisons de l'Étudiant*, Mémoire de DEA sous la dir. De P. Diméglio, Institut d'Urbanisme de Paris-université Paris 12 Val de Marne, 1992
- ZETLAOUI (Jodelle) - "Les Maisons de l'Étudiant : futur lieu de vie ou nouveau produit immobilier", in *Espaces et Sociétés*, n° 80-81, Paris, L'Harmattan, 1996, pp. 121-137.

"Des sérieux rêveurs" in *Espace universitaire*, mai-juin 1993, n°2, pp. 28-29

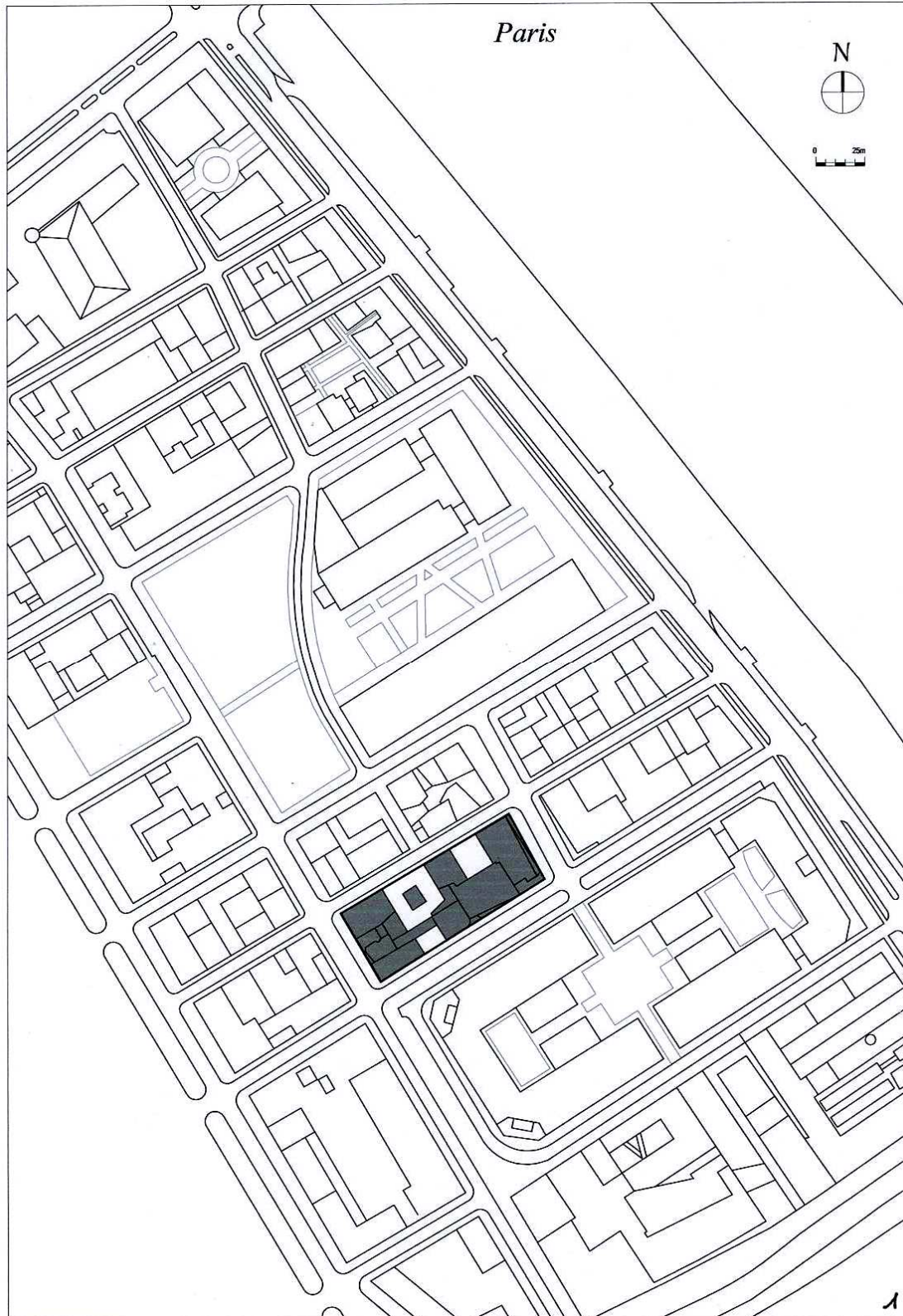
Documents réglementaires

- Université de Grenoble, *Charte pour la valorisation du patrimoine architectural, urbain et paysager du campus*, 2010
- Préfecture de L'Isère, *Rapport du Directeur départemental des services d'incendie et de secours*, 25 janvier 1996.
- Préfecture de L'Isère, *Convention d'occupation temporaire du domaine public national constitutive de droits réels*, 2 avril 1996 + annexes.

Entretiens

- Université de Grenoble-Pôle de recherche et d'enseignement supérieur*
Sylvie Billon, Directrice Vie étudiante
Joëlle Bonnefoi, Direction de l'Aménagement Durable
EVE
Alexandre Hadade, Directeur de l'Espace Vie Étudiante
Véronique Mino, Responsable pépinière d'associations et partenariats culturels auprès d'EVE
Société Immobilière pour l'Aménagement des Campus
Hervé Forman, directeur de la société IAC.

**D. La conception d'équipements universitaires complexes en ville :
le bâtiment Buffon (Paris 7 – Diderot) sur le site de Paris Rive
Gauche**



Retracer le processus de programmation-conception du bâtiment Buffon dédié principalement à l'enseignement et à la recherche fondamentale en biologie à l'université Paris 7 Diderot, permet d'aborder un grand nombre de problématiques qui ont marquées les constructions universitaires en France depuis les années 60.

La réalisation de cet équipement résulte en effet d'une manière plus large de la décision de déménagement de l'université Paris 7 Diderot du site amianté de Jussieu dans le nouveau quartier Paris Rive Gauche à la fin des années 90. Les difficultés de développement de l'université Paris 7, partageant ce site avec l'université Paris 6, dans des bâtiments conçus par l'architecte Édouard Albert, à la charnière des années 60-70 n'avaient cessé de faire débat et de susciter des projets de parachèvement, reconfiguration, d'extension puis de reconstruction pendant 30 ans. Mais au-delà des projets d'architectes qui se sont multipliés, c'est surtout la réflexion menée par l'université Paris 7 à partir de la fin des années 80 sur son patrimoine du point de vue aussi bien de ses caractéristiques techniques que de ses configurations d'occupation qu'il est intéressant d'étudier. Malgré des moyens internes relativement faibles pour travailler une stratégie de développement immobilière, en procédant de manière inédite dès le début des années 90, à un diagnostic immobilier exhaustif portant sur les caractéristiques, les affectations et les usages de ses locaux, l'université Paris 7 est parvenue à devenir une véritable force de propositions vis-à-vis de ses interlocuteurs (État et collectivités locales) lors des négociations qui ont conduit à son déménagement.

Cette expérience témoigne aussi des problèmes que peut poser l'aménagement de locaux universitaires spécialisés et techniques en ville, dans un quartier dense : comment éviter d'en faire des espaces monofonctionnels, comment y intégrer de la vie urbaine hors du temps universitaire et ouvrir l'université sur son environnement tout en veillant au respect de règles de sécurité et de confidentialité liées à la nature de certaines activités d'enseignement et de recherche ? Comment concilier invention architecturale et problématiques complexes d'usages et de gestion d'espaces dévolus à des activités universitaires contraignantes ?

1. Face aux péripéties du site de Jussieu, la mise en place d'une stratégie immobilière par l'université Paris 7 au début des années 90

De nombreux articles de presse, ouvrages, conférences et débats d'experts ont été consacrés aux péripéties qu'ont connues les universités de Paris 6 et Paris 7 depuis leur installation sur le site de l'ancienne Halle aux vins, dit de Jussieu dans le 5^e arrondissement de Paris au début des années 70. La façon dont cette crise immobilière permanente sur fond de scandale dû à la présence de l'amiante, a pu stimuler un travail programmatique aussi ambitieux que pharaonique et riche en rebondissements pour permettre la relocalisation de Paris 7 Diderot dans le quartier de Paris Rive Gauche, a en revanche été moins restituée. Nous en évoquerons ici que quelques aspects, reconstitués à partir d'un ensemble d'articles de presse et d'un long entretien réalisé avec François Montarras chargé de mission (1988) puis vice-président chargé des questions immobilières à Paris 7 (1996), qui en a été l'un des principaux acteurs. Il s'agira de donner un aperçu du contexte et des questions qui ont présidé à la reconstruction de l'université Paris Diderot sur le site de Paris Rive Gauche puis plus particulièrement à celle d'un bâtiment universitaire dit Buffon abritant des activités de recherche de pointe en biologie en pleine ville.

Placé sous la direction de l'architecte Edouard Albert en 1962 par André Malraux, la réalisation du campus universitaire de Jussieu débutée en 1957, accueille ses premiers étudiants en 1972 alors que le projet n'est pas achevé et que le chantier s'enlise dans un contexte de crise économique et de désengagement général de l'État en matière de constructions universitaires. La situation s'avère d'emblée délicate à divers titres. Les deux universités présentes sur le site – auxquelles s'adjoint un 3^e établissement, l'Institut de Physique du Globe de Paris - sont traversées par de vives tensions politiques au lendemain des événements de mai 68 et de la réforme Edgar Faure ; l'une, Paris 6 spécialisée en sciences et médecine s'inscrit dans une ligne académique plutôt conservatrice alors que la seconde, Paris 7, entend développer un projet pluridisciplinaire et innovant⁵⁸. À la difficulté de trouver des accords concernant la répartition des locaux, se conjugue celle d'une grande complexité architecturale du projet : depuis l'extérieur et vue d'avion, la trame constructive paraît simple avec un gril et une dalle permettant de dissocier les locaux techniques et les parcs de stationnement en sous-sol, des locaux d'enseignement de recherche et d'administration en surface formant des patios et surplombés par une tour. À l'intérieur des bâtiments, l'organisation des espaces suit une logique d'imbrication des types de locaux et de différences de niveaux, inextricable. **Rapidement, le site dont les stigmates de son abandon en cours de travaux sont manifestes, est perçu comme invivable par ses occupants.**

Pendant plus de 25 ans, les tentatives pour achever son aménagement et y apporter de nouveaux équipements (bibliothèques, cafétéria) se heurtent à des problèmes de financements, à des débats sur la valeur patrimoniale de cet ensemble architectural présenté comme une innovation lors de sa création, auxquels se greffe un grave problème de sécurité et de santé publique que constitue la présence de l'amiante friable sur l'ossature métallique des bâtiments conçus par Albert. Si les projets d'architectes de renom se sont multipliés au cours de cette période sans parvenir à se concrétiser, **le travail programmatique de fond qu'engage l'université Paris 7 à l'occasion du Plan Université 2000 à la fin des années 80 va rendre possible quelques années plus tard le déménagement de cet établissement sur le site de Paris Rive Gauche.**

Plus précisément, constatant suite à un audit de la cour des comptes des incohérences dans le nombre de mètres carrés déclarés par l'université, le chargé de mission aux constructions de Paris 7, François Montarras, un architecte de formation, décide d'engager un travail préalable de reconstitution des plans et des surfaces du site de Jussieu à partir des documents qu'il parvient à retrouver au SCARIF qui a conduit les opérations pour le compte de l'État dans les années 60-70. Il constate alors le **grand flou qui entoure la connaissance du patrimoine bâti aussi bien dans les universités qu'au niveau des services constructeurs de l'État.**

" Vous ne pouvez pas faire de programme si vous n'avez pas une réalité de la construction et de son état de vétusté. On peut faire un diagnostic technique rapide, mais si vous avez pas une réalité de savoir si on parle de SHOB, de SHON, de surface utile... Parce que c'était ça, c'était du balayé. Alors que moi, ce que j'ai découvert, c'est qu'il y avait 5 directions au Ministère, mais que les universités envoyaient des chiffres différents selon les directions. Quand vous avez besoin de subventions, vous avez beaucoup de m², quand vous avez besoin de SHON, vous n'avez plus de m². Et que les gens au ministère ne faisaient jamais la connexion.... Cela conduit à 30 ans d'inepties dans la gestion patrimoniale. Tout ce qui a été fait, ça ?? à rien. Il faut accepter de partir du réel, un jour."

F. Montarras établit ainsi les ratios surfaces utiles/SHON/ SHOB des universités Paris 6 et Paris 7 et identifie leur répartition entre les établissements et les UFR. Ce travail mené par une seule personne ponctuellement aidée d'un stagiaire, prendra près de 4 ans ; non seulement il débouche sur **la constitution d'une base de données croisant des surfaces et leur**

⁵⁸ HOTTIN (Christian), "Jussieu l'inachevée", in POIRRIER (Philippe) (dir.), *Paysages des campus. Urbanisme, architecture et patrimoine*, Éditions universitaires de Dijon, 2009, pp. 55-70.

destination réelle, mais il permet une évaluation qualitative des conditions de vie et de travail sur le site de Jussieu. F. Montarras précise aussi les usages réels des espaces de Paris 6 en procédant à des visites systématiques des locaux. Il prend à ce moment-là conscience de la fragilité de la structure constructive, de la vétusté des lieux et de multiples problèmes d'usages comme ceux que pose l'intrication au même étage des locaux de différents établissements et des activités d'enseignement et de recherche.

Au mois de juin 1995 soit un an avant que l'État ne prenne une décision en ce sens, l'université Paris 7-Denis Diderot s'engage dans l'étude d'un déménagement hors du site de Jussieu, convaincue que le désamiantage du gril d'Albert est une nécessité absolue : un accident technique dans un laboratoire a conduit à l'écroulement de trois étages de plafonds, un comité anti-amiante s'est constitué. D'autres graves problèmes de sécurité risquent de se poser rapidement. Une étude sur la nécessité de désamianter Jussieu est lancée par l'État et va juger nécessaire ces travaux, Cependant, l'université va estimer sur un plan technique que la société chargée de l'évaluation du coût du désamiantage a largement sous-estimé celui-ci, peut-être pour éviter d'avoir à reconstruire Jussieu sur un autre site, projet qu'elle venait de soumettre au ministre de l'Éducation nationale...

L'université prend également conscience que l'enchevêtrement des différents types d'activités des trois établissements publics qui se partagent les bâtiments rendra extrêmement complexe la programmation du chantier et nécessitera une masse d'espaces tampons considérable. Ces travaux risquent de durer au minimum 10 ans si elle ne mobilise pas dès le départ une quantité suffisante de locaux de substitution. De plus, après avoir visité de nombreux immeubles de bureaux, l'université constate que le coût final de location de locaux tampons à adapter aux contraintes de bâtiments recevant du public, sera aussi élevé que le coût de construction de locaux neufs. Convaincue que la rénovation et la remise aux normes accompagnant le désamiantage allaient transformer Jussieu en chantier complexe et de très longue durée mais également allait conduire à l'essaimage de l'université sur de multiples sites, **Paris 6 décide par un vote de son Conseil d'administration de novembre 1996, de quitter définitivement le site de Jussieu.**

L'évaluation quantitative et qualitative de son patrimoine immobilier qu'a menée la direction de l'université, et plus précisément son architecte vice-président aux constructions, lui permet de définir assez rapidement le nombre de mètres carrés à reconstruire (150 000) ainsi qu'une logique programmatique et conceptuelle d'ensemble : regroupement des salles d'enseignement (salles de cours, amphithéâtres) dans un même bâtiment plutôt qu'une dispersion dans plusieurs afin de maximiser leur utilisation, dissociation entre espaces pédagogiques et lieux de recherche, organisation en plusieurs pôles de bâtiments mais sans les affecter à une seule composante, programmes ouverts sur la ville en rez-de-chaussée... *" Il ne faut absolument pas refaire Jussieu, il faut des RDC pénétrants. Donc on a deux solutions, soit on y met des boutiques, soit on y met des services à l'usager, mais qui doivent fonctionner comme des boutiques. Restauration, médecine préventive, accueil, information..."*

Et surtout l'université souhaite être maître de son futur cadre de vie et de travail, après plusieurs expériences malheureuses où elle avait eu l'impression d'être en position de se faire dicter son projet de vie par de grands architectes:

"Il y a une chose que je ne referai jamais, c'est de me retrouver face à Nouvel ou Koolhaas qui m'expliquent ce que c'est que l'université du 47^{ème} siècle⁵⁹ ... l'université sera architecte de ce projet, et on prendra un architecte par bâtiment ... nous on fait les programmes, on les

⁵⁹ Il est ici fait référence au projet inabouti - pour cause d'alternance politique et de réduction des crédits universitaires - de la réalisation d'une grande bibliothèque universitaire au début des années 90 qui avait fait l'objet d'un prestigieux concours d'architecture.

donne, et l'archi doit répondre au programme, et il est au plus près des usagers. De toute façon, faire un projet au-delà de 15 000, c'est plus à l'échelle d'un archi, ça devient l'usine, et il perd le fil..."

2. Paris 7 Diderot à PRG : une recherche d'intégration de l'université en ville

Par les relations qu'elle entretient avec l'APUR, la présidence de l'université prend connaissance des difficultés de développement que connaît le site de Seine Rive gauche (futur Paris Rive Gauche), dans un contexte de crise de l'immobilier de bureaux et de conflit avec des associations d'habitants et d'artistes. Son vice Président aux constructions avait ainsi pris l'initiative dès juin 1995 de rencontrer l'aménageur, la SEMAPA

La logique d'implantation qu'il avait alors proposé, avait rencontré les préoccupations de la direction de la SEMAPA qui était sur le point de désigner l'architecte de la zone des Grands Moulins, et avait une préférence pour Christian de Portzamparc et son concept "d'îlot ouvert". Celle-ci approuvait l'idée d'une dissémination de l'université en plusieurs bâtiments et de l'installation de boutiques en rez-de-chaussée avec une division en volume afin de permettre leur mise à disposition de propriétaires privés. Embarrassée par la requalification des Grands Moulins encore en activité que revendiquaient les associations mais que les ingénieurs souhaitaient démolir, la SEMAPA y voyait aussi une opportunité d'affectation de ce bâtiment emblématique mais complexe à reconverter à l'université.

Durant cette période qui précède le choix de l'architecte-urbaniste du secteur des Grands-Moulins, Paris 7 étudie la possibilité de s'installer sur le site de Bercy Expo et à Issy-les-Moulineaux, le long des quais. L'option Bercy-expo qui fait l'objet d'un projet de développement économique important sera abandonnée, Issy-les-Moulineaux qui suppose que l'université traverse le périphérique, le sera aussi. La mairie de Paris et celle du 13e (Jacques Toubon) soutiendront finalement l'implantation à Paris Rive Gauche.

Pour aménager la ZAC Paris Rive Gauche, la Ville de Paris a fondé en 1985 une Société d'Economie Mixte, la SEMAPA (Société d'Économie Mixte et d'Aménagement de la Ville de Paris). Elle confie en 1996 à Christian de Portzamparc, l'aménagement du quartier "Masséna". Celui-ci propose un plan d'aménagement basé sur des constructions en îlots traversants et constitués d'immeubles distincts. Chaque bâtiment séparé par le vide de l'espace public peut avoir 4, 5, 6 façades. Chaque architecte de lot a la liberté d'organiser comme il l'entend l'enveloppe des bâtiments et ainsi d'offrir une diversité de façades sur rue, tout en s'intégrant dans une volumétrie générale. □ Les matériaux des façades, le cuivre, le verre, l'enduit vénitien, le plomb gris doivent constituer une sorte de paysage coloré.

La réimplantation de Paris 7 sur le site de Paris Rive Gauche va mobiliser différents partenaires : le Rectorat, l'ex-OPPIC (l'Etablissement public de Maîtrise d'Ouvrage des équipements Culturels), la Ville de Paris, la Région Ile de France, la SEMAPA, l'Etablissement public du campus de Jussieu, opérateurs privés (Partenariats Public Privé) L'État est resté le principal financeur de l'opération, la Ville de Paris a proposé des assiettes foncières et a pris la maîtrise d'ouvrage de deux bâtiments (Lamarck et de Lavoisier abritant respectivement des sciences du vivant et de la chimie), la Région finance la bibliothèque centrale. □ □ Les recteurs René Blanchet et Maurice Quénet ont assuré la continuité de la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'État, l'EMOC a assuré une fonction de maîtrise d'ouvrage déléguée incluant la programmation et la conduite d'opération. Les quatre premières constructions ont permis de libérer partiellement le site de Jussieu pour l'opération de désamiantage. Y sont intervenus comme maîtres d'oeuvre, les architectes Rudy Ricciotti

pour les Grands Moulins, Nicolas Michelin pour la Halle aux Farines, Chaix et Morel pour le bâtiment Condorcet, François Chochon pour le bâtiment Buffon

Le fait que Paris 7 avait déjà un programme de réaménagement aussi bien architectural qu'urbanistique, lui a permis d'être une véritable force de proposition dans ces négociations très politiques. À partir de 1996, elle travaille avec Christian de Portzamparc aux modalités de son implantation urbaine, et avec Robert Reichen pour la réhabilitation de la Halle aux farines.

Le schéma d'organisation est exposé par la présidence à la communauté universitaire lors de 3 demi-journées en amphithéâtre. Cette séquence est close par le vote du conseil d'administration en novembre 1996. La double restructuration immobilière qui est alors amorcée, désamiantage de Jussieu et reconstruction sur le site de Paris Rive Gauche, est l'occasion pour Paris6 de s'engager dans une refondation scientifique, pédagogique et administrative sur ses principes fondateurs, la pluridisciplinarité. Elle cherche aussi à développer les coopérations avec le monde industriel, technologique et économique.

Un comité de pilotage est désigné pour travailler avec les UFR : "les vendredis après-midi, tous les 15 jours, il y a une réunion du Comité de Pilotage, et on interviewe les UFR sur leurs besoins, leur devenir, les labos... Et il y a une concertation. Et donc là se crée une grande effervescence à l'intérieur de l'université, sur le devenir de l'université. Donc ce sera assez extraordinaire.

La question du chiffrage des besoins en locaux sur le futur site est une question centrale lors de ses débats : la présidence s'appuie sur son diagnostic à Jussieu pour arbitrer les débats :

" Quand on me dit, on n'a pas de surface ! Il va falloir que ceci, que cela..., j'ouvre mon cahier, je dis, « vous avez exactement 17 pièces, 3222m² » « Ah mais non ! » « Ah oui, mais vous ne comptez pas les couloirs ! Donc vous avez ça. Vous avez tant d'étudiants »... Je dis « Non, non, c'est pas vous qui calculez les surfaces, c'est moi, moi je prends le SR 97 et j'applique. Je leur demande en revanche de produire des projets. Projet scientifique, projet d'organisation, projet pédagogique... »

Le SR 97 s'applique alors à l'enseignement mais est très vague concernant la recherche pour laquelle un travail important est à mener.

Ce type d'approche conduit certaines composantes comme la physique à décider de dissoudre tous ses laboratoires et de reconstituer trois grands laboratoires avec de nouvelles orientations croisant des disciplines comme la physique des particules et l'astrophysique.

Malgré les incertitudes voire les remises en question qui planent sur la mise en oeuvre du projet jusqu'en 1999, l'université a continué de travailler conjointement sur sa réorganisation pédagogique, scientifique, administrative et sa programmation architecturale et urbaine. Ces réflexions lui permettent à chaque fois d'apporter une argumentation concrète aux acteurs qui doutent de la pertinence de l'installer à Paris Rive Gauche et de lui céder les bâtiments des Grands Moulins.

L'université définit des topologies d'aménagement de locaux : les services généraux, au RDC (accueil, information, renseignement), au premier, deuxième, troisième, quatrième étage maximum : enseignement. Mélange un peu enseignement administration mais au-dessus administration, et en dernier la recherche. Cette répartition permet de garder les effectifs les plus nombreux aux plus bas étages et d'installer la recherche qui doit être à l'écart des grands flux d'étudiants et est soumise à des conditions de travail de plus en plus complexes dans les derniers niveaux. *"On a des appareils de plus en plus sophistiqués, des produits de plus en plus dangereux, des problèmes de confidentialités des contrats..."*

À la fin des années 90, elle obtient finalement son installation sur le site de PRG ainsi que dans les Grands Moulins. L'État et la SEMAPA lui concèdent aussi que soient organisés pour chaque bâtiment, un concours d'architecture dans lesquels elle aura une voix délibérative.

L'EMOC est nommé comme mandataire par l'État avec une double mission de programmation et conduite d'opération mais c'est l'université qui maîtrise les fondements programmatiques des opérations.

Au cours des réalisations qu'elle engage sur le site de Paris Rive Gauche, l'université va se heurter néanmoins à plusieurs difficultés liées à des pesanteurs administratives, à la conjoncture économique et à l'évolutions des contraintes constructives.

L'implantation de commerces en rez-de-chaussée des bâtiments universitaires va ainsi s'opérer difficilement. L'université et la SEMAPA prévoyaient une division en volume au début de l'opération sur la base de l'échange ; le service des domaines de l'État donnait à la SEMAPA des surfaces commerciales, celle-ci en contrepartie construisait des tunnels entre les bâtiments et réalisait tous les fourreaux de câblage informatique à travers le quartier. **Or le rectorat refusera de céder des mètres carrés préférant dans un premier temps la solution d'un bail emphytéotique. Le projet de division en volume sera relancé quelques années plus tard avec de nouveaux acteurs.**

Chronologie

1970 : Création de l'Université Paris 7 dans le cadre de la loi Edgar Faure, sa naissance coïncide avec l'édification du gril d'Edouard Albert sur le campus Jussieu.

1989 : - L'université Paris Diderot-Paris 7, consciente des difficultés spécifiques du campus Jussieu, met en œuvre la réalisation d'un cadastre de ses locaux et de ses activités afin de disposer de bases de données précises et permettant de concevoir une programmation justifiée de ses besoins.

- Les 3 établissements qui se partagent le campus se voient confier par l'Etat la gestion de la grande maintenance des locaux. La complexité des problèmes techniques spécifiques au système constructif du gril d'Albert, viennent s'ajouter à la présence d'amiante. □

Juin 1995, l'université Paris 7-Denis Diderot s'engage dans l'étude d'un déménagement hors du site de Jussieu.

Novembre 1995 □ : Le président de l'Université présente aux autorités de tutelle les principes du déménagement. Ce projet est soutenu par la Ville de Paris et la SEMAPA dont le Président a engagé des moyens pour aider l'Université à réaliser des études de faisabilité.

Fin Octobre 1996 □ : une maquette du projet d'implantation de l'université Paris 7 et de l'IPGP sur le site Paris Rive Gauche était présentée à la SEMAPA en présence de Madame Anne-Marie Couderc, alors Ministre et Maire adjointe à l'urbanisme de la Ville de Paris. Cette maquette était accompagnée de pré-études pour la réhabilitation des bâtiments des Grands Moulins et de la Halle aux Farines.

19 novembre 1996 : □ après présentation de trois études d'avant-projet de déménagement à l'ensemble des usagers de l'Université, le Conseil d'Administration se prononce en faveur du déménagement sur le site Paris Rive Gauche. □

1997 : Début des travaux sur le campus de Jussieu

1999 : □ le projet de l'université Paris Diderot-Paris 7 est intégré dans le plan U3M dont il devient le projet phare. □ Quatre premières opérations représentant au total 82 000 m² SHON sont engagées dans le cadre du CPER en maîtrise d'ouvrage État : la réhabilitation des

Grands Moulins et de la Halle aux Farines et la construction de deux bâtiments sur les parcelles M3C et M3F. □ Par la suite, il est décidé de mettre en chantier 30 000 m² de constructions supplémentaires dont 9 000 m² en maîtrise d'ouvrage État et 21 000 m² en maîtrise d'ouvrage Ville de Paris.

2004 : Début du désamiantage sur le campus de Jussieu

2007 : Inauguration des premiers bâtiments de l'université Paris Diderot à Paris Rive Gauche

2010 : Pose de la première pierre des 4 derniers bâtiments réalisés dans le cadre d'un Partenariat Public Privé avec le groupe Eiffage.

L'histoire du déménagement de l'Université Paris-Diderot témoigne des principales évolutions dans la politique d'aménagement de l'université depuis les premières réflexions induites par le programme U2000. La fin des années 1980 a marqué le début d'une interrogation sur la gestion immobilière et patrimoniale de l'université donnant lieu à un état des lieux de sa situation immobilière. **C'est bien cette connaissance des locaux, de leurs usages, de leur affectation, qui a fait apparaître une réalité nouvelle, posant la question des modalités d'organisation et de fonctionnement de l'université dans son rapport à l'espace.** Outre qu'il a fait apparaître le problème du désamiantage des bâtiments, ce diagnostic immobilier a permis d'initier les réflexions sur le déménagement du campus vers la ZAC Paris-Rive-Gauche. Pour François Montarras, l'ambition de l'université était alors de proposer une autre vision du campus, en soumettant l'idée de la création d'un quartier universitaire, avec des bâtiments mélangés à la ville et des rues devenant le support à la fois de la vie sociale urbaine et de la vie universitaire. Dans le dialogue entre d'un côté l'opérateur urbain en charge de la ZAC et de l'autre côté l'acteur universitaire, plusieurs idées ont émergé : la volonté de se diviser en plusieurs immeubles, dans une logique multi-sites ; la préservation de l'aménagement de type parisien, c'est-à-dire avec un rez-de-chaussée perméable aux riverains, et une verticalisation des activités; la volonté de mutualiser les salles de cours avec un bâtiment unique d'enseignement ; des réflexions sur la mutualisation des équipements urbains (sportifs, culturels, etc.). Toutes ces idées ont guidé la réalisation et la mise en œuvre du quartier universitaire tel qu'il émerge aujourd'hui. Elles ont permis de mobiliser à la fois les acteurs universitaires et urbains dans un projet fort, qui aboutit aujourd'hui et qui témoigne d'une imbrication physique forte de l'université dans un quartier urbain, ce qui n'est pas non plus sans poser certaines difficultés.



L'UNIVERSITÉ DANS LA VILLE

- un projet conçu par l'université -

université
PARIS DIDEROT
PARIS 7

BILAN SHON DE L'ENSEMBLE DU PROJET : 154 000 m² UNIVERSITÉ : 151 300 m² Restaurants CROUS : 2 445 m² Local Culture Ville : 255 m²



10 Lamarck 4 300 m² SHON
UFR de Sciences de la vie
UFR Sciences de la Terre
de l'Environnement et des Planètes
Scolarité
Services centraux
architectes : IN & ON architecture



9 19 000 m² SHON
UFR Mathématiques
UFR Informatique
Locaux sportifs
Médecine préventive
Locaux syndicaux
architecte : J.B. Lacoudre



5 Lavoisier 10 200 m² SHON
UFR Chimie
Services Techniques
architectes : X.TU



7 20 700 m² SHON
UFR Études Anglophones, UFR EILA,
UFR Linguistique
Centre de ressources langues
UFR GHSS, UFR SHC, UFR Sciences sociales
Salles banalisées
Service de la reprographie, Déchetterie
architectes : Barthélémy - Grino



6 Condorcet 20 000 m² SHON
UFR Physique
Département Sciences exactes
architectes : P. Chaix & J-P. Morel



5 Buffon 20 000 m² SHON
UFR Sciences de la vie
Département SNV
Restaurant CROUS
architectes : F. Chochon & L. Pierre



4 Lamarck 11 500 m² SHON
UFR Sciences de la Terre de l'Environnement et
des Planètes
UFR de Sciences de la vie
Service de la communication
architectes : J. Guervilly & F. Mauffret



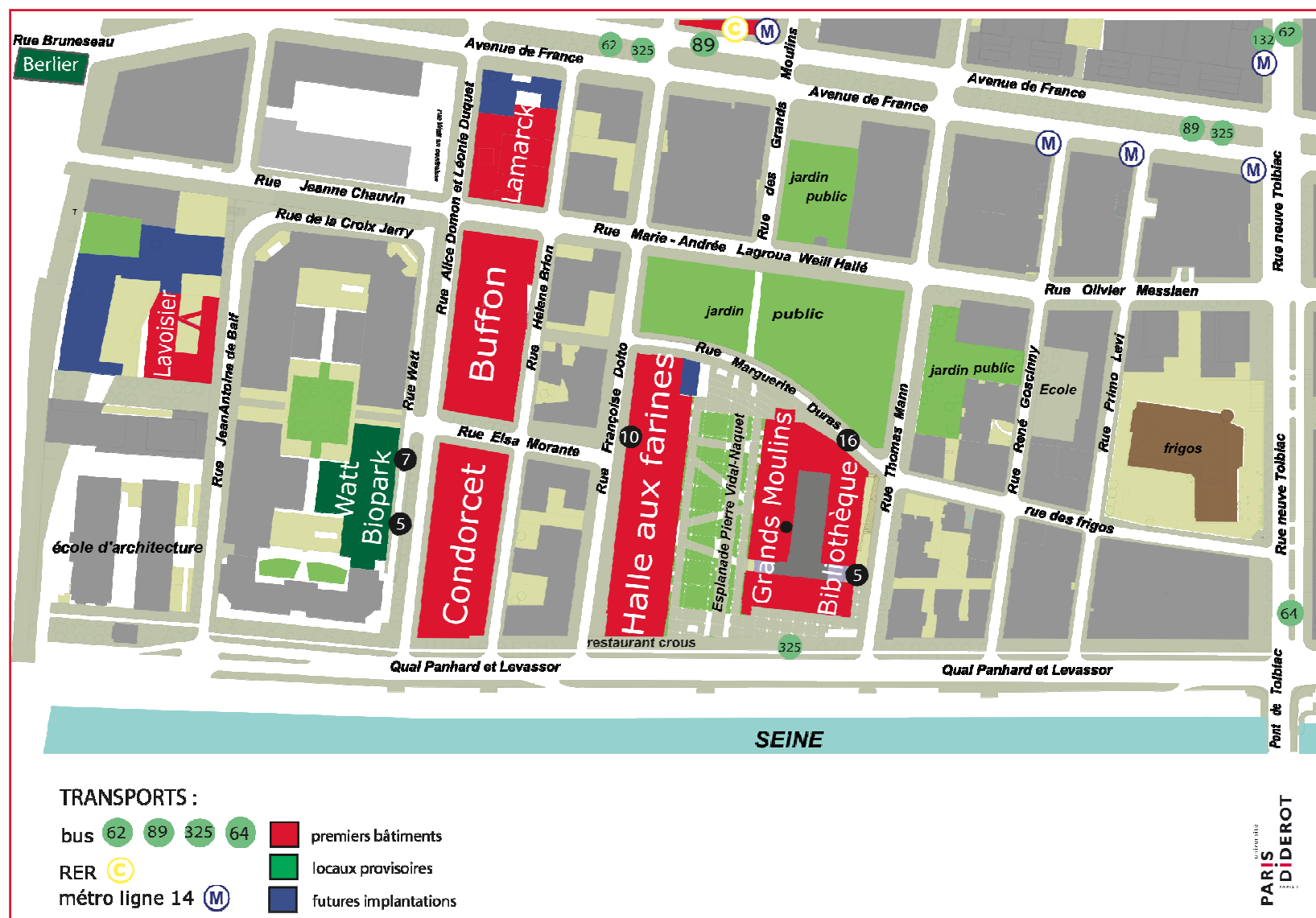
3 550 m² SHON
Service culture
Locaux syndicaux
Locaux associatifs
architectes : Antonini + Darmon



1 Grands Moulins 30 000 m² SHON
Bibliothèque
Présidence
Services centraux
UFR LAC et UFR LCAO
Restaurant CROUS
architecte : R. Ricotti



2 Halle aux farines 17 700 m² SHON
Amphithéâtres, salles de TD
Centre de ressources informatique
Restaurant CROUS
architecte : N. Michelin



Source : Université Paris 7 Diderot, <http://www.univ-paris-diderot.fr>

3. L'intégration d'un bâtiment dédié aux sciences de la vie (Buffon)

L'Université Paris Diderot-Paris 7 est une université pluridisciplinaire qui accueille environ 26 000 étudiants répartis de manière à peu près égale dans les trois secteurs qui la composent : Sciences, Lettres et Sciences Humaines et Santé. □

Elle occupe 154 000 mètres carrés SHON sur le site de Paris Rive Gauche (soit près de 10 % du site) avec 18 000 étudiants (près de 7000 étudiants sont inscrits dans le secteur médical, en hôpitaux).

50% des surfaces de l'université sont dédiées à la recherche.

Le bâtiment Buffon

Service ou composante	Emplacement
Département SNV - administration	Rez-de-chaussée haut □ accès 4 rue Marie-Andrée Lagroua Weill-Halle
L'Institut Jacques Monod*	Rez-de-chaussée haut -5 ^{ét}
Laboratoire BFA	3 ^o -5 ^{ét}
Bibliothèque recherche SV	Rez-de-chaussée haut
Amphi Buffon	Rez-de-chaussée bas accès 15 rue Hélène Brion
Soute à solvants	sous-sol
Restaurant CROUS : Etudiants et Personnels (80 places assises)	

* L'Institut Jacques Monod (UMR CNRS 7592) comporte trois départements : Biologie des Génomes, Biologie Cellulaire et Biologie du Développement

Maîtrise d'ouvrage : État

Conduite d'opération : EMOC

Architectes : F. Chochon et L. Pierre

Localisation sur la parcelle M3F du site de PRG

Surface : 20 000 m² SHON

La réalisation des différents bâtiments sur le site de PRG s'inscrit dans un schéma directeur associé à un programme scientifique à partir desquels un préprogramme architectural a été défini avec les utilisateurs concernés pour chaque bâtiment. Le programme final a été réalisé avec un programmiste **sans qu'il ne rencontre néanmoins les utilisateurs, F. Montarras fait part de sa méfiance à cet égard, et en particulier de la capacité des programmistes aujourd'hui à engager un tel dialogue** : *"ils se mettent à lister les demandes et à faire un programme inflationniste. Ils veulent faire le bâtiment idéal."*

L'université a donc mené une réflexion en interne sur *"l'identification des laboratoires et les typologies de pièces correspondant à la culture de l'UFR des sciences de la vie"*. L'UFR Sciences de la vie a été réparti dans deux bâtiments dont Buffon qui héberge aussi un autre département associé et un amphithéâtre partagé.

Au rez-de-chaussée du bâtiment Buffon, on trouve des salles de TP pour les L1 et L2 de Biologie ainsi que **l'unique amphithéâtre surtout dédié à des colloques, des conférences et des manifestations exceptionnelles**. Les salles banalisées sont mutualisées avec le reste de

l'université. Dans les étages, on trouve plusieurs laboratoires dont près de 10 000 m² de SHON pour l'Institut Monod. L'autre partie des enseignements de biologie s'effectue dans le bâtiment Lamarck. **L'université a souhaité ainsi éviter que chaque discipline ait "son" bâtiment et s'en sente propriétaire au point de rendre difficile la mutualisation des locaux avec d'autres composantes.**

La réalisation de ce bâtiment et ses modalités d'usages illustrent la grande difficulté de concevoir des laboratoires de recherche expérimentale. Dans un contexte d'évolution permanente des normes constructives et des activités, les bâtiments doivent se transformer facilement lors de leur construction puis après leur mise en service. Les utilisateurs affirment : *"En termes de complexité on est au niveau d'un hôpital, voir plus"*.

Les services de l'État rencontrent ont d'ailleurs des difficultés à maîtriser les aléas liés à la complexité des opérations à mener.

"L'opération (bâtiment Buffon, biologie) a été sous-évaluée de 33%. Alors là, ça a été un très gros bug, ça a coûté le double à l'État. Deuxièmement, Les services de l'État n'ont pas eu du tout la notion de la complexité du laboratoire. Or je découvre, c'est que les normes sanitaires ont évolué, les normes environnementales ont évolué, les normes d'accessibilité, les normes de sécurité incendie. À CHAQUE FOIS, vous perdez quasiment 2 dixièmes de points dans le ratio SHON. L'infrastructure traitement d'air qu'on impose maintenant aux bâtiments, alors il y a ce qui est relatif aux laboratoires, mais ce qui est relatif aussi aux salles de réunions de plus de tant de personnes..."

On n'aménage pas une animalerie transgénique comme on fait de la salle de TD banalisée. C'est-à-dire qu'il y a des précautions d'étanchéité, et surtout de traitement d'air. Je dirais, les normes en matière, même de transports d'électricité, de la puissance électrique par bâtiments, tout est très réglementé, et ça a des incidences sur l'organisation du bâtiment, sur son coût..."

Se pose alors la question d'implantations de tels équipements en pleine ville, à la fois pour des raisons de mise en sécurité, de confidentialité et de coût du foncier :

Les installation techniques prennent beaucoup de place "un bâtiment comme celui de Chochon, c'est un étage complet de traitement d'air, de machinerie. C'est-à-dire que si vous faites un bâtiment de physique ou un bâtiment de biologie ou de chimie, vous vous mangez un étage complet de machinerie. Alors j'ai un étage complet de machinerie, avec la densité qu'on a à Paris, au prix du m²... Le fait qu'on soit contraint à 28 m dans Paris, si on doit sacrifier un étage pour faire du traitement de l'air, vous vous imaginez la contrainte que cela représente alors que ce pourrait être un étage fonctionnel."

Et de conclure, "aujourd'hui, je dis qu'il faut être irresponsable pour faire des sciences expérimentales à Paris. C'est aberrant."

L'évolutivité des équipements à installer est un autre problème majeur rencontré par les acteurs de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'oeuvre, donnant parfois l'impression d'être confrontés à des situations "d'improgrammabilité". *"Le microscope électronique qui avait été choisi sur catalogue en 2002, cinq ans plus tard « Ah, ben c'est plus du refroidissement par eau, maintenant il faut un refroidissement avec un gradient qui suppose une cheminée que l'on avait pas prévu. » "*

La façon dont les bâtiments publics sont aujourd'hui réalisés à travers notamment les décrets sur la maîtrise d'ouvrage publique s'est aussi trouvée questionnée au cours de cette expérience de reconstruction d'une université sur un nouveau site : bien qu'elle insiste sur l'importance du programme, le **caractère séquentiel des études qu'induit la loi MOP et la logique de concours sur esquisse sur laquelle elle repose, ne permettraient pas de**

prendre suffisamment la mesure des problématiques d'usages et de gestion. L'observation du déroulement des jurys montrent que les projets restent avant tout sélectionnés pour leurs qualités formelles sans que soient véritablement pris en compte leur faisabilité constructive et les coûts qui seront induits par leur complexité formelle :

"C'est le projet de l'archi qui prime. Les projets sont sous-estimés, et que les archis sont incapables d'apprécier la complexité de la fonction universitaire, des fonctions techniques qu'il y a dedans. Ils s'inquiètent de l'aspect du bâtiment, de son organisation, mais ils ont pas compris, et ils découvrent, ensuite qu'il va falloir trois fois plus de gaines, et que trois fois plus de gaines,..."

D'où l'importance d'un travail programmatique conséquent et structuré qui doit intervenir en amont et accompagner le processus de projet : *"si c'est pas préempté, c'est à dire si on n'a pas à travers un programme hyper structuré, bien annoté tout ça, eh bien l'architecte patauge, et donc en tout cas, l'analyse doit se faire à part égale, ... la part de la fonctionnalité doit être considérable, la part de la fonctionnalité et l'engagement sur le coût doivent être absolument fermes et définitifs. Si c'est pas ça, c'est pas la peine. Les concours sur esquisse avec prépondérance de l'archi, ça vous flingue un projet."*

Mais la programmation architecturale n'est pas seulement un exercice technique, elle apparaît avant tout dans l'expérience de Paris 7, **intrinsèquement liée à un exercice de construction politique d'un projet universitaire dans ses différentes dimensions.**

Le bâtiment Buffon de Paris 7 Diderot à PRG (1)



Un bâtiment qui décline le principe de "l'îlot ouvert"



Une architecture complexe mais qui peut contraindre aussi l'aménagement intérieur



Une soute à solvant avec périmètre de sécurité et un toit libéré pour pouvoir exploser par le dessus

Une passerelle au vitrage dépoli pour ne pas laisser voir de l'extérieur les transferts d'animaux

Des installations dangereuses ou qui abritent des activités devant rester confidentielles à abriter



Armoire réfrigérante et microscope



Autoclave

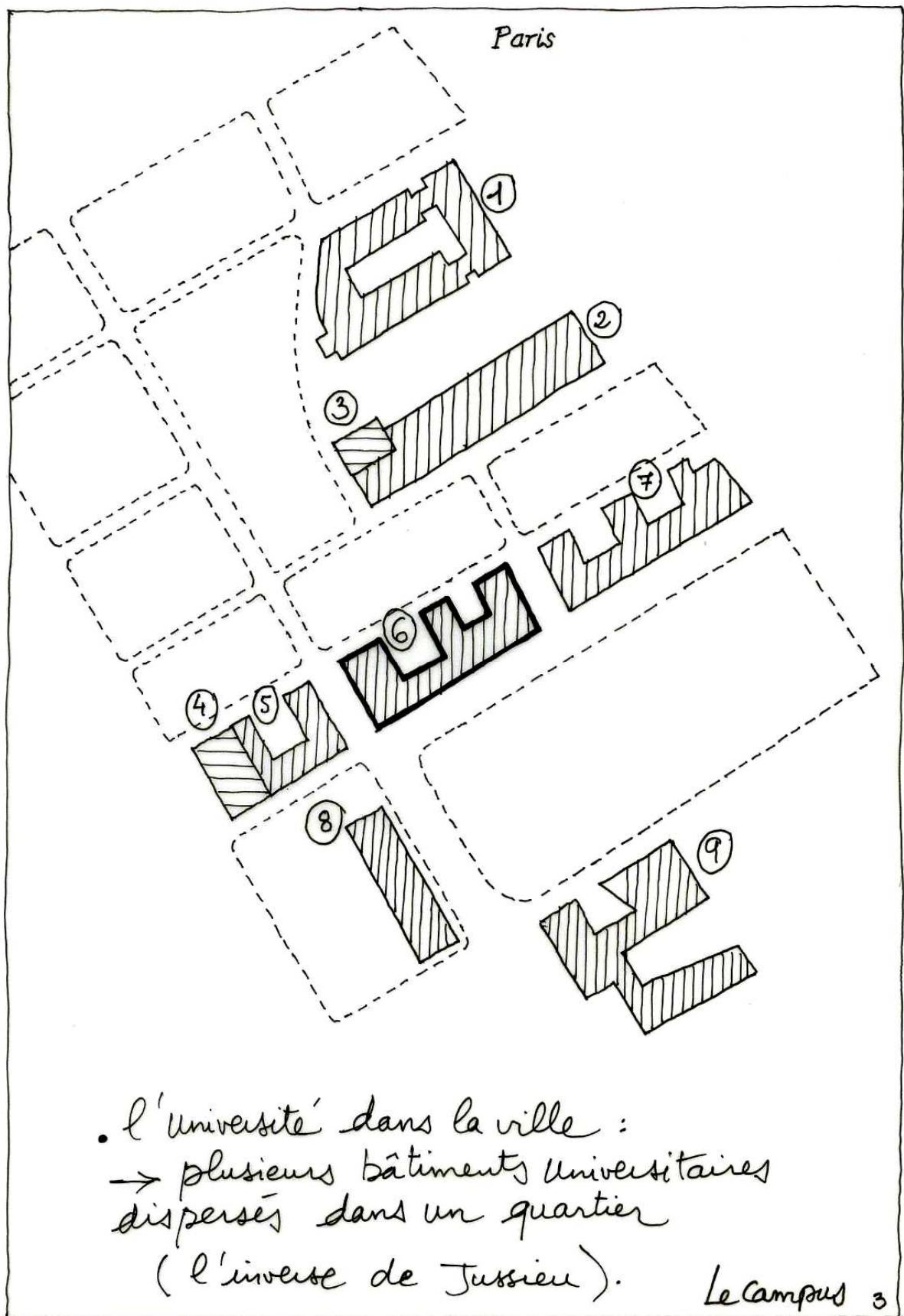


Plateaux d'expériences : pouvoir moduler l'espace et se brancher sur des gaines verticales

Des équipements sophistiqués et dont la volumétrie dépend des évolutions technologiques

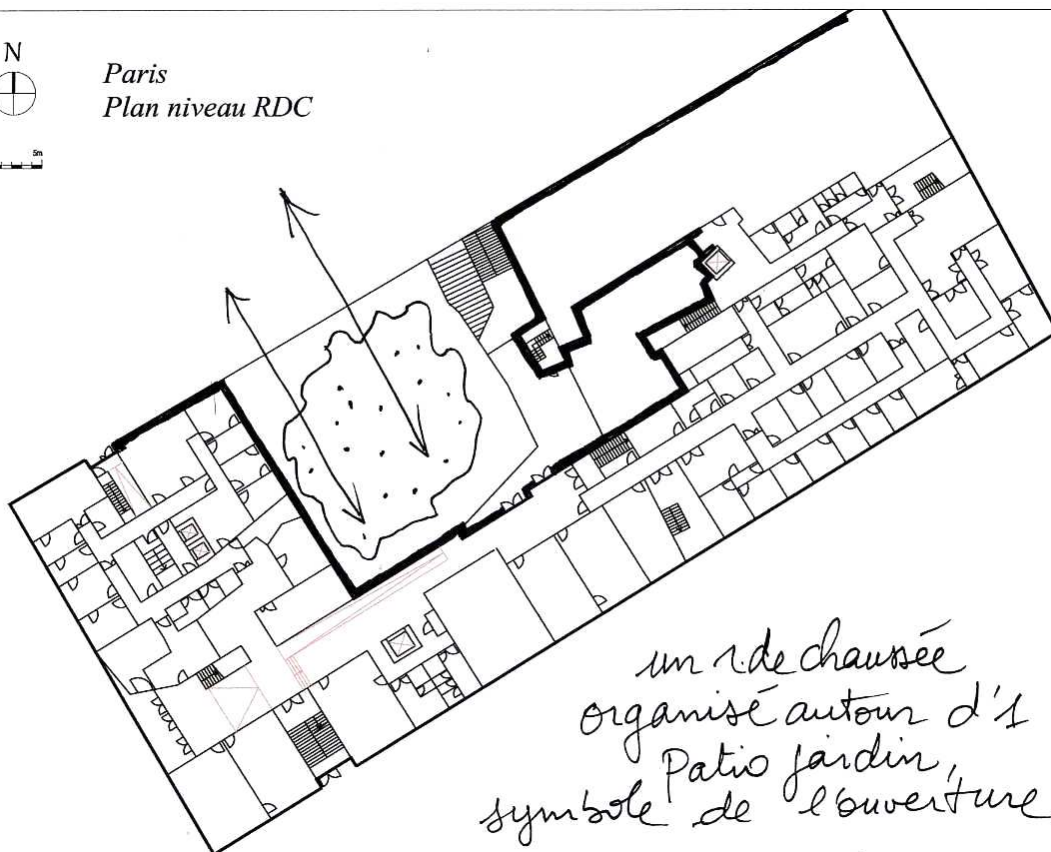
(1) : Photos J. Zetlaoui-Léger





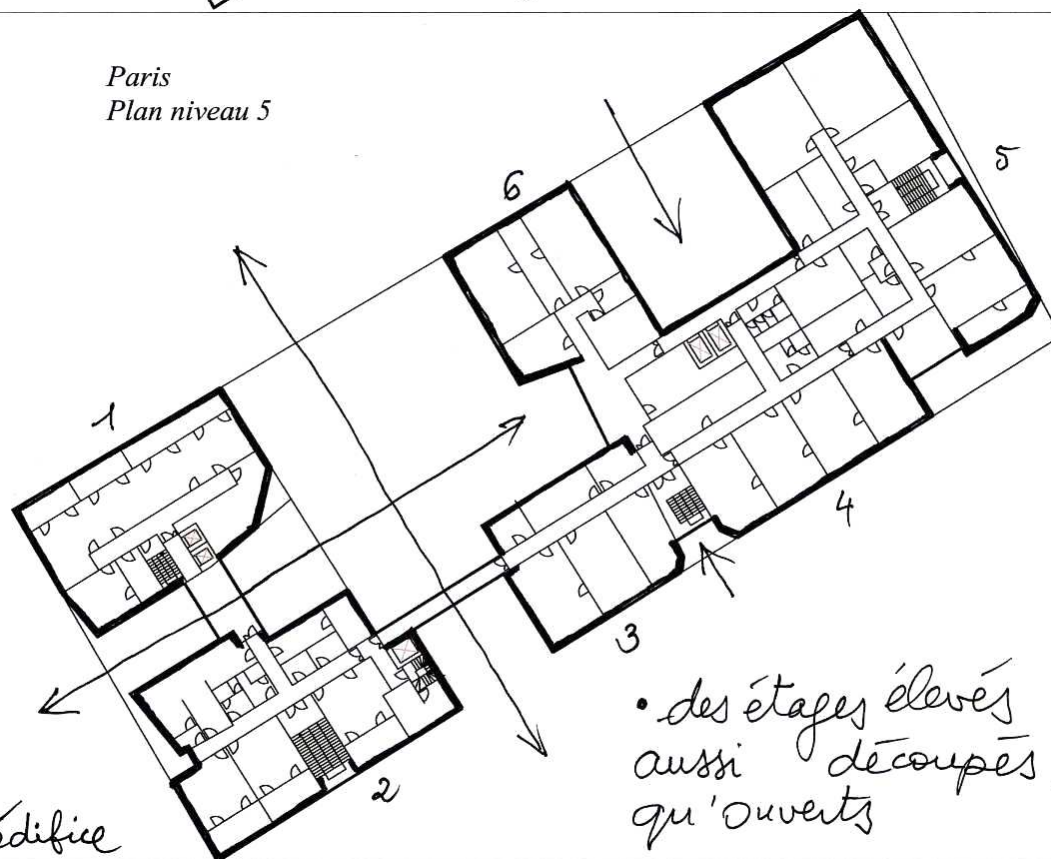


Paris
Plan niveau RDC



un r.de chaussée
organisé autour d'un
Patio jardin,
symbole de l'ouverture

Paris
Plan niveau 5

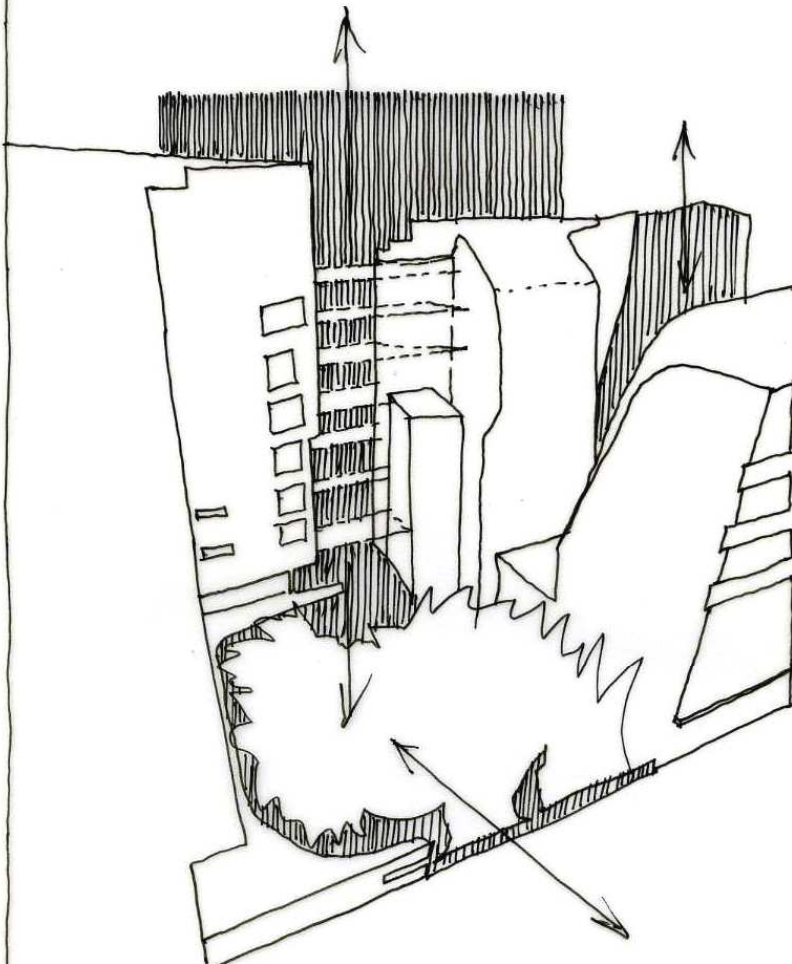


l'édifice

• des étages élevés
aussi découpés,
qu'ouverts

4

Paris



• Un édifice encore plus Ouvert
que l'îlot "Ouvert".

L'édifice 5

Quelque références bibliographiques

Ouvrages, articles, recherches, actes de colloques...

De PORTZAMPARC (Christian), "Age III, La ville ouverte", in *Urbanisme* n° 325 Août-Sept 2001, pp.18-25.

HOTTIN (Christian), "Jussieu l'inachevée", in POIRRIER (Philippe) (dir.), *Paysages des campus. Urbanisme, architecture et patrimoine*, Éditions universitaires de Dijon, 2009, pp. 55-70

Paris 7 Diderot, *Consultation pour la construction de la 2e phase de l'Université Paris Diderot - Paris 7*, Pavillon de l'Arsenal, 2010.

"Les universités de Paris réaffirment leurs besoins en locaux", in *Le Monde* 5 octobre 1996.

http://www.univ-paris-diderot.fr/sc/site.php?bc=PRG&np=01_historique_bis

Rapports, documents d'études

Entretiens, conférences

François Montarras, architecte, Vice-président Projets et aménagement immobiliers de l'université Paris Diderot et Conférence du 10 juin 2011 dans le cadre des séminaires Universités et Territoires, LATTS/PUCA.

Giuseppe Baldacci, professeur à l'université Paris 7 Diderot, directeur de l'Institut Monod

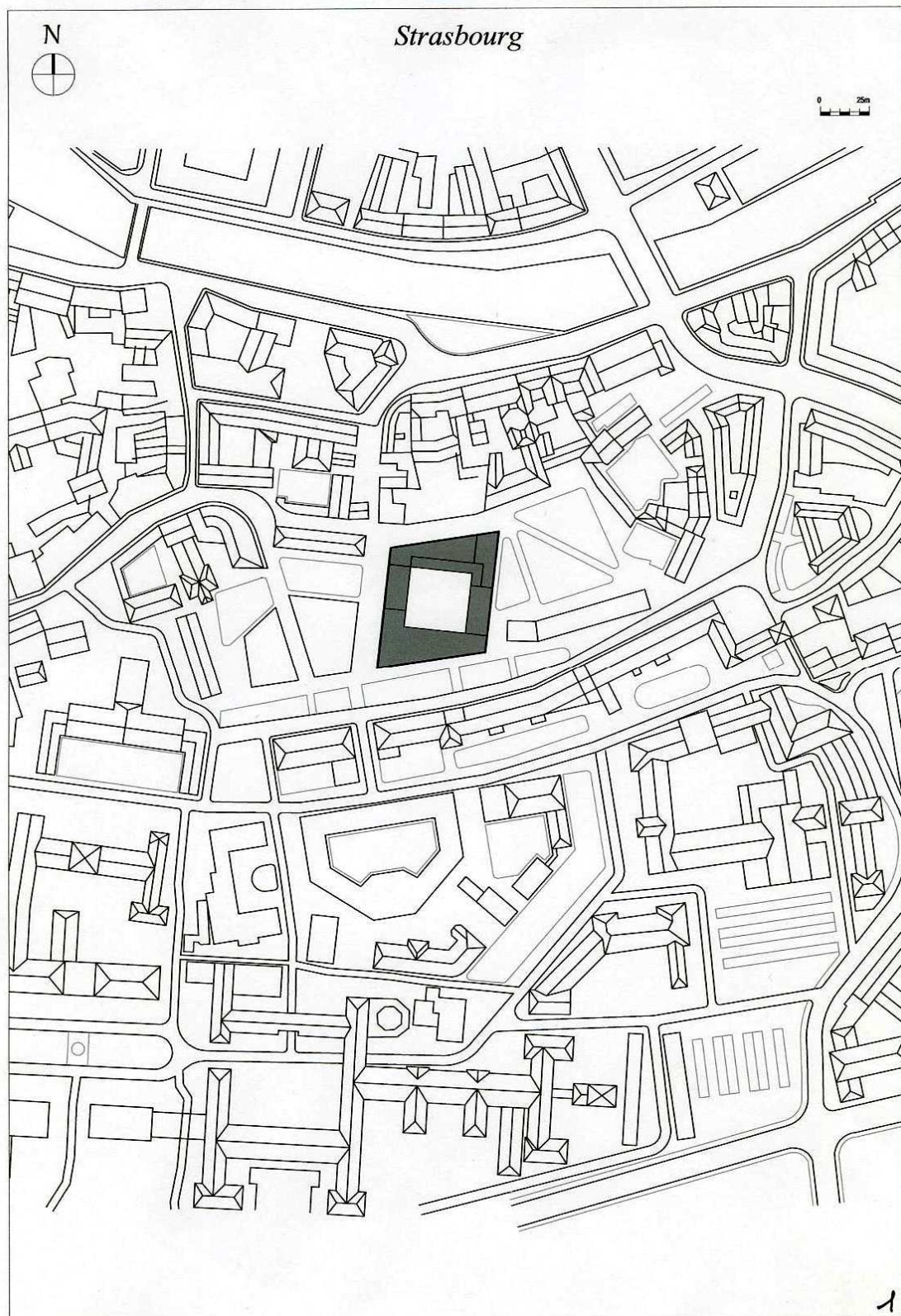
Mathias Guérin, Secrétaire général de l'Institut Monod

Gérard Lefèbvre, administrateur référent bâtiment Buffon.

VION (Ludovic), Directeur de la programmation , SEMAPA.

E. Nouvelles pratiques pédagogiques liées au développement des Technologies de l'Information et de la Communication et architecture universitaire.

Le cas de l'université de Strasbourg.



L'intégration des Nouvelles Technologies de l'information et de la Communication dans les universités françaises s'est généralisée dans tous les domaines de la vie universitaire au cours des années 90⁶⁰. Elle a pris une dimension politique nationale au printemps 2000 lorsque les ministères de la recherche et de l'Éducation nationale ont organisé un appel d'offres pour la constitution de campus numériques et le développement de l'enseignement à distance⁶¹. À ce tournant du millénaire, un peu plus de la moitié des étudiants déclare posséder un ordinateur⁶² mais les universités ont encore du retard en matière d'équipement. Sous la pression de l'évolution des pratiques des étudiants et face à la concurrence internationale, les universités s'engagent alors dans des efforts importants en matière d'accès aux multimédia : mise à disposition de salles informatiques en libre-service, numérisation de documentations et accès à des bases de données, téléconférences, *e-learning*, travaux dirigés et accompagnement interactif des cours, évaluation via internet, voire centres d'autoformation..., même si les réalisations ne se sont pas opérées au même rythme dans tous les établissements. En 2009, 92% des étudiants sont équipés de micro-ordinateurs dont 56% en portables, soit une augmentation de 13% depuis 2008 (enquête CREDOC)⁶³. À la fin de la première décennie 2000, le numérique est identifié, par la Conférence des Présidents d'Universités dans le cadre de la mise en oeuvre de la Loi sur les Responsabilités des Universités, **comme une dimension centrale des schémas directeurs universitaires**.

*"La stratégie numérique apparaît comme un levier déterminant de compétitivité à disposition des établissements d'enseignement supérieur. Que ce soit pour adapter la formation à la diversité de publics étudiants, amplifier la visibilité des activités de recherche et d'enseignement, disposer d'outils de pilotage performants, etc. le numérique amène de profonds changements dans les politiques universitaires."*⁶⁴

Comment l'architecture des espaces de travail universitaire a-t-elle été reconsidérée à la lumière de ces évolutions⁶⁵ ? Sans avoir l'ambition de traiter cette question dans toutes ses dimensions, nous avons décidé de prendre la mesure de ce phénomène à travers l'exemple de l'université de Strasbourg qui a connu de grandes transformations organisationnelles et spatiales au cours de ces quarante dernières années, et qui a intégré en 2009 dans son Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement un volet Numérique pour lequel elle a été considérée comme pilote en France.

⁶⁰ Au milieu des années 90, on constatait que l'usage de l'informatique s'était diffusé à l'ensemble des secteurs de l'universités. *"Les bureaux dépourvus de tout équipement informatique étaient devenus l'exception"*. Pour autant, On constatait qu'il n'existait pas *"une informatisation dans l'université mais des informatisations dans les universités : non seulement les processus d'informatisation et les architectures informatiques sont très différents d'un établissement universitaire à un autre, mais chaque établissement abrite un univers informatique très diversifié"*.

DUBOIS (Pierre), GUIESSAZ (Albert), POTOCKI MALICET (Danielle), avec la coll. De CHAVE (Daniel) et de HANSS (Françoise), *Informatisation et organisation dans les universités. Comparaison France, Allemagne, Italie*. Recherche pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 1995, p. 35.

⁶¹ *"La rentrée marque la conversion des universités aux nouvelles technologies"*, *Le Monde*, 30 septembre 2000.

⁶² Enquête IPSOS pour le ministère de l'Éducation nationale menée en mars 1999 auprès d'un échantillon représentatif de 814 étudiants.

⁶³ LE CHENADEC (Karen), "Université numérique : des choix stratégiques" in *Urbanisme Hors Série* n°38 décembre 2010, pp. 40-41.

⁶⁴ Caisse des Dépôts et Consignations, Conférence des Présidents d'Universités, *Guide méthodologique de l'université numérique*, Cahier n°1, Synthèse, janvier 2009, p.6.

⁶⁵ Alors qu'un certain nombre de recherches ont été consacrées depuis le milieu des années 90 à l'introduction des NTIC dans les universités, leurs conséquences sur la programmation et la conception architecturale a peu été étudiée, si ce n'est dans quelques cas précis comme celui des bibliothèques universitaires.

1. Transformations architecturales, urbaines et organisationnelles de l'université de Strasbourg : deux campus denses en ville

Fondée au XVII^e siècle, l'université de Strasbourg a connu plusieurs grandes phases de constructions et de réaménagement depuis le XIX^e siècle, à commencer par la réalisation d'un campus universitaire basé sur l'édification de bâtiments monumentaux selon un axe symbolique fort, du Palais du Rhin consacré à l'empereur à celui de la Science proche de l'Observatoire, autour d'un parc central. Cette démarche s'intègre dans un double projet de germanisation de l'Alsace et d'agrandissement de la ville de Strasbourg engagé par les Allemands à partir des années 1870. Les espaces consacrés à l'enseignement côtoient ceux dévolus à la recherche pour répondre à la logique de développement de l'université allemande, inspirée à cette époque par Wilhem Von Humboldt. Chaque bâtiment est néanmoins dévolu à une activité ou discipline. À la fin des années 1950, l'université continue de s'étendre dans un nouveau quartier d'habitation, celui de l'Esplanade quasi limitrophe au sud du site créé au XIX^e s., avec un plan d'aménagement et une architecture répondant aux principes du modernisme de l'époque : bâtiments des grande hauteur libérant des espaces verts, sportifs et récréatifs au sol, différenciations des axes de circulations automobiles et de déambulations piétonnes, architecture en béton, verre et acier... S'inscrivant dans une dynamique démographique nationale, l'université double son nombre d'étudiants à la charnière des années 50 et 60 atteignant 14 500 étudiants. Elle se décompose en trois établissements à la suite de la Loi Faure de 1968 : Louis Pasteur (sciences, santé, économie, psychologie, Marc Bloch (Lettres, arts, sciences humaines et une faculté de théologie), Robert Schumann (Droit, Gestion). Les chantiers immobiliers se poursuivent pour leur part jusqu'aux années 70. De nouveaux projets d'aménagement vont émerger au cours des années 80 et 90 autour notamment de la perspective d'insertion du tramway. Le pôle universitaire européen strasbourgeois créé en 1991 en partenariat avec des collectivités locales⁶⁶, prend en charge en 1995 sa gestion immobilière. L'agrandissement et le réaménagement de l'université de Strasbourg ont ainsi accompagné le développement de la ville pendant plus d'un siècle. Aujourd'hui, le campus principal de Strasbourg est totalement intégré à la ville et l'université est donc un partenaire de celle-ci dans les politiques territoriales locales.

Une nouvelle perspective de développement est envisagée à partir de 1999 autour d'un projet politique puis d'un projet de restructuration urbaine et immobilière. L'université de Strasbourg réunifiée est inaugurée en février 2009⁶⁷ à l'issue d'une réflexion préfigurant la constitution des PRES à l'échelle nationale. Cette même année, elle fait partie des lauréats du Plan Campus et s'engage dans la réalisation d'un Schéma Stratégique de Développement Immobilier et d'Aménagement (SDIA) à 25 ans avec le soutien de la Caisse des Dépôts et Consignation et sur la base d'un investissement de 700 millions d'Euros hors Contrats de Plans État-Régions et projet Campus. Le SDIA prévoit une réduction du parc immobilier de

⁶⁶ Créée dès 1991, le Pôle universitaire européen de Strasbourg est un Groupement d'intérêt public (GIP) associant les trois universités de Strasbourg : Université Louis Pasteur, Université Marc Bloch, Université Robert Schuman, et trois collectivités locales : Région Alsace, Département du Bas-Rhin, Communauté Urbaine de Strasbourg.

⁶⁷ En 2009 Université de Strasbourg est créée par la fusion des trois universités existantes. À cette occasion, une nouvelle structure interne est mise en place avec notamment l'instauration de collègiiums. Les collègiiums sont une création de l'Université de Strasbourg. Chacun des 9 collègiiums fédère plusieurs composantes. □□Le collègiium est un organe de coordination entre la Présidence et les composantes. Il donne ses avis sur les dossiers relatifs à l'offre de formation, aux programmes de recherche et aux moyens associés. Il anime et renforce le lien entre la formation et la recherche, et suscite l'émergence de formations et de thématiques innovantes fondées sur la complémentarité des disciplines. À ce titre, il veille au développement de programmes disciplinaires ou pluridisciplinaires avec d'autres collègiiums.

En 2012 l'Université de Strasbourg accueillait 43 000 étudiants (dont 20% étrangers), 2400 enseignants-chercheurs, 1800 chercheurs CNRS, INSERM, INRA, répartis dans 38 composantes, UFR rebaptisées facultés, écoles et instituts. Elle possédait 76 unités de recherche. Elle comptait 140 bâtiments (101 au sens de la réglementation des immeubles recevant du public) pour une surface de bâtie de 593.000 mètres carrés SHON répartis sur 80 ha.

Objectifs du SDIA à 25 ans : 560 000 m² dont 472 000 m² réhabilités et 68 000 m² construits pour un effectif total étudiant qui resterait stable.

Implantée principalement en centre ville (70% des effectifs), l'université a connu des extensions dans l'agglomération strasbourgeoise, sur les sites de la Ménault, à Cronembourg-Shiltigheim et Illikirsch-Graffentkraden. Elle s'est également délocalisée à Hagenau, Sélestat et Colmar.



114

2. L'organisation d'une nouvelle politique patrimoniale à l'occasion de la définition d'un Schéma Stratégique de Développement Immobilier

Le vice-président chargé du Patrimoine fait référence à une évolution récente des logiques la façon d'appréhender la gestion et la programmation du patrimoine universitaire : *"Jusqu'au début des années 2000, on avait tendance à être dans une application mécanique des principes du référentiel San Remo avec l'idée que plus on avait de mètres carrés, plus on avait d'argent, aujourd'hui, l'université cherche à mieux maîtriser les conditions de son développement à partir d'une bonne connaissance de sa situation et de ses capacités d'investissements"*⁶⁹. À l'occasion de la mise en place de son schéma de développement immobilier, l'université a ainsi commencé par effectuer un état des lieux de son patrimoine en classant les 140 bâtiments qui le composent en fonction de leur état de dégradation et de leur situation urbanistique. Des différences significatives de situations ont été constatées entre les grandes composantes. Les juristes et les littéraires avaient peu de bâtiments mais en relativement bon état, les scientifiques utilisaient un grand nombre de locaux qu'ils avaient maintenus en bonne condition, les sciences humaines et sociales disposaient des moins bonnes conditions de travail. Une des premières préoccupations fut de remettre à un niveau équivalent les différentes composantes et puis de **définir une stratégie de maintenance adaptée à l'ampleur du patrimoine** : *"combien faut-il dépenser par an pour maintenir dans un état correct les surfaces dont on dispose ?"*

Ce type de questionnement a conduit à rechercher une optimisation dans l'usage des locaux avec la mise en place d'un logiciel de gestion des salles commun à tous les services. Des locations extérieures ont ainsi été supprimées, la mutualisation des espaces a été recherchée sachant qu'elle n'est pas toujours appréciée par *"les universitaires qui préfèrent avoir leur salle pour leur formation"*. Dans cette logique, le Schéma directeur immobilier prévoit une réduction des surfaces bâties de 12% à 25 ans, associée à une hypothèse de stabilisation des effectifs étudiants.

Les modes de gestion qui étaient assez différents selon les trois universités strasbourgeoises ont été réorganisés : au niveau central, l'université effectue une **"maintenance propriétaire"** en intervenant sur la structure des bâtiments tandis que chaque composante effectue une **"maintenance locataire"** en faisant les choix de ses travaux. Chacune dispose d'une dotation dont elle peut décider des modes d'allocation, et formule des demandes d'intervention à l'université. **La direction centrale du patrimoine confectionne alors un cahier des charges dont elle conserve la maîtrise de la rédaction pour harmoniser les dispositifs techniques** entre tous les bâtiments, puis passe des marchés de travaux à des entreprises. La difficulté pour le service du Patrimoine reste de suivre l'évolution des modalités d'usages des locaux.

La programmation pluriannuelle des travaux importants s'effectue en fonction de l'état de vétusté des bâtiments, et est assurée par ce service central. La maîtrise d'ouvrage des opérations est assurée tantôt par l'université, tantôt par les collectivités qui peuvent récupérer la TVA des opérations qu'elles financent au moins aux deux-tiers depuis 1990. L'université donne des prescriptions techniques particulières par exemple sur le fonctionnement des dispositifs de ventilation, d'éclairage, les installations numériques, si la maîtrise d'ouvrage est externalisée. Pour la programmation architecturale, elle se met en position de *"canaliser les demandes des utilisateurs"*. À partir de 2008, elle a essayé de susciter des groupes de travail avec les personnels pour élaborer des cahiers des charges, mais elle s'est trouvée confrontée à **"la difficulté de disposer de porteurs de projet dans la communauté universitaire : tous les quatre ans en moyenne, les gens changent, les laboratoires se transforment..."**.

⁶⁹ Conférence 13 mai 2011 dans le cadre des séminaires Universités et Territoires, LATTs/PUCA.

Pour élaborer un programme d'un nouveau projet, l'université fait appel à un programmiste, mais le service du Patrimoine souligne qu'il doit alors veiller à éviter les dérives dans les demandes. **La sollicitation des utilisateurs est présentée comme une nécessité mais est aussi considérée avec méfiance :** *"on a eu un programmiste qui a fait tout un travail et puis à un moment il faut serrer les visées, on arrive avec notre casque lourd et notre gilet pare-balle et on serre les visées pour faire rentrer le projet dans le budget".* La démarche programmatique est en effet décrite ainsi : *"il y a plusieurs phases dans le programme, il y a la phase d'écoute qu'on appelle l'état des besoins, et puis à la fin on doit faire entrer les demandes dans le budget. Vis-à-vis des composantes, vous êtes obligés à un moment d'écouter leurs besoins. C'est ce que j'appelle la liste du père Noël, vous faites faire la liste du père Noël et après vous jouez le rôle de parents, il y a une réalité vraie qui est celle-là. On fait un calcul avec le programmiste, par rapport à vos maquettes de formation, vous avez tant d'heures de cours avec tant d'étudiants, dans vos maquettes de programmes pédagogiques, combien y aura-t-il d'heures de cours et d'étudiants ? Ensuite on établit des besoins par salle... On est parfois obligé de supprimer des salles entre l'APS et l'APD mais les gens comprennent. C'est un travail très fort et c'est d'autant plus important dans le Plan Campus qu'on doit avoir les coûts d'investissement et de fonctionnement."*

Pour évaluer le budget de ses projets la Direction du Patrimoine estime que le référentiel SR 97 n'est plus du tout adapté aux problématiques actuelles ; il existe cependant une certaine ambiguïté sur son usage par le ministère et ses représentants pour attribuer des crédits. En général, l'université dit obtenir des dotations 30% inférieures à ses demandes.

Pour effectuer une première estimation du coût d'un nouveau projet, l'université se base surtout sur ses expériences récentes de construction qui varient néanmoins en fonction des types d'activités accueillies. En moyenne, le coût hors études avec premier équipement serait de 3000 €/ m² TTC en construction neuve, 800 €/ m² en réhabilitation.

Des Aides à la Personne Publiques aident l'université à procéder à des évaluations ex-ante des coûts de fonctionnement des bâtiments. **Celle-ci a aussi mis en place des outils de pilotage qui lui permettent de connaître les dépenses liées à chaque bâtiment.** Annuellement, elle effectue un dialogue de gestion avec chaque composante sur ces dépenses passées et à venir en essayant de formuler des recommandations. Elle a constaté que des bâtiments comme celui de la Présidence conçus récemment posaient des problèmes importants sur le plan thermique notamment. À présent, au moment des concours d'architecture, elle exprime ses soucis de maintenance par rapport aux dispositifs de conception envisagés.

Parmi les évolutions récentes qui marquent la programmation et la conception des bâtiments universitaires, sont citées :

- **un moindre besoin d'amphithéâtres** et par contre de fortes pressions d'utilisation pour des salles de 40 places mais pas sur les amphithéâtres.

- **la gestion des conditions d'accueil des activités d'enseignement et de recherche à risque.** L'université souhaite ainsi céder ses bâtiments de grande hauteur, supérieurs à 28 m, conçus dans les années 70, et qui ne peuvent pas héberger des laboratoires d'expérimentations scientifiques, en chimie, biologie...

- **la généralisation du recours aux NTIC par les étudiants accompagnant de nouvelles façons de travailler perceptibles :**

* dans l'utilisation des bibliothèques ; *"sans pour appeler cela pour autant des Learning centers. Il y a un besoin de lieux de travail, dans lequel l'étudiant puisse se retrouver à trois ou quatre avec d'autres, dans des espaces fermés, des carrels pour travailler en groupe, ce qu'il ne peut pas faire dans une bibliothèque si ce n'est pas isolé. On passe d'une bibliothèque avec des rayonnages énormes, des salles de lecture silencieuses et immenses qui ont leur charme et sont parfois nécessaires, à des salles*

qui ont un peu moins de salles de lectures, de rayonnages mais surtout plein de petites salles de travail, des salles de 4 x 6 m² transparentes."

* dans l'équipement des salles et des amphithéâtres : par l'introduction des ordinateurs portables supposant l'installation de prises électriques, une pour deux sièges au moins, ce qui n'est pas toujours facile dans les amphithéâtres construits sur des dalles de béton.

Toutes les salles de cours sont équipées de vidéoprojecteurs, certains amphithéâtres le sont de systèmes de visioconférences.

* dans l'aménagement des espaces intermédiaires avec possibilités de connexion, les "spots numériques" (cf. infra).

- l'organisation des rencontres étudiants en dehors des cours entre enseignants dans les composantes de sciences humaines et sociales, et de sciences économiques en particulier. Si dans les sciences exactes les laboratoires d'expérimentations favorisent ce type d'échanges, ce n'est pas forcément le cas dans les composantes où l'exercice de la recherche n'est pas liée à l'utilisation d'équipements à l'université, ont constaté les universitaires de ces disciplines après la fusion entre les établissements. Pour favoriser ces échanges, une réflexion a été engagée sur la façon de concilier spatialement à l'université pour les enseignants, activités de rendez-vous avec les étudiants et travail personnel.

Dans ces disciplines, les doctorants n'ont pas de lieu de travail à l'université et ont tendance à rester isolés chez eux. La création d'espaces à leur attention a été prévue dans la Maison Internationale des Sciences de l'Homme d'Alsace.

3. La création de nouveaux espaces dévolus aux services numériques

3. 1 La politique de l'université de Strasbourg concernant les usages du numérique

L'université de Strasbourg revendique depuis sa création une politique ambitieuse en faveur du numérique au cœur de sa stratégie de développement. Elle a à ce titre été désignée comme pilote par la Caisse des Dépôts et Consignation et la Conférence des Présidents d'Universités en 2009 pour la mise en place d'un *Guide méthodologique* visant la mise au point de politiques numériques dans les universités françaises.

Elle a ainsi décidé d'investir 20 millions d'euros sur quatre ans dans cette perspective. Aux côtés d'une Direction de l'Informatique, elle s'est dotée d'une Direction des usages du Numérique comprenant 45 personnes. Après une phase de concertation qui a duré six mois en 2008, donnant lieu à l'organisation de 12 groupes de travail impliquant une centaine de personnes et d'une enquête par questionnaire en ligne recueillant 2300 réponses, elle a été l'une des premières en France à définir un Schéma Directeur Numérique (SDN)⁷⁰. Elle s'est dotée d'un Comité d'Orientation qui se réunit annuellement pour valider le bilan des actions menées et actualiser le SDN, ainsi que d'une charte de conduite de projet.

Le SDN prévoit tout un ensemble d'actions portant aussi bien sur les infrastructures techniques à mettre en place que sur les usages à favoriser. Celui-ci est structuré autour de 5 axes :

- "- disposer d'un état de l'art supportant le développement des usages futurs ;*
- adapter le système d'information, de gestion et de pilotage pour accompagner le passage aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) et favoriser la dématérialisation des processus internes ;*
- assurer et faciliter l'accès aux contenus et aux services via des plateformes innovantes*

⁷⁰ Les autres universités sont les PRES de Toulouse, Bretagne et Paris Est.

et des dispositifs mobiles ;⁷¹

- mettre en place un système de gestion de la relation à l'étudiant, pour la gestion et le suivi des étudiants et des anciens ;

- intégrer des services innovants dans le domaine de la valorisation de la formation et de la recherche."

Les nombreux programmes prévus s'appuient sur des démarches de projets donnant lieu à des diagnostics et à des enquêtes d'identifications de besoins, notamment avec les différents services de l'université. **Un observatoire des usages a aussi été mis en place pour apprécier les évolutions en cours et les demandes des publics étudiants, enseignants, chercheurs, personnels administratifs.** Comme le préconise le Guide méthodologique d'élaboration d'une stratégie numérique, l'université de Strasbourg base ainsi ses actions sur l'identification des besoins de ses utilisateurs et usagers.

Parmi ses activités, la Direction des Usages numérique contribue à définir des dispositifs spatiaux permettant à des étudiants de se retrouver dans les bâtiments universitaires pour travailler en branchant leur ordinateur et en étant connectés. Elle a ainsi créé depuis 2010, **des lieux d'expérimentation de nouvelles pratiques liées aux technologies numériques au sein d'un Centre de Culture Numérique** pour donner une certaine visibilité à cet aspect de la politique universitaire et encourager toute sortes d'échanges et de rencontres. Installé au coeur du campus en ville au rez-de-chaussée d'un bâtiment appelé l'Atrium, ce centre a été aménagé et équipé pour favoriser l'accès aux services et outils numériques de la communauté universitaire mais aussi des entreprises, en permettant de les découvrir, de se former et de participer à des débats sur leurs usages. **Le Centre de culture numérique se veut ainsi "ouvert vers la Cité : il entend créer des passerelles avec les acteurs économiques de la Région et favoriser les collaborations et la mise en réseau entre étudiants, chercheurs, entrepreneurs, artistes, et autres professionnels."**⁷²



Le centre ouvert en 2012 héberge :

- Une salle de formation où sont organisés des ateliers thématiques et des sessions de formation. Elle dispose 24 postes mobiles et deux tableaux interactifs qui permet de récupérer les informations présentées.

⁷¹ Une plateforme appelée Moodle a ainsi été créée pour mettre à disposition de chacun des contenus de cours à télécharger, des activités d'apprentissage en ligne, et des outils de communication.

⁷² <http://services-numeriques.unistra.fr/culture-numerique/centre-de-culture-numerique.html>



- **Une salle de travail collaboratif** pour se réunir en groupe de projets, conduire une réunion à distance, organiser une présentation, avec un écran interactif, mobile, une borne multimédia, 8 bureaux connectés et un système de téléprésence haute définition.

- Un laboratoire des usages qui est un **espace de démonstration d'outils et de services**.

- **Des "spots numériques"** en façade du bâtiment qualifiés d'espaces de "coworkings" où les étudiants peuvent se retrouver, brancher leur ordinateur et se connecter à internet. Ils proposent différentes configurations d'installations, en général pour des groupes de quatre personnes.

- **Deux amphithéâtres** pour accueillir des événements pour les professionnels et tout public autour des enjeux du numérique ; deux salles de cours banalisées utilisées aussi par d'autres composantes.

- **Un futur télécentre d'Alsace** qui accueillera des espaces de rencontres et des dispositifs technologiques de pointe pour les professionnels de la région, dans un but de favoriser les collaborations entre étudiants, chercheurs, entrepreneurs, artistes...

- Les bureaux de la Direction des usages du numérique.

La création des "spots numériques" s'est opérée à partir d'observations et d'enquêtes dont l'une d'elles, menée auprès de 1170 étudiants dont 1230 de Licence en 2011 par l'Observatoire des usages du Numérique montraient que *"les étudiants étaient mobiles, ne s'enfermaient pas dans des salles de ressources. Ils prennent leur ordinateur et se déplacent. 80% des ordinateurs à l'université de Strasbourg ont un ordinateur portable. On voit se développer en France des espaces entre le café et le bureau, où on va pouvoir se connecter, se réunir, travailler et avoir à côté de soi des personnes qui sont dans la même configuration de travail mais avec lesquels on pourra échanger."*⁷³ Une autre enquête menée auprès de 326 enseignants de différents statuts met aussi en évidence une recherche de possibilité de mobilité dans les pratiques numériques ; 87% d'entre eux ont un ordinateur portable, les deux-tiers disposent d'un ordinateur fixe.

Les "spots numériques" du centre de Culture numérique préfigurent des espaces que l'université commence à aménager dans les autres bâtiments universitaires.

⁷³ "Il apparaît que les étudiants ont bien intégré l'usage des outils et des services numériques de l'université. La grande majorité d'entre eux les utilise plusieurs fois par semaine. Les lieux de prédilection sont le domicile, les salles de ressources informatiques mais également tout autre lieu disposant d'une connexion wifi et d'un minimum de confort. Familiarisés à l'usage du numérique, les étudiants sont en demande de plus d'activités interactives avec leurs pairs et les enseignants."

Observatoire des Usages du Numérique, *Enquête auprès des étudiants 2011*, 8 p.

Spots numériques dans le Centre : Différentes configurations d'installations

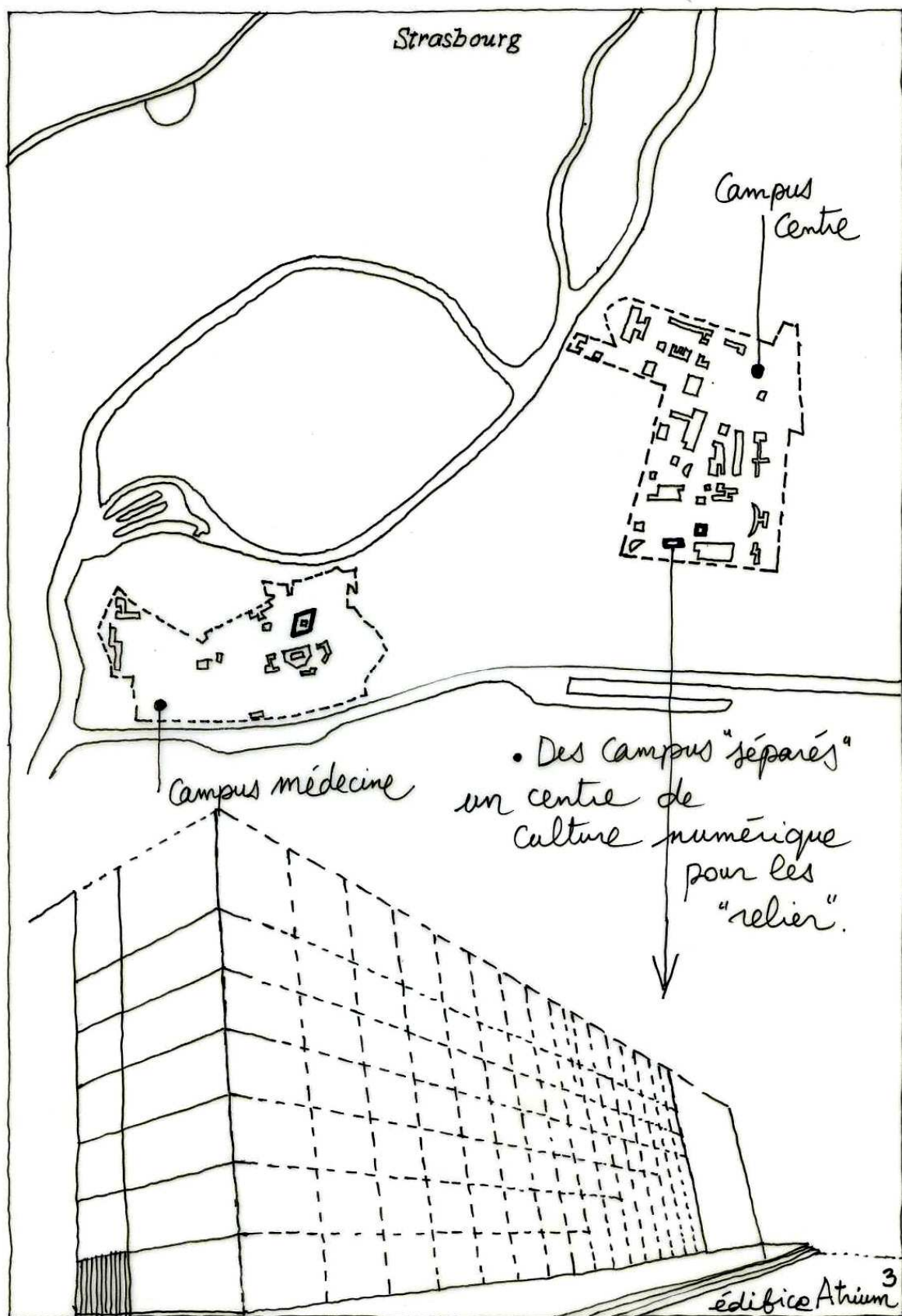


Marquage jaune au sol pour préserver l'espace de circulation réglementaire



Supports pour ordinateurs avec branchements et accès à un téléphone interne à l'université.

Le centre reste ouvert aux enseignants-chercheurs, à des entreprises, à des collectivités locales, au conseil de l'Europe pendant les vacances mais principalement autour de l'organisation d'évènements. Ces espaces sont gratuits pour la communauté universitaire mais sont loués pour des utilisateurs extérieurs. En revanche, les entreprises peuvent expérimenter leur matériel gratuitement sans avoir à payer les usagers qui le testent.



3. 2 La prise en compte de l'évolution des usages du numérique dans la programmation et la conception d'un nouveau bâtiment

Réalisation d'un nouveau bâtiment pour les sciences politiques et un pôle de compétence en propriété intellectuelle sur le campus de médecine

Caractéristiques :

Sciences Politiques Strasbourg et Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle qui assure la formation dans le domaine des brevets. Accueil de plus de 2 200 étudiants.

Maîtrise d'ouvrage Communauté Urbaine de Strasbourg

Maîtrise d'œuvre : agence Lipsky + Rollet architectes (mandataire)

Surface 13 300 m² SHON

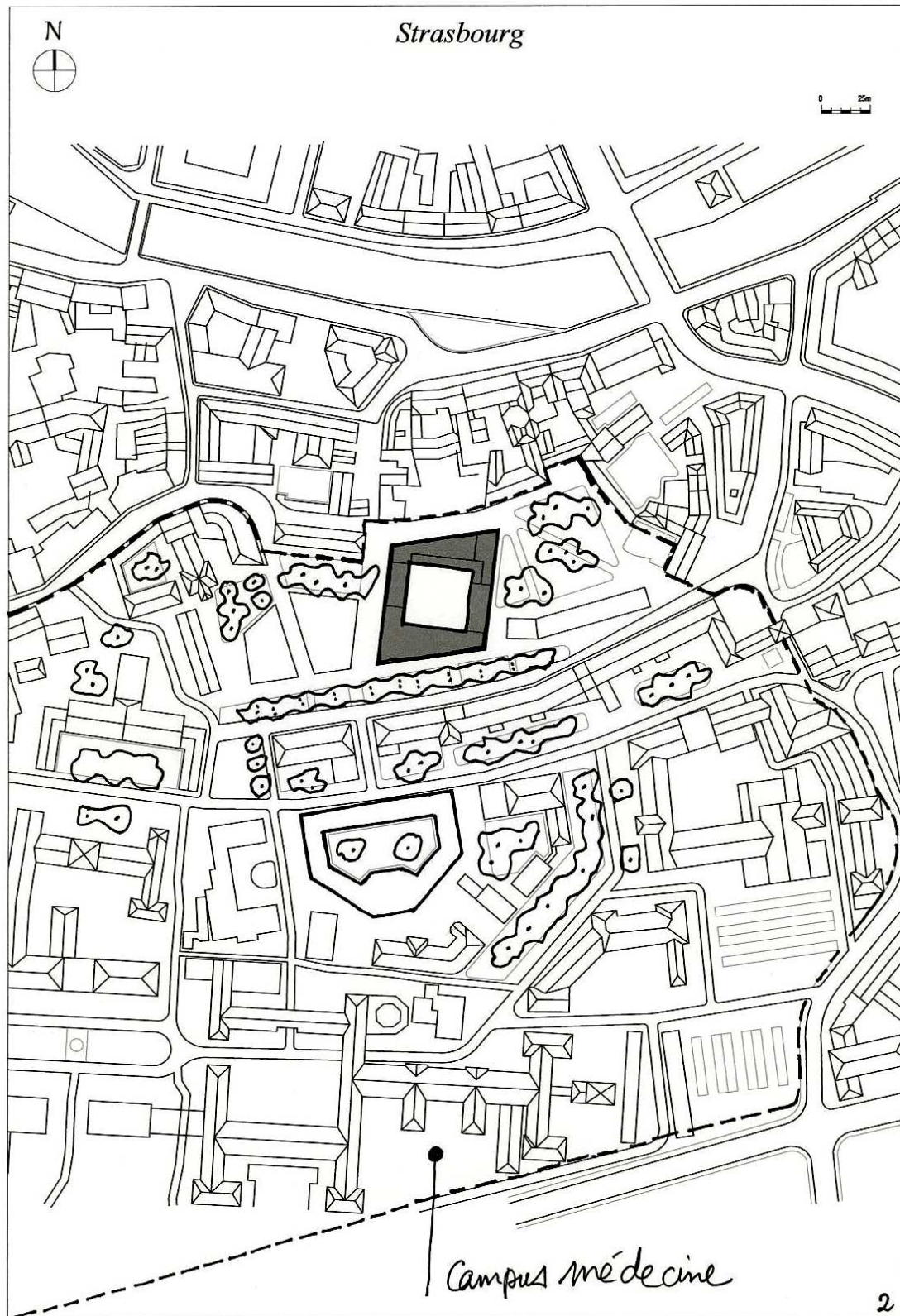
Montant des travaux 22 000 000 € HT

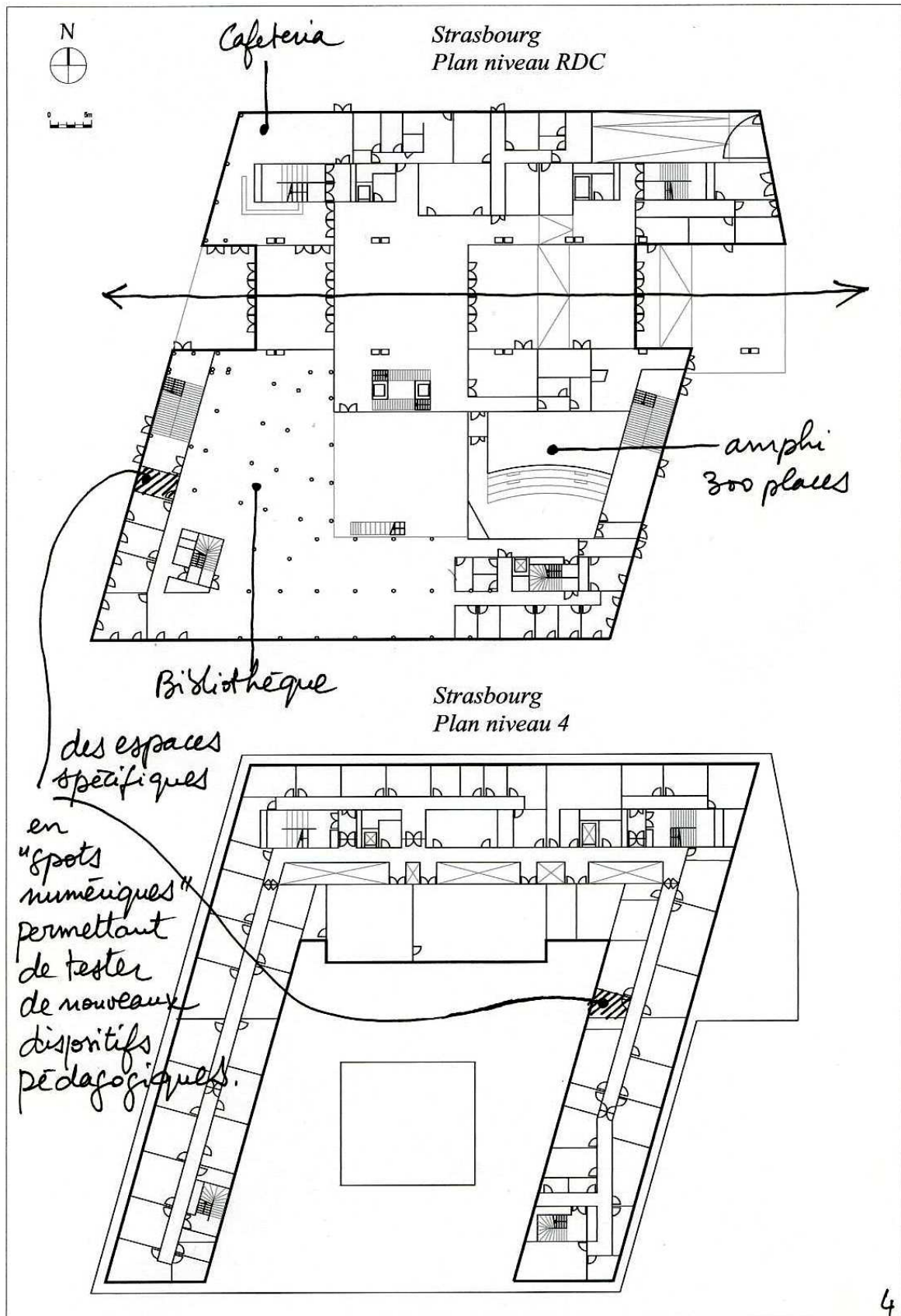
Objectifs environnementaux : Niveau de performance du label BBC

Livraison 2013

Le futur bâtiment pour les sciences politiques comprend surtout des salles de cours pour une quarantaine d'étudiants et des bureaux pour les enseignants. Un seul amphithéâtre a été envisagé. D'une capacité de 300 places, il a surtout vocation à accueillir des conférences. L'université essaye de tirer des enseignements concernant les locaux les plus utilisés privilégiant les salles de cours aux amphithéâtres.

Elle souhaite aussi disséminer des dispositifs de travail en commun avec possibilités de connexion en les installant dans des espaces intermédiaires. La programmation du bâtiment de sc. politiques prévoit à titre expérimental l'aménagement de "spots numériques" au rez-de-chaussée et au 4^e niveau.





Quelques références bibliographiques

Ouvrages, articles, recherches, actes de colloques...

DUBOIS (Pierre), GUIESSAZ (Albert), POTOCKI MALICET (Danielle), avec la coll. De CHAVE (Daniel) et de HANSS (Françoise), *Informatisation et organisation dans les universités. Comparaison France, Allemagne, Italie*. Recherche pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, 1995.

JONAS (Stéphane), DENIS (Marie-Noëlle), GERARD (Annelise), WEIDMANN (Francis), "Strasbourg et son université impériale", 1871-1978.", in *Universités et territoires, Les Annales de la recherche urbaine*, n°62-63, 1994, pp. 138-155.

LE CHENADEC (Karen), "Université numérique : des choix stratégiques" in *Urbanisme Hors Série* n°38, décembre 2010, pp. 40-41.

Université de Strasbourg, *Histoire de campus : Strasbourg, une université au coeur de la ville*. Catalogue de l'exposition, septembre 2010.

Rapports, documents d'études

Caisse des Dépôts et Consignation, Conférence des Présidents d'Universités, *Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement des universités. Démarches et enseignements*. Rapport d'études, mars 2011.

Caisse des Dépôts et Consignations, Conférence des Présidents d'Universités, *Guide méthodologique de l'université numérique*, Cahiers n°1, 2 et 3, Synthèse, janvier 2009.

LIPSKY (Florence), ROLLET (Pascal), *Construction du Pôle d'Administration Publique de Strasbourg (PAPS) et du Pôle de Compétence en Propriété Intellectuelle (PCPI), Site de l'Hôpital civil de Strasbourg*. <http://www.lipskyrollet.com/content/projet/>

Université de Strasbourg, *Schéma Directeur Numérique*, <http://services-numeriques.unistra.fr/schema-directeur-numerique.html>

Université de Strasbourg, Centre de culture numérique : <http://services-numeriques.unistra.fr/culture-numerique/centre-de-culture-numerique.html>

Université de Strasbourg, Observatoire des Usages du Numérique, *Enquête auprès des étudiants 2011*.

Université de Strasbourg, Observatoire des Usages du Numérique, *Enquête auprès des enseignants 2011*.

Entretiens, conférences

Yves Larmet, professeur en neurosciences, Vice président chargé du patrimoine à l'Université de Strasbourg et Conférence du 13 mai du 2011, "*le rôle de 'université de Strasbourg dans le processus d'élaboration du SDIA*", dans le cadre des séminaires Universités et Territoires, LATTs/PUCA.

Audrey Bardon, Chargée de communication à la Direction des Usages du numérique de l'Université de Strasbourg.

Description succincte des composantes du numérique à l'université

	COMPOSANTE	OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE
Equipements & Infrastructures d'accès	Accès	Assurer l'accès aux services numériques de l'université, à Internet et à du matériel informatique, via des postes fixes ou en mobilité, sur ou hors site universitaire.
	Annuaire et gestion des accès	Gérer un référentiel unique et partagé des utilisateurs des services, de leurs droits sur chacun des services et de leur appartenance à des groupes d'utilisateurs.
Plateformes d'accès	Portail Internet	Intégrer l'ensemble des services et contenus à destination des personnes extérieures à l'université et en définir le mode d'accès
	Portail ENT	Intégrer l'ensemble des services et contenus à destination des personnes internes à l'université et en définir les droits d'accès.
Services d'échanges	Services d'échanges et de travail collaboratif	Permettre à un groupe de personnes de communiquer en groupe et individuellement, via des écrits, des sons, des vidéos et de travailler en commun sur des projets, en proposant des services de partage de documents, de rédaction en mode collaboratif...
Services de ressources	Collecte de ressources	Assurer l'identification, la recherche et le rapatriement des ressources numériques existantes, avec pour objectif de les indexer et de les rendre disponibles afin d'en permettre ou d'en faciliter l'accès, dans le respect de leurs autorisations d'accès.
	Numérisation de ressources	Transformer des documents en formats numériques exploitables notamment avec comme objectif de les rendre accessibles.
	Production de ressources numériques	Mettre en œuvre toute la chaîne de production de ressources numériques et notamment l'agrégation, la rédaction, la scénarisation, la mise en forme et la vérification des contenus des ressources numériques.
	Indexation de ressources	Caractériser les ressources numériques selon différents axes afin qu'elles puissent ressortir dans les résultats de recherches multicritères des plateformes de ressources numériques sur lesquelles elles sont référencées.
	Stockage & Archivage de ressources	Assurer un stockage structuré, optimisé, sécurisé techniquement, pérenne et protégé.
	Diffusion et accès aux ressources	Donner accès aux ressources numériques de l'université, au travers de plateformes de gestion de la diffusion des ressources, de moteurs de recherches, de plateformes d'apprentissage en ligne.

	COMPOSANTE	OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE
Services d'appui au cœur de métier	Gestion & valorisation des cursus de formation	Maintenir à jour les référentiels des cursus de formation proposés par l'université.
	Gestion & valorisation de la recherche	Maintenir à jour le référentiel des équipes de recherche et de leurs activités, à des fins de gestion interne et de communication externe et gérer les relations entre les entreprises et les équipes de recherche (par exemple dans le cadre de financements).
	Gestion & valorisation du patrimoine éditorial	Maintenir à jour le référentiel des ressources documentaires, afin de pouvoir en avoir une vision consolidée, de gérer les emprunts et les achats, et de le valoriser (communication externe).
Services de gestion de la vie universitaire	Gestion des inscriptions	Réaliser, suivre et traiter des pré-inscriptions, des inscriptions et des candidatures à des formations ou des offres de recrutement et payer les droits correspondants (le cas échéant).
	Gestion des étudiants & anciens étudiants	Consulter et gérer des référentiels de données sur les étudiants et anciens étudiants, comme par exemple des données administratives, académiques, professionnelles, extra-académiques ou extra-professionnelles...
	Gestion du cursus universitaire	Consulter et gérer le détail du cursus de formation suivi par les étudiants, les emplois du temps, les calendriers d'examens, les notes et résultats aux examens, les données administratives, les certificats administratifs...
	Carte multiservices	Fournir un support dématérialisé permettant d'héberger l'identité de l'étudiant, d'accéder à des équipements, à des services de gestion du cursus universitaire, à des services externes, d'émarger aux examens et à des activités sportives et associatives, de payer des prestations liées à des équipements et services...
	Gestion de l'insertion professionnelle	Orienter son parcours professionnel, gérer son curriculum vitae, consulter des offres de stages et d'emploi et y répondre.

	COMPOSANTE	OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE
Services d'appui au cœur de métier	Gestion & valorisation des cursus de formation	Maintenir à jour les référentiels des cursus de formation proposés par l'université.
	Gestion & valorisation de la recherche	Maintenir à jour le référentiel des équipes de recherche et de leurs activités, à des fins de gestion interne et de communication externe et gérer les relations entre les entreprises et les équipes de recherche (par exemple dans le cadre de financements).
	Gestion & valorisation du patrimoine éditorial	Maintenir à jour le référentiel des ressources documentaires, afin de pouvoir en avoir une vision consolidée, de gérer les emprunts et les achats, et de le valoriser (communication externe).
Services de gestion de la vie universitaire	Gestion des inscriptions	Réaliser, suivre et traiter des pré-inscriptions, des inscriptions et des candidatures à des formations ou des offres de recrutement et payer les droits correspondants (le cas échéant).
	Gestion des étudiants & anciens étudiants	Consulter et gérer des référentiels de données sur les étudiants et anciens étudiants, comme par exemple des données administratives, académiques, professionnelles, extra-académiques ou extra-professionnelles...
	Gestion du cursus universitaire	Consulter et gérer le détail du cursus de formation suivi par les étudiants, les emplois du temps, les calendriers d'examens, les notes et résultats aux examens, les données administratives, les certificats administratifs...
	Carte multiservices	Fournir un support dématérialisé permettant d'héberger l'identité de l'étudiant, d'accéder à des équipements, à des services de gestion du cursus universitaire, à des services externes, d'émarger aux examens et à des activités sportives et associatives, de payer des prestations liées à des équipements et services...
	Gestion de l'insertion professionnelle	Orienter son parcours professionnel, gérer son curriculum vitae, consulter des offres de stages et d'emploi et y répondre.

	COMPOSANTE	OBJECTIFS DE LA COMPOSANTE
Services support	Gestion financière & comptable	Assurer la gestion du budget, des immobilisations, des investissements, de la trésorerie, de la comptabilité générale et analytique/budgétaire, de la comptabilité clients et fournisseurs.
	Gestion patrimoniale	Gérer les immobilisations de l'université, et notamment le référentiel des locaux et leur occupation, à la fois pour les activités universitaires et hors cadre universitaire.
	Gestion logistique	Gérer la réservation et la maintenance des équipements de l'université (mobilier, postes et équipements informatiques, matériel de recherche...).
	Gestion RH	Gérer les données administratives, les actes administratifs, les compétences et les diplômes, les niveaux hiérarchiques, les carrières, les congés, les formations, les prestations sociales, la paye, les retraites et les remboursements de mission des personnels de l'université.
	Gestion de la communication	Assurer la communication interne et externe de l'université, en proposant des services de gestion du contenu, de la mise en forme, de la hiérarchisation et de la diffusion des communications.
Socle technique	Infrastructures des sites (hors accès)	Supporter, du point de vue matériel, le fonctionnement de l'ensemble des services numériques de l'université.
	Administration des services (dont sécurité)	Supporter, du point de vue logiciel, le fonctionnement de l'ensemble des services numériques de l'université, notamment en proposant des outils de sauvegarde et de gestion de la sécurité.

D'après Caisse des Dépôts et Consignations, Conférence des Présidents d'Universités, *Guide méthodologique de l'université numérique*, Cahiers n°1, 2 et 3, Synthèse, janvier 2009.

Conclusion

À partir de six études de cas mettant en jeu les profonds changements auxquels sont soumises depuis vingt ans les universités françaises comme lieux de travail et lieux de vie, la recherche exploratoire que nous avons entreprise visait trois objectifs majeurs :

- appréhender comment peut s'exprimer la qualité d'usages, urbanistique et paysagère d'opérations d'aménagement et de constructions ;
- identifier et expliciter les liens existant entre processus et produits, autrement dit, entre démarches de projet et résultats obtenus ;
- proposer des éléments de méthode permettant aux maîtrises d'ouvrage universitaires en cours de constitution d'engager puis de systématiser des démarches d'évaluation et d'engager des processus de projet innovants qui leur permettraient d'améliorer la qualité d'usages de leurs réalisations et de répondre à de nouvelles exigences pédagogiques et d'insertion urbaine.

La démarche qui a été appliquée n'avait pas vocation à produire une vision tendant à l'exhaustivité des différentes questions d'usages en jeu dans chacun des types d'équipements analysés. Elle ne visait pas non plus à produire des analyses critiques de la qualité des espaces conçus à valeur de généralisation, ni à rendre précisément compte des rapports entre processus et produits, eu égard aux problèmes méthodologiques que pose la reconstitution *a posteriori* des différentes "situations de projet" dont les aménagements résultent⁷⁴. En revanche, cette investigation a été l'occasion de mettre en exergue comment des enjeux d'usages et d'appropriation, peuvent s'exprimer à différentes échelles, dans le contexte d'une réflexion concernant les liens entre ville et université.

La démarche d'évaluation esquissée a alors fait émerger trois types de problématiques d'aménagement et de construction mettant en tension à chaque fois deux ambitions spécifiques :

- de l'invention d'usages et celle d'un paysage ;

La création de services culturels et commerciaux sur le campus de Grenoble St-Martin d'Hères - la maison de l'Étudiant EVE et le Carré Rive Gauche –, témoigne par exemple de la façon dont les allées d'un campus – parc peuvent devenir des espaces d'usages de voisinage d'équipements ouverts sur la ville par leurs activités et par leur accessibilité favorisée par le tramway. Leur organisation spatiale traduit la préoccupation de refabriquer de la "rue" à partir de bâtiments posés sur de vastes esplanades, mais aussi de mettre en scène une végétation luxuriante et le paysage naturel des montagnes alpines.

Le développement d'une offre de logements en colocation solidaire dans le quartier de la Couronnerie à Poitiers, a pour sa part conduit à l'émergence de nouvelles pratiques et relations sociales dans ce Grand-Ensemble construit à la fin des années 60. La présence inattendue d'étudiants

dans ce quartier contribue à modifier son paysage social et culturel. Elle rapproche de manière inédite, le monde universitaire de celui de la Cité. Tutorés par d'autres jeunes, ces

⁷⁴ En raison du nombre restreint d'entretiens que nous étions en mesure de réaliser dans le cadre de cette recherche exploratoire mais également des difficultés d'accès à des documents programmatiques, d'études de conception et de suivi de projet. La poursuite de tels objectifs nécessiterait la mise en place de modalités d'investigation plus ambitieuses.

étudiants apprennent à vivre ensemble dans un appartement, à réguler leur petits conflits quotidiens et à acquérir ainsi une nouvelle forme d'autonomie, tout en travaillant au montage de projets à l'attention de leurs voisins, les habitants du quartier.

- programmation architecturale et programmation urbaine

L'expérience de l'extension de la bibliothèque universitaire du quartier St-Serge à Angers illustre la façon dont ce projet a été l'occasion pour les gestionnaires au quotidien de ce lieu, de faire valoir leur connaissance fine des usages de ce type d'équipement et des transformations auxquelles il est soumis depuis plusieurs années ; ils ont ainsi reconsidéré dans une économie contrôlée, les principes qui régissent traditionnellement leur programmation, à savoir l'accès et la mise en valeur du livre, des fonds documentaires, l'aménagement de larges espaces de circulations. Séparant clairement les locaux du personnel des lieux accessibles au public, limitant les espaces de stockage pour privilégier diverses situations de consultation et proposant une transparence contrôlée des salles de périodiques et de lecture vers l'extérieur, les bibliothécaires ont su articuler de nouvelles intentions de programmation architecturale et urbaine. La bibliothèque St-Serge s'est non seulement ouverte par ses horaires et ses activités à de nouveaux publics citadins (scolaires et adultes projetant un retour à des études supérieures), mais s'est aussi architecturalement développée vers les allées d'un quartier – campus, traversé par un tramway. L'activité de programmation apparaît ici comme le mode d'instruction d'un projet de vie à différentes échelles, entre ville et université.

Malgré sa vocation initiale d'être un équipement partagé entre l'université et la ville, la médiathèque de Troyes pour sa part peine à porter cette double vocation. Sa réflexion programmatique s'est trouvée initialement déséquilibrée et centrée sur la mise en valeur d'un fonds ancien prestigieux, tandis que son inscription dans l'espace urbain tend à la rendre invisible aussi bien aux citadins qu'aux étudiants, malgré son caractère monumental et son traitement architectural onirique.

- rapports topologiques entre aménagement des campus et des édifices

Le quartier dans lequel s'est implanté l'université Paris 7-Diderot a été conçu par son urbaniste coordonnateur, en développant deux intentions créatives fortes : proposer un espace urbain pouvant mêler une diversité de programmes (bureaux, logements, squares, édifices publics...) et des jeux volumétriques d'immeubles poreux favorisant les vues et les déambulations. La première a permis à l'université d'abandonner le principe du campus enfermé sur son emprise qui avait présidé à l'aménagement du site de Jussieu. La seconde a donné la possibilité aux maîtres d'oeuvre de prolonger les ouvertures du quartier, tout en édifiant un objet architectural singulier. Le bâtiment consacré aux sciences de la vie de Paris 7 offre ainsi tous les avantages de "l'îlot" ouvert sur la ville au niveau de son rez-de-chaussée (autonomie et diversités des accès, amphithéâtre mutualisé, patios, jardins, failles, jeux de vues lointaines et proches...). Mais il devient plus contraignant pour les usages du chercheur dans les étages, où les grands laboratoires étanches et protégés par des sas, exigent une certaine confidentialité. Les espaces de la recherche ont alors du mal à supporter l'épreuve du découpage de la ligne de ciel souhaitée par le concepteur (variation de hauteur, jeux de passerelles, affinement du bâti...).

L'université de Strasbourg a entrepris d'améliorer l'accès des ses étudiants et de ses personnels aux technologies numériques en essayant aussi d'en faire un moyen d'interface avec la Cité et plus précisément le monde de l'entreprise, par la réalisation d'un centre de technologie numérique partagé. L'effort a alors surtout porté de manière innovante sur la mise en place et l'évaluation d'usages de dispositifs techniques installés dans les bâtiments. En revanche, ces aménagements ont peu été pensés comme de nouveaux lieux de vie, de convivialité dans

l'espace universitaire. L'ambition de diversifier les modalités d'accès aux NTIC n'a pas encore conduit à reconsidérer la façon de programmer et de concevoir sur un plan architectural – autre que purement technique - les bâtiments. Si les réseaux numériques ont fait l'objet d'une attention particulière, ils n'ont pas pour le moment été pensés comme des vecteurs d'urbanité au sein des bâtiments et dans leurs prolongements. À l'extérieur, même si certains édifices - comme le centre de technologie numérique et le futur bâtiment des sciences politiques -, présentent des qualités plastiques contemporaines et intègrent les nouveaux dispositifs technologiques créés qui les interconnectent et les relient au monde, ils apparaissent comme des objets fermés et juxtaposés dialoguant peu entre eux et avec leur environnement urbain, bien qu'ils soient installés en pleine ville historique.

Cette recherche exploratoire est à considérer comme une invitation à la mise en œuvre de démarches d'évaluation portant sur les qualités d'usage, d'insertion urbaine et paysagère d'espaces aménagés ou bâtis, telles que vécues et perçues par une pluralité d'acteurs. De telles démarches seraient l'occasion de s'intéresser à des dimensions qui sont aujourd'hui peu présentes dans les projets d'urbanisme et les pratiques de gestion patrimoniales comme dans la critique architecturale en France. Les dimensions techniques, esthétiques et symboliques de l'acte de bâtir et d'aménager ne seraient pas pour autant négligées ; elles seraient abordées sous la double optique des pratiques de vie quotidienne dans des bâtiments ou espaces, et des perceptions. L'originalité de cette approche tiendrait ainsi notamment au fait que cette qualité ne serait pas seulement appréciée par des experts de l'aménagement et de la construction mais aussi par des gestionnaires, des utilisateurs et les usagers. Pour les universités, elles seraient l'occasion de questionner simultanément leur projet d'établissement et de vie dans la Cité. Cette question de la qualité d'usage, d'insertion urbaine et paysagère des aménagements fait encore peu l'objet de démarches de capitalisations structurées et systématisées. Appréhendée à travers les trois dimensions précédemment déclinées, elle nous paraît être une entrée fondamentale par rapport aux enjeux de développement durable censés orienter les opérations immobilières universitaires en cours et à venir.

Bibliographie

Universités, l'urbanisme et l'architecture universitaire

Ouvrages

- Caisse des Dépôts et Consignation, Conférence des Présidents d'Universités, *Le transfert du patrimoine universitaire*, PUF, 2010.
- DUBET (François), FILATRE (Daniel), MERRIEN (François-Xavier), SAUVAGE (André), VINCE (Agnès), *Universités et Villes*. L'Harmattan, 1994.
- LAURENCIN (Magali), POUYET (Bernard), dir., *L'université et la ville. Colloque des 31 mai et 1er Juin 1990*, Plan Urbain, 1991.
- LEROY (Michel), *Universités. Enquête sur le grand chambardement*. Autrement, 2011.
- Ministère de l'Éducation Nationale, *Universités 2000. Quelle Université pour demain ?*, La Documentation Française, 1991
- POIRRIER (Philippe) (dir.), *Paysages des campus. Urbanisme, architecture et patrimoine*, Éditions universitaires de Dijon, 2009.
- ZETLAOUI (Jodelle), *L'universitaire et ses métiers. Contribution à l'analyse des espaces de travail*. Préface de Robert Héryn, Paris, L'Harmattan, Collection Villes et entreprises, 1999.

Rapports, documents d'études

- Caisse des Dépôts et Consignation, Conférence des Présidents d'Universités, *Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement des universités. Démarches et enseignements*. Rapport d'études, mars 2011.
- Caisse des Dépôts et Consignations, Conférence des Présidents d'Universités, *Guide méthodologique de l'université numérique*, Cahiers n°1, 2 et 3, Synthèse, janvier 2009.
- Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, Direction Générale des Enseignement Supérieur, Bureau des Constructions et de la maintenance, *Référentiel des constructions universitaires*, 1997

Revues

- Espaces et sociétés*, "Villes et universités", L'harmattan, n°80-81, 1996.
- Les Annales de la recherche urbaine*, "Universités et territoires", n°62-63, 1994.
- Mouvements*, "Que faire pour l'université ?", La Découverte, n°55-58, 2008.
- Le Mouvement social*, "Mutations de la science et des universités en France depuis 1945, la Découverte, n°233, 2011.
- Urbanisme*, "Université en ville", n°317, mars-avril 2001.
- Urbanisme* "Universités, territoires, mutations, défis", Hors Série n°38, décembre 2010

Méthodes d'évaluation d'usages des équipements publics, notions d'usage, de paysage

- BERQUE (Augustin), CONAN (Michel), DONADIEU (Pierre), LASSUS (Bernard), ROGER (Alain) - *Mouvance. Cinquante mots pour le paysage*. Éditions de la Villette, 1999.
- CERTU, *Mémento pour des visites*, CERTU, 2003.
- http://www.certu.fr/fr/_Ville_et_equipements_publics-n30/Qualité_d&039;usage_et_programmation-n145/IMG/pdf/MemCertu14_01_03.pdf

DANIEL-LACOMBE (Éric), en coll. avec CONAN (Michel) - *Évaluation de la qualité d'usage des groupes scolaires. Morceaux choisis d'une expérimentation*. Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction - Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, 1998, 152 p.

DANIEL-LACOMBE (Éric), ZETLAOUI (Jodelle), "L'évaluation au service de la qualité d'usages des équipements publics : le métier de conducteur d'opération" in *"Les métiers de l'urbanisme"*, in *Annales de la recherche urbaine*, n° 88, décembre 2000, pp. 39-48.

DANIEL-LACOMBE (Éric), ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) - *Arts et culture à l'école. Évaluer, programmer et concevoir des espaces de pratiques artistiques et culturelles pour les établissements scolaires et universitaires*, pour le Ministère de l'Éducation nationale, DPD, mars 2002.

PREISER (Wolfgang) – *Post Occupancy evaluation*. New York, Van Nostrand Reinhold, 1992.

Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables*, 2012.

ZEISEL (John), *Inquiry by design : tools for environment behavior research*, Cambridge University Press, 1984.

ZETLAOUI-LEGER (Jodelle) – "Qu'est-ce que l'appropriation ?" in *Contribution scientifique et technique sur la notion d'appropriation dans les opérations d'aménagements urbains durables*, Union Sociale de l'Habitat -MEDDTL/AD4, 2012, pp. 12-17.